

REQUÊTES DE CONSULTATION PUBLIQUE OU DE MÉDIATION

**Nom du projet : Stabilisation des berges du secteur de la plage Rochelois
par la Ville de Port-Cartier**

COTE	REQUÉRANT
8.4.1	M. Robert Côté
8.4.2	M. Éric Couture
8.4.3	Mme Martine Dufresne
8.4.4	M. Joé Gagné
8.4.5	Mme Louise Ouellet
8.4.6	M. Alain Thibault, ancien maire de Port-Cartier
8.4.7	Mme Alyson Richard
8.4.8	Mme Audrey Dubois-Besner
8.4.9	M. Pierre-Luc Minier
8.4.10	Mme Sarah-Kim Claveau
8.4.11	M. Simon Tremblay
8.4.12	Mme Nathalie Bergeron
8.4.13	Mme Carolane Bernier
8.4.14	Mme Cindy Lapierre
8.4.15	Mme Joanie Joseph
8.4.16	M. Pier-Luc Berthelot
8.4.17	M. Tomy Bezeau-Héroux

8.4.18	M. Marc Gravel
8.4.19	M. Robert Michael
8.4.20	Mme Carole-Anne Rousseau Vigneault
8.4.21	Mme Evelyne Lalancette
8.4.22	Mme Kathleen Dégarie
8.4.23	Mme Louise Morin
8.4.24	Mme Magalie Dionne
8.4.25	Mme Gilda Godin
8.4.26	Mme Brigitte Fortin
8.4.27	Mme Brigitte St-Onge
8.4.28	Mme Émilie Bergeron
8.4.29	M. Henry Bois
8.4.30	Mme Lise Bacon
8.4.31	M. Mathieu Pouliot
8.4.32	Mme Nancy Tisseur
8.4.33	M. Alain Bolduc
8.4.34	M. Danny Labrie
8.4.35	Mme Marie-Anne Bolduc
8.4.36	Mme Mélanie Jean

8.4.37	Mme Raymonde Lebel
8.4.38	Mme Caroline Proulx
8.4.39	M. Cédric Laviolette
8.4.40	Mme Christine Proulx
8.4.41	M. Claude Boissé
8.4.42	Mme Émilie Dufresne
8.4.43	Mme France Boissé
8.4.44	Mme Gabrielle Séguin
8.4.45	Mme Johanne Boissé
8.4.46	Mme Johanne Guillemette
8.4.47	Mme Louise Boissé
8.4.48	M. Louis-Philippe Jean
8.4.49	Mme Marjolaine Bérubé
8.4.50	M. Roger Roy
8.4.51	M. Romain Prêcheur
8.4.52	Mme Shaunna Goudie
8.4.53	M. Steven Chapados
8.4.54	Mme Cindy Roy
8.4.55	Mme Mélanie Dubuc

8.4.56	Mme Patricia Couette
8.4.57	Mme Renée Proulx
8.4.58	M. Yves-Alexandre Légaré

2026-09-25

Samuel Yergeau

De : [reception 30e](#)
A : [SCW-SMAEAE](#)
Cc : [Bissonnette, Jean \(BSMA\)](#); [Émond, Marie-Hélène](#)
Objet : À DGÉES - SCW - 1222436 : Demande une consultation publique - Plage Rochelois
Date : 26 mai 2022 09:35:20

Bonjour,
Pour suivi approprié. Le numéro de ce dossier est le SCW – 1222436.
Merci et bonne journée.

De : Émond, Marie-Hélène
Envoyé : 26 mai 2022 09:18
À : [reception 30e](#) <reception.30e@environnement.gouv.qc.ca>
Objet : SCW - 1222436 : Demande une consultation publique - Plage Rochelois

Bonjour,

[@reception 30e](#) : inscrire au SCW
Secteur : JB
Action : suivi approprié

Merci,

Marie-Hélène Émond
Conseillère stratégique
Secrétariat général
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7
marie-helene.emond@environnement.gouv.qc.ca

De : Robert Cote [REDACTED]
Envoyé : 26 mai 2022 07:49
À : Ministre MELCC <ministre@environnement.gouv.qc.ca>
Cc : plage.rochelois@bape.gouv.qc.ca <plage.rochelois@bape.gouv.qc.ca>
Objet : Demande une consultation publique - Plage Rochelois

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.
Cabinet du Ministre
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Ref. Stabilisation des berges du secteur de la Plage Rochelois à Port-Cartier

A la suite de la séance publique d'information, l'initiateur du projet n'a pas été en mesure de répondre à toutes mes questions et celle de mes concitoyens.

Je suis pour un projet de stabilisation des berges. Toutefois, le promoteur n'a pas été en mesure de bien nous expliquer les mesures qu'il entendait prendre pour :

- Limiter les inconvénients durant la construction (heure de travail et niveau sonore de la machinerie)
- Assurer la sécurité des usagers après les travaux (présence de micro-falaise)
- Maintenir une accessibilité dès l'an 1 après les travaux (pente, micro-falaise, absence de passerelle)
- Démontrer qu'il ne fera pas les mêmes erreurs qu'à la plage McCormick, par exemple, par la sélection de matériel de remplissage plus petit et tamisé
- Assurer la pérennité de l'ouvrage par l'interdiction des VTT, motoneige et véhicule par exemple ou par un programme de recharge récurrent de sable
- Encourager l'utilisation de la plage par des aménagements comme tables de picnic, des poubelles, des arbustes, de l'élisme des sables

Je suis un résident de la rue [REDACTED]. Moi et ma famille utilisons la plage Rochelois été comme hiver. Le projet va m'affecter durant la construction et tout au long de la durée de vie de l'ouvrage.

--

Robert Côté

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

Racine, Nathalie

De: Émond, Marie-Hélène
Envoyé: 30 mai 2022 10:04
À: reception 30e
Objet: Plage Rochelois

Bonjour,

@reception 30e : inscrire au SCW-1222436

Secteur : JB

Action : pour suivi approprié

Merci

Marie-Hélène Émond
Conseillère stratégique
Secrétariat général
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7
marie-helene.emond@environnement.gouv.qc.ca

De : Eric Couture [REDACTED]
Envoyé : 29 mai 2022 19:54
À : Ministre MELCC <ministre@environnement.gouv.qc.ca>
Objet : Plage Rochelois

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

Monsieur Le Ministre,

Quelle mauvaise idée que cette recharge de la Plage Rochelois...

Vous voulez vraiment détruire ce joyau pour protéger quelques maisons? Sérieusement?

Prenez la peine de vous déplacer et de passer du temps sur cette plage et vous verrez à quoi elle ressemble. Jamais les Port-Cartois n'accepteront cette destruction.

Bien à vous,
Eric Couture

=>ERIC COUTURE ===== :-)

Racine, Nathalie

De: Émond, Marie-Hélène
Envoyé: 30 mai 2022 10:03
À: reception 30e
Objet: Plage Rochelois Port-Cartier

Bonjour,

@reception 30e : inscrire au SCW-1222436

Secteur : JB

Action : pour suivi approprié

Merci

Marie-Hélène Émond
Conseillère stratégique
Secrétariat général
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7
marie-helene.emond@environnement.gouv.qc.ca

De : martine, dufresne [REDACTED]
Envoyé : 29 mai 2022 20:56
À : Ministre MELCC <ministre@environnement.gouv.qc.ca>
Objet : Plage Rochelois Port-Cartier

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

Bonjour,

Je suis allée à la présentation du BAPE en lien avec l'enrochement de notre plage. Je dois vous avouer que je demeure perplexe face à ce qui est proposé et plusieurs de mes questions demeurent avec des réponses vagues. 1- Est-ce qu'une étude a réellement été faite face à l'impact que le tout aura face à la montée du saumon ?

2- Notre plage est un attrait touristique incroyable pour notre petite ville. Le projet, présenté tel qu'il est, aura des impacts financiers considérables pour nos commerçants.

3- Selon ce qui nous est présenté, nous perdrons l'accès à notre plage pendant 3 à 5 ans et par la suite, l'accès se fera principalement à marée basse. Notre place est un élément positif pour attirer des professionnels, mais aussi pour les inciter à s'installer à Port-Cartier. Nous manquons de main d'œuvre dans tous les domaines. Le projet présenté vient de réduire nos chances de recruter des perles.

Pour ces raisons et sans doute pour beaucoup d'autres, je vous demande qu'une consultation publique ait lieu.

Martine Dufresne, Port-Cartoise d'adoption et en 2003, la plage Rochelois a pesé lourd dans la balance face à l'endroit où mon conjoint et moi avons choisi de s'installer.

Téléchargez [Outlook pour iOS](#)

Bouliane, France

De: Émond, Marie-Hélène
Envoyé: 30 mai 2022 16:08
À: reception 30e
Objet: Plage de Port-Cartier_Consultation publique

Bonjour,

@reception 30e : inscrire au SCW

Secteur : JB

Action : pour suivi approprié

Merci,

Marie-Hélène Émond
Conseillère stratégique
Secrétariat général
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7
marie-helene.emond@environnement.gouv.qc.ca

De : Joé Gagné [REDACTED]
Envoyé : 30 mai 2022 15:32
À : Ministre MELCC <ministre@environnement.gouv.qc.ca>
Objet :

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

Bonjours je suis un citoyen de Port-Cartier et je demeure au [REDACTED] . Je suis résident de Port-Cartier depuis près de 15 ans et le chose qui m'a le plus marqué à mon arrivée c la proximité de la nature en pleine ville se que j'adore .Je trouve très triste le projet d'enrochement de notre belle plage qui va l'altérer pour toujours et nous enlever l'accès . J'exige une consultation plublic car je n'accepte pas le projet dans son aspect actuel juste à constater se qui a été fait à la plage mccormic je ne veut pas que sa se reproduise avec la plage rochelois. Je comprend pas avec toute le niveau d'instruction et de niveau professionnel qu'on ne réussisse pas à sauver la plage en sécurisant

les infrastructures sa prend pas la tête à papinot. Merci de prendre connaissance de mon message la nature fait parti de nous gens de Port-Cartier et on ne veut pas en perdre une parti

Port-Cartier, le 30 mai 2022

Page 1 de 2

Cabinet du ministre
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René Lévesque Est, 30^e Étage
Québec (Québec) G1R 5V7
Courriel : ministre@environnement.gouv.qc.ca

Objet : Demande d'une consultation publique concernant le projet de stabilisation
de la plage Rochelois à Port-Cartier.

Monsieur le Ministre,

Je me présente; Louise Ouellet, citoyenne de la ville de Port-Cartier depuis plus de 50 ans.

Par la présente, je demande la tenue d'une consultation publique concernant le projet de stabilisation de la Plage Rochelois à Port-Cartier. L'acceptabilité sociale est inexistante. Les citoyens de Port-Cartier sont farouchement opposés à ce projet.

Motifs de ma demande :

1. Les réponses du BAPE n'étaient pas satisfaisantes.
2. Spéculation. C'est à dire que ce projet consiste en des solutions drastiques qui engagent sur notre futur en anticipant certaines évolutions et en prenant le risque que ces anticipations ne se réalisent jamais.
3. Solutions temporaires. Ne règlent en rien le problème d'érosion des berges de façon permanente et causera la perte définitive de notre plage qui est le coeur de la Ville et des citoyens de Port-Cartier.
4. Très forte inquiétude face à la sécurité publique post-projet. Entre autre, sur la sécurité des enfants et des animaux de compagnies s'amusant sur la plage après la réalisation du projet.
5. Pertes de nos acquis récréotouristiques présents et perte des possibilités de futurs développements récréotouristiques reliés à la Plage Rochelois.
6. Socialement inacceptable.
7. Il existe d'autres solutions qui seraient socialement acceptable mais qui ont été totalement ignorées on ne sait trop pour quelles raisons. Dans ce cas précis, il faut accepter que la berge **peut** reculer un peu certaines années et se renflouer d'autres années. Les autres solutions envisageables comme la recharge en sable, la végétalisation et sa protection, et **peut-être** la relocalisation de certaines résidences au fil du temps seraient des solutions à long terme et seraient socialement acceptable. Ainsi, il n'y aurait pratiquement aucun impact sur la population et le tourisme.

Mes intérêts, par rapport au milieu touché par ce projet, sont familiaux, sociaux, et récréatifs sans oublier l'important volet touristique présent et futur pour le développement de la ville de Port-Cartier.

En espérant le tout conforme aux exigences de ma demande de consultation publique, je vous prie de recevoir, Monsieur le Ministre, mes meilleures salutations.

Louise Ouellet

[REDACTED]

[REDACTED]

Téléphone : [REDACTED]

Courriel : [REDACTED]

Bouliane, France

De: Émond, Marie-Hélène
Envoyé: 1 juin 2022 09:57
À: reception 30e
Objet: Maire : Stabilisation des berges du secteur de la Plage Rochelois

Bonjour,

@reception 30e : inscrire au SCW
Secteur : JB
Action : suivi approprié

Merci

Marie-Hélène Émond
Conseillère stratégique
Secrétariat général
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7
marie-helene.emond@environnement.gouv.qc.ca

De : Alain Thibault [REDACTED]
Envoyé : 31 mai 2022 17:58
À : Ministre MELCC <ministre@environnement.gouv.qc.ca>
Objet : Stabilisation des berges du secteur de la Plage Rochelois

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

Mr le Ministre Benoit Charette .

En tant que maire de la Ville de Port-Cartier ce courriel se veut une demande officielle pour la tenue d'une consultation publique concernant le projet de recharge de la Plage Rochelois . Donnez à nos citoyens l'opportunité de pouvoir s'exprimer et suggérer des mesures alternatives autres qu'un concept aussi dévastateur . Depuis l'annonce de ce projet , la mobilisation des citoyens contre ce projet ne cesse de prendre de l'ampleur. Tout comme moi les citoyens que je représente se considèrent privilégiés de pouvoir profiter avec leurs familles d'un coin aussi enchanteur que rassembleur . Détruire ce paradis aussi fréquenté par nos citoyens que par les touristes est un non sens . Ce concept ne sera jamais accepté socialement. Ensemble trouvons des solutions .
Veuillez agréer Mr Charette mes salutations les plus distinguées.

Alain Thibault
Maire de la Ville de Port-Cartier

Envoyé de mon iPad

Bouliane, France

De: Émond, Marie-Hélène
Envoyé: 31 mai 2022 13:41
À: reception 30e
Objet: TR: Demande de consultation publique - Plage Rochelois Port-Cartier

Bonjour,

@reception 30e : inscrire au SCW

Secteur : JB

Action : suivi approprié

Merci

Marie-Hélène Émond
Conseillère stratégique
Secrétariat général
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7
marie-helene.emond@environnement.gouv.qc.ca

De : alyson richard reg02 (CIUSSS SLSJ) [REDACTED]
Envoyé : 31 mai 2022 12:28
À : Ministre MELCC <ministre@environnement.gouv.qc.ca>
Objet : Demande de consultation publique - Plage Rochelois Port-Cartier

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

Monsieur Le Ministre,
Quelle mauvaise idée que cette recharge de la Plage Rochelois!
La personne qui a eu cette idée n'a certainement jamais habité à Port-Cartier et n'y a même jamais mis les pieds. Je vous invite personnellement à vous déplacer dans notre municipalité pour venir constater par vous-mêmes avec quels enjeux vous « jouez »... ce n'est pas un jeu!
Nous n'accepterons tout simplement pas ce projet. Vous devez trouver une autre solution.
Nous ne voulons pas perdre notre belle plage ! Cela va au-delà d'une décision politique... C'est notre trésor, notre joyau, nos souvenirs, notre patrimoine, notre lègue à nos enfants, c'est comme si vous nous arrachiez le cœur. Nous sommes fiers de notre belle plage au centre de notre ville.
Nous, les Port-Cartois, nous n'accepterons jamais une telle décision.
Nous demandons une consultation publique.

Cordialement, Alyson Richard
Une fière Port-Cartoise de 21 ans.

Répondre
Transférer

Bouchard, Marie-Chantal

De: Ministre MELCC
Envoyé: 7 juin 2022 15:06
À: Chouinard, Sonia
Objet: TR : Demande de consultation publique - Plage Rochelois Port-Cartier

Louise Paradis

Responsable d'agenda
Cabinet du ministre de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques
et ministre responsable de la lutte contre le racisme

675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : 418 521-3911
louise.paradis@environnement.gouv.qc.ca

MISE EN GARDE CONCERNANT LES COMMUNICATIONS D'INFLUENCE | En conformité à la loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme, nous vous demandons, si cela n'est pas déjà fait et que vous êtes visé au sens de cette loi, de vous inscrire rapidement au registre des lobbyistes. Pour plus d'information sur la loi : 1 866 281-4615 ou commissairelobby.qc.ca

De : Audrey Dubois-Besner [REDACTED]
Envoyé : 31 mai 2022 22:10
À : Ministre MELCC <ministre@environnement.gouv.qc.ca>
Objet : Demande de consultation publique - Plage Rochelois Port-Cartier

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

Monsieur Le Ministre,

Natifs de Granby en Montérégie, ma famille et moi, nous nous sommes installé à Port-Cartier il y a maintenant 3 ans. L'une des principales raisons qui nous a fait choisir cette petite ville Nord-Côtière c'est la Plage Rochelois.

Nous sommes bien évidemment contre l' idée de recharge de la Plage !

La personne qui a eu cette idée n'a certainement jamais habité ici et n'y a même jamais mis les pieds. Je vous invite personnellement à vous déplacer dans notre municipalité pour venir constater par vous-mêmes avec quels enjeux vous « jouez »... ce n'est pas un jeu!

Nous n'accepterons tout simplement pas ce projet. Vous devez trouver une autre solution.

Nous ne voulons pas perdre notre plage! Cela va au-delà d'une décision politique... C'est notre trésor, notre joyau, nos souvenirs, notre patrimoine, notre lègue à nos enfants, c'est comme si vous nous arrachiez le coeur. Nous sommes fiers de notre belle plage au centre de notre ville.

Nous, les Port-Cartois, nous n'accepterons jamais une telle décision.

Nous demandons une consultation publique.

Cordialement,

Audrey Dubois

Bouchard, Marie-Chantal

De: Ministre MELCC
Envoyé: 7 juin 2022 15:06
À: Chouinard, Sonia
Objet: TR : Demande de consultation publique - Plage Rochelois Port-Cartier

Louise Paradis

Responsable d'agenda
Cabinet du ministre de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques
et ministre responsable de la lutte contre le racisme

675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : 418 521-3911
louise.paradis@environnement.gouv.qc.ca

MISE EN GARDE CONCERNANT LES COMMUNICATIONS D'INFLUENCE | En conformité à la loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme, nous vous demandons, si cela n'est pas déjà fait et que vous êtes visé au sens de cette loi, de vous inscrire rapidement au registre des lobbyistes. Pour plus d'information sur la loi : 1 866 281-4615 ou commissairelobby.qc.ca

De : Pierre-Luc Minier [REDACTED]
Envoyé : 31 mai 2022 20:07
À : Ministre MELCC <ministre@environnement.gouv.qc.ca>
Objet : Demande de consultation publique - Plage Rochelois Port-Cartier

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

Monsieur Le Ministre,

Quelle mauvaise idée que cette recharge de la Plage Rochelois!

La personne qui a eu cette idée n'a certainement jamais habité ici et n'y a même jamais mis les pieds. Je vous invite personnellement à vous déplacer dans notre municipalité pour venir constater par vous-mêmes avec quels enjeux vous « jouez »... ce n'est pas un jeu!

Nous n'accepterons tout simplement pas ce projet. Vous devez trouver une autre solution.

Nous ne voulons pas perdre notre plage! Cela va au-delà d'une décision politique... C'est notre trésor, notre joyau, nos souvenirs, notre patrimoine, notre lègue à nos enfants, c'est comme si vous nous arrachiez le coeur. Nous sommes fiers de notre belle plage au centre de notre ville.

Nous, les Port-Cartois, nous n'accepterons jamais une telle décision.

Nous demandons une consultation publique.

Cordialement,

Pierre-Luc Minier

Bouchard, Marie-Chantal

De: Ministre MELCC
Envoyé: 7 juin 2022 15:06
À: Chouinard, Sonia
Objet: TR : demande de consultation publique - plage Rochelois Port-Cartier

Louise Paradis

Responsable d'agenda
Cabinet du ministre de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques
et ministre responsable de la lutte contre le racisme

675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : 418 521-3911
louise.paradis@environnement.gouv.qc.ca

MISE EN GARDE CONCERNANT LES COMMUNICATIONS D'INFLUENCE | En conformité à la loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme, nous vous demandons, si cela n'est pas déjà fait et que vous êtes visé au sens de cette loi, de vous inscrire rapidement au registre des lobbyistes. Pour plus d'information sur la loi : 1 866 281-4615 ou commissairelobby.qc.ca

De : sk clav [REDACTED]
Envoyé : 31 mai 2022 17:52
À : Ministre MELCC <ministre@environnement.gouv.qc.ca>
Objet : demande de consultation publique - plage Rochelois Port-Cartier

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

Monsieur Le Ministre,

Quelle mauvaise idée que cette recharge de la Plage Rochelois!

La personne qui a eu cette idée n'a certainement jamais habité ici et n'y a même jamais mis les pieds. Je vous invite personnellement à vous déplacer dans notre municipalité pour venir constater par vous-mêmes avec quels enjeux vous « jouez »... ce n'est pas un jeu!

Nous n'accepterons tout simplement pas ce projet. Vous devez trouver une autre solution.

Nous ne voulons pas perdre notre plage! Cela va au-delà d'une décision politique... C'est notre trésor, notre joyau, nos souvenirs, notre patrimoine, notre lègue à nos enfants, c'est comme si vous nous arrachiez le coeur. Nous sommes fiers de notre belle plage au centre de notre ville.

Nous, les Port-Cartois, nous n'accepterons jamais une telle décision.

Nous demandons une consultation publique.

Cordialement,

Sarah-Kim Claveau

Bouchard, Marie-Chantal

De: Ministre MELCC
Envoyé: 7 juin 2022 15:05
À: Chouinard, Sonia
Objet: TR : Demande de consultation publique - Plage Rochelois Port-Cartier

Louise Paradis

Responsable d'agenda
Cabinet du ministre de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques
et ministre responsable de la lutte contre le racisme

675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : 418 521-3911
louise.paradis@environnement.gouv.qc.ca

MISE EN GARDE CONCERNANT LES COMMUNICATIONS D'INFLUENCE | En conformité à la loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme, nous vous demandons, si cela n'est pas déjà fait et que vous êtes visé au sens de cette loi, de vous inscrire rapidement au registre des lobbyistes. Pour plus d'information sur la loi : 1 866 281-4615 ou commissairelobby.qc.ca

De : Simon Tremblay [REDACTED]
Envoyé : 31 mai 2022 22:59
À : Ministre MELCC <ministre@environnement.gouv.qc.ca>
Objet : Demande de consultation publique - Plage Rochelois Port-Cartier

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

Monsieur Le Ministre,

Quelle mauvaise idée que cette recharge de la Plage Rochelois!

La personne qui a eu cette idée n'a certainement jamais habité ici et n'y a même jamais mis les pieds. Je vous invite personnellement à vous déplacer dans notre municipalité pour venir constater par vous-mêmes avec quels enjeux vous « jouez »... ce n'est pas un jeu!

Nous n'accepterons tout simplement pas ce projet. Vous devez trouver une autre solution.

Nous ne voulons pas perdre notre plage! Cela va au-delà d'une décision politique... C'est notre trésor, notre joyau, nos souvenirs, notre patrimoine, notre lègue à nos enfants, c'est comme si vous nous arrachiez le coeur. Nous sommes fiers de notre belle plage au centre de notre ville.

Nous, les Port-Cartois, nous n'accepterons jamais une telle décision.

Nous demandons une consultation publique.

Cordialement,

Simon tremblay

Bouchard, Marie-Chantal

De: Ministre MELCC
Envoyé: 7 juin 2022 15:06
À: Chouinard, Sonia
Objet: TR : Demande de consultation publique - Plage Rochelois Port-Cartier

Louise Paradis

Responsable d'agenda
Cabinet du ministre de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques
et ministre responsable de la lutte contre le racisme

675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : 418 521-3911
louise.paradis@environnement.gouv.qc.ca

MISE EN GARDE CONCERNANT LES COMMUNICATIONS D'INFLUENCE | En conformité à la loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme, nous vous demandons, si cela n'est pas déjà fait et que vous êtes visé au sens de cette loi, de vous inscrire rapidement au registre des lobbyistes. Pour plus d'information sur la loi : 1 866 281-4615 ou commissairelobby.qc.ca

De : nathalie bergeron [REDACTED]
Envoyé : 31 mai 2022 13:10
À : Ministre MELCC <ministre@environnement.gouv.qc.ca>
Objet : Demande de consultation publique - Plage Rochelois Port-Cartier

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

Monsieur Le Ministre,

Quelle mauvaise idée que cette recharge de la Plage Rochelois!

La personne qui a eu cette idée n'a certainement jamais habité ici et n'y a même jamais mis les pieds. Je vous invite personnellement à vous déplacer dans notre municipalité pour venir constater par vous-mêmes avec quels enjeux vous « jouez »... ce n'est pas un jeu!

Nous n'accepterons tout simplement pas ce projet. Vous devez trouver une autre solution.

Nous ne voulons pas perdre notre plage! Cela va au-delà d'une décision politique... C'est notre trésor, notre joyau, nos souvenirs, notre patrimoine, notre lègue à nos enfants, c'est comme si vous nous arrachiez le coeur. Nous sommes fiers de notre belle plage au centre de notre ville.

Nous, les Port-Cartois, nous n'accepterons jamais une telle décision.

Nous demandons une consultation publique.

Cordialement,

Nathalie Bergeron

Obtenir [Outlook pour Android](#)

Bouchard, Marie-Chantal

De: Ministre MELCC
Envoyé: 7 juin 2022 15:05
À: Chouinard, Sonia
Objet: TR : Objet: Stabilisation des berges du secteur de la Plage Rochelois à Port-Cartier

Louise Paradis

Responsable d'agenda
Cabinet du ministre de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques
et ministre responsable de la lutte contre le racisme

675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : 418 521-3911
louise.paradis@environnement.gouv.qc.ca

MISE EN GARDE CONCERNANT LES COMMUNICATIONS D'INFLUENCE | En conformité à la loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme, nous vous demandons, si cela n'est pas déjà fait et que vous êtes visé au sens de cette loi, de vous inscrire rapidement au registre des lobbyistes. Pour plus d'information sur la loi : 1 866 281-4615 ou commissairelobby.qc.ca

De : carolane, bernier [REDACTED]
Envoyé : 1 juin 2022 09:37
À : Ministre MELCC <ministre@environnement.gouv.qc.ca>
Objet : Objet: Stabilisation des berges du secteur de la Plage Rochelois à Port-Cartier

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

Carolane Bernier

[REDACTED]

Cabinet du ministre
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec)
G1R 5V7

31 mai 2022

Objet: Stabilisation des berges du secteur de la Plage Rochelois à Port-Cartier

Bonjour à vous,

Je vous écris en tant que Port-Cartoise d'adoption qui se questionne et qui vous demande de prendre en compte ses questionnements. Je sais que des études ont déjà été menées par des spécialistes, mais qu'en est-il des gens sur place? Ceux pour qui cette plage est à la fois un havre de paix, un terrain de jeux, un coffre aux trésors de souvenirs et bien plus. C'est pour moi, pour nous et pour tout le Québec, que je demande une médiation dans ce dossier.

Le projet tel qu'il est présenté actuellement représente, oui, une grosse somme d'argent, oui, une solution, mais il est aussi, et surtout, question ici de modifier à jamais l'image d'une ville.

Nous sommes une petite municipalité qui doit se battre pour attirer des touristes, nous n'avons pas la popularité de la Gaspésie. Ce qui attire les gens chez nous, c'est, entre autres, la plage Rochelois, l'une des plus belles plages du Québec. Percé a son rocher, nous, une plage exceptionnelle à deux pas du centre-ville. Personne ne songerait à détruire un joyau touristique comme le Rocher Percé et pourtant c'est exactement ce qui est proposé pour notre plage, une destruction.

Dans le scénario proposé, le projet de recharge de plage va tout simplement détruire à jamais ce bijou auquel nous tenons. Déplacer des maisons et des infrastructures, c'est possible. Déplacer une richesse naturelle, c'est impossible. Déplacer et revoir des plans urbains, c'est coûteux, oui, mais briser un espace naturel unique et rempli de vie, c'est quelque chose qui ne devrait même pas être envisagé, car cela ne devrait pas avoir de prix.

L'importance de préserver l'environnement est sur les lèvres plus que jamais et aller de l'avant avec un tel projet, c'est aller à l'encontre de la logique. On parle de briser un écosystème fragile tant riverain qu'aquatique. La végétation, les poissons et les autres vivants n'ont que peu d'importance dans ce dossier alors qu'ils sont au cœur de la vie.

L'importance de la santé mentale est elle aussi au centre des discussions et aller de l'avant avec ce projet, c'est aussi aller à l'encontre de cette problématique. La plage Rochelois, ici, c'est une thérapie, c'est un mode de vie. C'est un lieu de méditation, de promenade, de rassemblements. C'est l'âme des gens et encore une fois, on ne semble pas en tenir compte dans cette proposition.

Port-Cartier, c'est aussi un endroit qui a de la difficulté à garder ses jeunes, son monde et à attirer des nouveaux arrivants. Je travaille dans une école et la pénurie de main d'œuvre n'est pas un phénomène nouveau ici. Ici, nous n'avons que peu d'installations physiques attrayantes : pas de magasins ou très peu dans un centre d'achats désert, pas de centre de conditionnement physique à la fine pointe, pas de centre sportif impressionnant, pas de centre d'amusement intérieur pour les enfants, bref pas de gros WOW pour attirer les jeunes familles de travailleurs. Mais, nous avons cette plage, cet endroit qui nous rend unique et qui nous donne le goût de rester. Je fais partie de ces personnes qui restent ici pour ça : sans famille à moins de 600 km, peu d'amis dans le coin, mais j'ai ma plage pour me sentir bien ici.

Une médiation, c'est se mettre d'accord, c'est concilier et réconcilier des partis. En ce moment, les Port-Cartois ne sont pas d'accord et veulent se faire entendre et recevoir des propositions qui tiennent compte de leur réalité et de la survie de cette plage. Ainsi, ils pourront se réconcilier.

En tant que simple citoyenne, je vous demande d'entendre mon message et de mettre un frein à ce projet et de voir les autres solutions possibles malgré les coûts.

Carolane Bernier, Port-Cartoise

Bouchard, Marie-Chantal

De: Ministre MELCC
Envoyé: 7 juin 2022 15:04
À: Chouinard, Sonia
Objet: TR : Demande de consultation publique

Louise Paradis

Responsable d'agenda
Cabinet du ministre de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques
et ministre responsable de la lutte contre le racisme

675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : 418 521-3911
louise.paradis@environnement.gouv.qc.ca

MISE EN GARDE CONCERNANT LES COMMUNICATIONS D'INFLUENCE | En conformité à la loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme, nous vous demandons, si cela n'est pas déjà fait et que vous êtes visé au sens de cette loi, de vous inscrire rapidement au registre des lobbyistes. Pour plus d'information sur la loi : 1 866 281-4615 ou commissairelobby.qc.ca

De : Cindy Lapierre <[REDACTED]>
Envoyé : 1 juin 2022 12:54
À : Ministre MELCC <ministre@environnement.gouv.qc.ca>
Objet : Demande de consultation publique

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

Port-Cartier, le 1 juin 2022

Objet:
Demande de consultation publique
Projet de recharge de la plage Rochelois de Port-Cartier

M. le Ministre,

Je ne nomme, Cindy Lapierre, citoyenne de Port-Cartier depuis 43 ans. Cette lettre se veut une demande de consultation publique pour le projet de recharge de la plage Rochelois.

Je désire avoir l'opportunité d'avoir plus d'informations sur la solution proposée et de pouvoir discuter de solutions alternatives qui ne briseront pas la plage. Je suis contre la recharge de la plage.

Cette plage est le coeur de notre ville. Moi, comme tout les citoyens de Port-Cartier et même ailleurs au Québec, y avons un attachement profond.

C'est un lieu de rassemblement quotidien, été comme hiver. Un endroit où on peut pratiquer la baignade, le kayak et plus encore. Nous y avons un attachement indescriptible.

Je suis inquiète de la solution proposée car nous avons la plage Mc Cormick qui a été détruite il y a quelques années avec la même méthode. Elle est maintenant impraticable.

La recharge de la plage nuira non seulement à notre bien-être mais au tourisme et à l'attraction de la main d'oeuvre. La plage Rochelois est un paradis qui attire beaucoup de gens venu d'ici et d'ailleurs.
En espérant pouvoir discuter de solutions socialement acceptable et saines pour notre environnement.
Veuillez accepter, M. le Ministre, mes plus cordiales salutations.

Cindy Lapierre



Bouchard, Marie-Chantal

De: Ministre MELCC
Envoyé: 7 juin 2022 15:04
À: Chouinard, Sonia
Objet: TR : Objet : Demande de consultation publique - Plage Rochelois Port-Cartier

Louise Paradis

Responsable d'agenda
Cabinet du ministre de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques
et ministre responsable de la lutte contre le racisme

675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : 418 521-3911
louise.paradis@environnement.gouv.qc.ca

MISE EN GARDE CONCERNANT LES COMMUNICATIONS D'INFLUENCE | En conformité à la loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme, nous vous demandons, si cela n'est pas déjà fait et que vous êtes visé au sens de cette loi, de vous inscrire rapidement au registre des lobbyistes. Pour plus d'information sur la loi : 1 866 281-4615 ou commissairelobby.qc.ca

De : Joanie Joseph [REDACTED]
Envoyé : 1 juin 2022 20:45
À : Ministre MELCC <ministre@environnement.gouv.qc.ca>
Objet : Objet : Demande de consultation publique - Plage Rochelois Port-Cartier

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

Monsieur Le Ministre,

Quelle mauvaise idée que cette recharge de la Plage Rochelois!

La personne qui a eu cette idée n'a certainement jamais habité ici et n'y a même jamais mis les pieds. Je vous invite personnellement à vous déplacer dans notre municipalité pour venir constater par vous-mêmes avec quels enjeux vous « jouez »... ce n'est pas un jeu!

Nous n'accepterons tout simplement pas ce projet. Vous devez trouver une autre solution.

Nous ne voulons pas perdre notre plage! Cela va au-delà d'une décision politique... C'est notre trésor, notre joyau, nos souvenirs, notre patrimoine, notre legs à nos enfants, c'est comme si vous nous arrachiez le cœur. Nous sommes fiers de notre belle plage au centre de notre ville.

Nous, les Port-Cartois, nous n'accepterons jamais une telle décision.

Nous demandons une consultation publique.

Cordialement,

Joanie Joseph

Envoyé de mon iPhone

Bouchard, Marie-Chantal

De: Ministre MELCC
Envoyé: 7 juin 2022 15:05
À: Chouinard, Sonia
Objet: TR : Projet de recharge de la Plage Rochelois - Port-Cartier

Louise Paradis

Responsable d'agenda
Cabinet du ministre de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques
et ministre responsable de la lutte contre le racisme

675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : 418 521-3911
louise.paradis@environnement.gouv.qc.ca

MISE EN GARDE CONCERNANT LES COMMUNICATIONS D'INFLUENCE | En conformité à la loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme, nous vous demandons, si cela n'est pas déjà fait et que vous êtes visé au sens de cette loi, de vous inscrire rapidement au registre des lobbyistes. Pour plus d'information sur la loi : 1 866 281-4615 ou commissairelobby.qc.ca

De : Berthelot, Pier-Luc [REDACTED]
Envoyé : 1 juin 2022 07:22
À : Ministre MELCC <ministre@environnement.gouv.qc.ca>
Objet : Projet de recharge de la Plage Rochelois - Port-Cartier

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

Mr le ministre Benoit Charrette,

Je me présente, Pier-Luc Berthelot, résident de Port-Cartier, sur la Cote-Nord. Je m'adresse à vous aujourd'hui, afin de demander la tenue d'une consultation publique concernant le projet de recharge de la Plage Rochelois.

Le projet, tel que présenté, ne remplit pas un critère très important aux yeux de la population Port-Cartoise : celui de garder la plage attirante pour les activités comme baignade des jeunes, randonnée, kayak, planche à pagaie, etc. Autrement dit, dans son évaluation par le chargé de projet, il a été attribué une note de passable au niveau de l'impact sur les activités à la plage. En réalité, il en est toute autre.

Une pente d'une ratio de 10m x 6m, est beaucoup trop abrupte pour laisser un enfant se baigner sur cette plage, suite au projet. Selon les simulations, cette pente serait présente pour les 5 années suivant le projet. Vivant au bord de cette plage, je peux vous confirmer qu'au minimum 50% des activités locales et touristiques sur la plage. Il devient beaucoup moins intéressant pour une personne d'aller visiter cette magnifique plage, sachant que nos enfants ne pourront aller se baigner. Il me fait bien peur, qu'au courant de ces années de fortes pente, une fatalité pourrait survenir. Il sera d'autant plus dangereux, le fait de descendre un kayak ou tout autre petite embarcation par cette pente de roche.

De plus, la diminution théorique de la pente suite à ces 5 années ne sont pas une garantie. Le même concept a été utilisé sur la Plage McCormick, à Port-cartier. Le constat est qu'avec le temps, la pente et la qualité de la plage se détériore, suite au projet. Ceci est inacceptable à la plage Rochelois, qui est la plus grande attrait touristique de la ville.

Bien que théoriquement, les activités mentionnées ci haut peuvent toujours se faire, pratiquement c'est autre chose. Jamais les citoyens et touristes vont accepter de risquer la vie de leur enfants, ou de se blesser gravement, pour une visite sur une plage de roche, alors que nous sommes habitués à une belle plage paradisiaque. C'est pour cette raison que je demande qu'on laisse les citoyens apporter leurs idées, et qu'on puisse faire plus de compromis, afin de préserver "en pratique" la vocation actuelle de cette magnifique plage. Le concept actuellement préconisé ne sera jamais accepté socialement. On doit trouver une solution, un meilleur compromis entre la protection et la conservation de la vocation actuelle de cette plage.

Merci beaucoup et bonne journée à vous.

Pier-Luc Berthelot, résident au [REDACTED]

Bouchard, Marie-Chantal

De: Ministre MELCC
Envoyé: 7 juin 2022 15:04
À: Chouinard, Sonia
Objet: TR : Demande de consultation publique - Plage Rochelois Port-Cartier

Louise Paradis

Responsable d'agenda
Cabinet du ministre de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques
et ministre responsable de la lutte contre le racisme

675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : 418 521-3911
louise.paradis@environnement.gouv.qc.ca

MISE EN GARDE CONCERNANT LES COMMUNICATIONS D'INFLUENCE | En conformité à la loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme, nous vous demandons, si cela n'est pas déjà fait et que vous êtes visé au sens de cette loi, de vous inscrire rapidement au registre des lobbyistes. Pour plus d'information sur la loi : 1 866 281-4615 ou commissairelobby.qc.ca

De : Tomy Bezeau Heroux [REDACTED]
Envoyé : 1 juin 2022 21:20
À : Ministre MELCC <ministre@environnement.gouv.qc.ca>
Objet : Demande de consultation publique - Plage Rochelois Port-Cartier

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

Monsieur Le Ministre,

Quelle mauvaise idée que cette recharge de la Plage Rochelois!

La personne qui a eu cette idée n'a certainement jamais habité ici et n'y a même jamais mis les pieds. Je vous invite personnellement à vous déplacer dans notre municipalité pour venir constater par vous-mêmes avec quels enjeux vous « jouez »... ce n'est pas un jeu!

Nous n'accepterons tout simplement pas ce projet. Vous devez trouver une autre solution.

Nous ne voulons pas perdre notre plage! Cela va au-delà d'une décision politique... C'est notre trésor, notre joyau, nos souvenirs, notre patrimoine, notre lègue à nos enfants, c'est comme si vous nous arrachiez le coeur. Nous sommes fiers de notre belle plage au centre de notre ville.

Nous, les Port-Cartois, nous n'accepterons jamais une telle décision.

Nous demandons une consultation publique.

Cordialement,

Tomy Hyacinthe Bezeau-Héroux



Marc Gravel



Le 2 juin 2022, à Port-Cartier

Monsieur le Ministre Charrette,
Cabinet du ministre
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30e étage
Québec (Québec)
G1R 5V7
ministre@environnement.gouv.qc.ca
cc : plage.rochelois@bape.gouv.qc.ca

Objet : Demande d'une consultation publique dans le cadre du « Projet de stabilisation de la plage Rochelois à Port-Cartier »

Depuis le 5 mai 2022, se tient la période d'information publique tenue par le BAPE concernant le projet en objet et plus particulièrement la séance publique d'information tenu au sous-sol de l'église Sacré-Cœur de Port-Cartier le mercredi 25 mai, à laquelle j'ai personnellement participé. L'initiateur du projet, la Ville de Port-Cartier, a eu l'occasion d'exposer le projet aux citoyens et ceux-ci de poser leurs questions.

Malheureusement, force est de constater que de nombreuses questions restent sans réponse à l'issue de cette période d'information organisée par le BAPE empêchant, à ce stade, d'évaluer le projet quant à ces répercussions sur notre milieu. Des inquiétudes fortes et profondes sont apparues à propos de la solution technique retenue par la Ville de recharge de plage par matériaux grossiers :

- la méthode de sélection de la solution technique,
- la non-évaluation d'alternatives techniques ayant moins d'impact sur la plage et l'environnement,
- l'apparence et granulométrie finale de la plage après les travaux,
- la sécurité de l'ouvrage retenue pour les usagers de la plage et notamment les enfants,
- le financement de la solution technique retenue depuis l'expiration du programme de subvention du Ministère de la Sécurité Publique en mars 2022,
- la perte d'un lieu naturel utilisé pour une multitude d'activité récréotouristiques par les riverains et les Port-Cartois et les touristes,
- la perte d'un attrait touristique indéniable pour la ville de Port-Cartier et ses commerces,
- la destruction d'un espace naturel à proximité d'un lieu de pêche au homard,

- la disparition d'un attrait pour les riverains qui met à risque de dévaluation leur bien immobilier,
- les coûts afférents à l'entretien et les recharges périodiques de l'ouvrage choisi.

Ces préoccupations et opinions ont été exposées à l'initiateur du projet depuis l'été 2020 à travers plusieurs moyens (séances publiques, questions lors du conseil municipal, pétition signée par plus de 1500 personnes, réseaux sociaux) sans que la solution technique n'ait changé ou été adaptée de manière significative. Pour toutes ces raisons, cette incertitude et ces questions sans réponse, l'acceptabilité sociale du projet n'est pas démontrée par l'initiateur du projet, la Ville de Port-Cartier, et je vous demande par la présente la tenue d'une consultation publique.

Pour vous démontrer mon intérêt au milieu touché, je réside à Port-Cartier depuis 3 ans, sur la [REDACTED] depuis 2019 à moins de 200 mètres de la plage Rochelois. C'est l'un des attraits principaux qui nous ont fait choisir notre maison familiale dans ce secteur, ma conjointe, mes enfants et moi sommes des usagers de la plage plusieurs fois par semaine surtout durant la période estivale, pour nos loisirs, sport nautique et baignade. Je suis adepte de planche à pagaie et kayak de mer et profite énormément du milieu qui sera impacté. La proximité et l'accès au fleuve Saint-Laurent, exceptionnel à Port-Cartier en plein centre-ville sur une plage de sable fin est un aspect incontournable de notre qualité et mode de vie.

Dans l'espoir que vous donnerez une suite favorable à ma demande en mandatant le BAPE de tenir une consultation publique sur ce projet,

Je vous prie d'agréer Monsieur le Ministre mes salutation distinguées,

Marc Gravel

DocuSigned by:
[REDACTED]
3F7CF2A010D94F1...
02-06-22

Robert Michaël

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

Le 02 juin 2022, à Port-Cartier

Monsieur le Ministre Charrette,
Cabinet du ministre
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30e étage
Québec (Québec)
G1R 5V7
ministre@environnement.gouv.qc.ca
cc : plage.rochelois@bape.gouv.qc.ca

Objet : Demande d'une consultation publique dans le cadre du « Projet de stabilisation de la plage Rochelois à Port-Cartier »

Depuis le 5 mai 2022, se tient la période d'information publique tenue par le BAPE concernant le projet en objet et plus particulièrement la séance publique d'information tenu au sous-sol de l'église Sacré-Cœur de Port-Cartier le mercredi 25 mai. L'initiateur du projet, la Ville de Port-Cartier, a eu l'occasion d'exposer le projet aux citoyens et ceux-ci de poser leurs questions.

Malheureusement force est de constater que de nombreuses questions restent sans réponse à l'issue de cette période d'information organisée par le BAPE empêchant, à ce stade, d'évaluer le projet quant à ces répercussions sur notre milieu. Des inquiétudes fortes et profondes sont apparues à propos de la solution technique retenue par la Ville de recharge de plage par matériaux grossiers :

- la méthode de sélection de la solution technique,
- la non-évaluation d'alternatives techniques ayant moins d'impact sur la plage et l'environnement,
- l'apparence et granulométrie finale de la plage après les travaux,
- la sécurité de l'ouvrage retenue pour les usagers de la plage et notamment les enfants,
- le financement de la solution technique retenue depuis l'expiration du programme de subvention du Ministère de la Sécurité Publique en mars 2022,
- la perte d'un lieu naturel utilisé pour une multitude d'activité récréotouristiques par les riverains et les Port-Cartois et les touristes,
- la perte d'un attrait touristique indéniable pour la ville de Port-Cartier et ses commerces,
- la destruction d'un espace naturel à proximité d'un lieu de pêche au homard,

- la disparition d'un attrait pour les riverains qui met à risque de dévaluation leur bien immobilier,
- les coûts afférents à l'entretien et les recharges périodiques de l'ouvrage choisi.

Ces préoccupations et opinions ont été exposées à l'initiateur du projet depuis l'été 2020 à travers plusieurs moyens (séances publiques, questions lors du conseil municipal, pétition signée par plus de 1500 personnes, réseaux sociaux) sans que la solution technique n'ait changé ou été adaptée de manière significative. Pour toutes ces raisons, cette incertitude et ces questions sans réponse, l'acceptabilité sociale du projet n'est pas démontrée par l'initiateur du projet, la Ville de Port-Cartier, et je vous demande par la présente la tenue d'une consultation publique.

Pour vous démontrer mon intérêt au milieu touché, je réside à Port-Cartier depuis 4 ans, sur la [REDACTED] depuis 2018 et je vais régulièrement à la plage Rochelois avec mes enfants. La proximité et l'accès au fleuve Saint-Laurent, exceptionnel à Port-Cartier en plein centre-ville sur une plage de sable fin est un aspect incontournable de notre qualité et mode de vie.

Dans l'espoir que vous donnerez une suite favorable à ma demande en mandatant le BAPE de tenir une consultation publique sur ce projet,

Je vous prie d'agréer Monsieur le Ministre mes salutation distinguées,

Robert Michaël

Carole-Anne Rousseau Vigneault

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

Le 2 juin 2022, à Port-Cartier

Monsieur le Ministre Charrette,
Cabinet du ministre
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30e étage
Québec, G1R 5V7
ministre@environnement.gouv.qc.ca

**Objet: demande d'une consultation publique dans le cadre du <<Projet de stabilisation de la
plage Rochelois à Port-Cartier >>**

**Ce projet ;un enjeu important pour le bien-être du quotidien des Port-Cartois et bien plus
encore.**

Depuis le 5 mai 2022, une période d'information publique se tient par le BAPE concernant le projet mentionné ci-haut en objet du courriel. Une séance spécifique a eu lieu également le 25 mai 2022 au sous-sol de l'église Sacré-Cœur de Port-Cartier à laquelle les gens pouvaient assister. L'initiateur du projet, soit la Ville de Port-Cartier, a eu l'occasion lors de ses rencontres d'exposer le projet aux citoyens et ceux-ci de poser leurs questions.

Malheureusement, force est de constater que de nombreuses questions restent sans réponse à l'issue de cette période d'informations organisée par le BAPE. Cela empêche, à ce stade, d'évaluer le projet quant aux répercussions sur notre milieu. Des inquiétudes fortes et profondes sont apparues à propos de la solution technique retenue par la Ville de recarpe de plage par des matériaux grossiers:

- La méthode de sélection de la solution technique,
- la non-évaluation d'alternatives techniques ayant moins d'impact sur la plage et l'environnement,
- l'apparence et la granulométrie finale de la plage après les travaux,

- la sécurité de l'ouvrage retenue pour les usagers de la plage, notamment les enfants,
- le financement de la solution technique retenue depuis l'expiration du programme de subvention du Ministère de la Sécurité Publique en mars 2022,
- la perte d'un lieu naturel utilisé pour une multitude d'activités récréotouristiques par les riverains, les Port-Cartois et les touristes,
- la perte d'un attrait touristique indéniable pour la ville de Port-Cartier et ses commerces,
- la destruction d'un espace naturel à proximité d'un lieu de pêche au homard,
- la disparition d'un attrait pour les riverains qui met à risque une dévaluation de leurs biens immobiliers,
- les coûts afférents à l'entretien et les recharges périodiques de l'ouvrage choisi.

Ces préoccupations et opinions ont été exposées à l'initiateur du projet depuis l'été 2020 à travers plusieurs moyens de communication soient par des séances publiques, des questions lors du conseil municipal, des pétitions signées par plus de 1500 personnes, les réseaux sociaux et j'en passe. Tout cela sans que la solution technique n'ait été changée ou adaptée de manière significative par les responsables du projet (la Ville de Port-Cartier). C'est pour toutes ces raisons, ces incertitudes , ces questions sans réponse que nous trouvons que l'acceptabilité sociale du projet n'est pas démontrée. Alors, nous vous demandons par la présente lettre la tenue d'une consultation publique.

Voici donc un petit paragraphe ,tout simple ,vous permettant de constater mon intérêt et mon sentiment d'appartenance envers ce milieu visé. En fait, la plage Rochelois et l'un des magnifique attrait touristique de la ville de Port-Cartier. C'est un endroit paisible sur laquelle la majorité des gens se réunisse pour apprécier le calme de la mer et bien évidemment pour profiter du beau soleil entre amis l'été. Les sports nautiques, la baignade et les loisirs d'été sont pratiqués à tous les jours de la saison estivale sur cette magnifique plage. Je vais sur cette plage au moins 2-3 fois par semaine avec ma famille, surtout avec mon petit garçon de 3 ans qui adore la plage comme ce n'est pas possible de décrire. C'est un coin magique et ressourçant pour tous les habitants de la ville ,mais c'est surtout un endroit créateur de souvenirs pour nous les Port-Cartois , mais aussi pour les touristes qui viennent chaque année. Cette plage si accessible est tout simplement un mode de vie pour les gens de Port-Cartier en tout cas pour moi , elle est tout simplement un essentiel dans mon quotidien. La beauté de celle-ci doit rester intacte pour les générations présentes , mais surtout pour celles à venir. Sa localisation , sa richesse et bien évidemment sa beauté font d'elle un endroit incontournable pour la ville de Port-Cartier. Je vous en prie venez la voir, venez passer quelques jours et je vous garantis que l'essayer c'est l'adopter.

Alors, dans l'espoir de conserver l'un des plus beaux attrait de la ville de Port-Cartier, j'espère que

vous donnerez une suite favorable à ma demande en mandatant le BAPE de tenir une consultation publique sur ce projet.

Je vous prie d'agréer Monsieur le Ministre mes salutations distinguées.

Carole-Anne Rousseau Vigneault,
Résidente de Port-Cartier depuis mai 2016

Bouchard, Marie-Chantal

De: Ministre MELCC
Envoyé: 7 juin 2022 15:03
À: Chouinard, Sonia
Objet: TR : Plage Rochelois

Louise Paradis

Responsable d'agenda
Cabinet du ministre de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques
et ministre responsable de la lutte contre le racisme

675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : 418 521-3911
louise.paradis@environnement.gouv.qc.ca

MISE EN GARDE CONCERNANT LES COMMUNICATIONS D'INFLUENCE | En conformité à la loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme, nous vous demandons, si cela n'est pas déjà fait et que vous êtes visé au sens de cette loi, de vous inscrire rapidement au registre des lobbyistes. Pour plus d'information sur la loi : 1 866 281-4615 ou commissairelobby.qc.ca

De : Evelyne Lalancette [REDACTED]
Envoyé : 2 juin 2022 17:09
À : Ministre MELCC <ministre@environnement.gouv.qc.ca>
Cc : plage.rochelois@bape.gouv.qc.ca <plage.rochelois@bape.gouv.qc.ca>
Objet : Plage Rochelois

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

Evelyne Lalancette



Le 2 juin 2022, à Port-Cartier

Monsieur le Ministre Charrette,
Cabinet du ministre
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec)
G1R 5V7
ministre@environnement.gouv.qc.ca

cc : plage.rochelois@bape.gouv.qc.ca

Objet : Demande d'une consultation publique dans le cadre du « Projet de stabilisation de la plage Rochelois à Port-Cartier »

Depuis le 5 mai 2022, se tient la période d'information publique tenue par le BAPE concernant le projet en objet et plus particulièrement la séance publique d'information tenu au sous-sol de l'église Sacré-Cœur de Port-Cartier le mercredi 25 mai, à laquelle j'ai personnellement participé. L'initiateur du projet, la Ville de Port-Cartier, a eu l'occasion d'exposer le projet aux citoyens et ceux-ci de poser leurs questions.

Malheureusement force est de constater que de nombreuses questions restent sans réponse à l'issue de cette période d'information organisée par le BAPE empêchant, à ce stade, d'évaluer le projet quant à ces répercussions sur notre milieu. Des inquiétudes fortes et profondes sont apparues à propos de la solution technique retenue par la Ville de recharge de plage par matériaux grossiers :

- la méthode de sélection de la solution technique,
- la non-évaluation d'alternatives techniques ayant moins d'impact sur la plage et l'environnement,
- l'apparence et granulométrie finale de la plage après les travaux,
- la sécurité de l'ouvrage retenue pour les usagers de la plage et notamment les enfants,
- le financement de la solution technique retenue depuis l'expiration du programme de subvention du Ministère de la Sécurité Publique en mars 2022,
- la perte d'un lieu naturel utilisé pour une multitude d'activité récréotouristiques par les riverains et les Port-Cartois et les touristes,
- la perte d'un attrait touristique indéniable pour la ville de Port-Cartier et ses commerces,
- la destruction d'un espace naturel à proximité d'un lieu de pêche au homard,
- la disparition d'un attrait pour les riverains qui met à risque de dévaluation leur bien immobilier,
- les coûts afférents à l'entretien et les recharges périodiques de l'ouvrage choisi.

Ces préoccupations et opinions ont été exposées à l'initiateur du projet depuis l'été 2020 à travers plusieurs moyens (séances publiques, questions lors du conseil municipal, pétition signée par plus de 1500 personnes, réseaux sociaux) sans que la solution technique n'ait changé ou été adaptée de manière significative. Pour toutes ces raisons, cette incertitude et ces questions sans réponse, l'acceptabilité sociale du projet n'est pas démontrée par l'initiateur du projet, la Ville de Port-Cartier, et je vous demande par la présente la tenue d'une consultation publique.

Pour vous démontrer mon intérêt au milieu touché, je réside à Port-Cartier depuis 12 ans, je me rend à la plage plusieurs fois par and pour y faire du Kayak, de la baignade, de la place et ce, en pleine ville. Je suis particulièrement outré qu'en 2022 on choisisse de prioriser un bâtiment qui peut être construit ou déménager n'importe où au lieu de mettre en priorité une plage naturelle et sa faune et flore. Car non, les humains ne seront pas les seuls perdants de cet enrochement irréfléchi.

Dans l'espoir que vous donnerez une suite favorable à ma demande en mandatant le BAPE de tenir une consultation publique sur ce projet,

Je vous prie d'agréer Monsieur le Ministre mes salutation distinguées,
Evelyne Lalancette

Bouchard, Marie-Chantal

De: Ministre MELCC
Envoyé: 7 juin 2022 15:03
À: Chouinard, Sonia
Objet: TR : Demande d'une consultation publique dans le cadre du « Projet de stabilisation de la plage Rochelois à Port-Cartier »

Louise Paradis

Responsable d'agenda
Cabinet du ministre de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques
et ministre responsable de la lutte contre le racisme

675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : 418 521-3911
louise.paradis@environnement.gouv.qc.ca

MISE EN GARDE CONCERNANT LES COMMUNICATIONS D'INFLUENCE | En conformité à la loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme, nous vous demandons, si cela n'est pas déjà fait et que vous êtes visé au sens de cette loi, de vous inscrire rapidement au registre des lobbyistes. Pour plus d'information sur la loi : 1 866 281-4615 ou commissairelobby.qc.ca

De : Kathleen Dégarie [REDACTED]
Envoyé : 2 juin 2022 21:24
À : Ministre MELCC <ministre@environnement.gouv.qc.ca>
Cc : plage.rochelois@bape.gouv.qc.ca <plage.rochelois@bape.gouv.qc.ca>
Objet : Demande d'une consultation publique dans le cadre du « Projet de stabilisation de la plage Rochelois à Port-Cartier »

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

Le 2 juin 2022, à Port-Cartier

Monsieur le Ministre Charrette,
Cabinet du ministre
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements
climatiques
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec)

Depuis le 5 mai 2022, se tient la période d'information publique tenue par le BAPE concernant le projet en objet et plus particulièrement la séance publique d'information tenu au sous-sol de l'église Sacré-Cœur de Port-Cartier le mercredi 25 mai, à laquelle j'ai personnellement participé. L'initiateur du projet, la Ville de Port-Cartier, a eu l'occasion d'exposer le projet aux citoyens et ceux-ci de poser leurs questions.

Malheureusement force est de constater que de nombreuses questions restent sans réponse à l'issue de cette période d'information organisée par le BAPE empêchant, à ce stade, d'évaluer le projet quant à ces répercussions sur notre milieu. Des inquiétudes fortes et profondes sont apparues à propos de la solution technique retenue par la Ville de recharge de plage par matériaux grossiers :

- ☐ la méthode de sélection de la solution technique,
- ☐ la non-évaluation d'alternatives techniques ayant moins d'impact sur la plage et l'environnement,
- ☐ l'apparence et granulométrie finale de la plage après les travaux,
- ☐ la sécurité de l'ouvrage retenue pour les usagers de la plage et notamment les enfants,
- ☐ le financement de la solution technique retenue depuis l'expiration du programme de subvention du Ministère de la Sécurité Publique en mars 2022,
- ☐ la perte d'un lieu naturel utilisé pour une multitude d'activité récréotouristiques par les riverains et les Port-Cartois et les touristes,
- ☐ la perte d'un attrait touristique indéniable pour la ville de Port-Cartier et ses commerces,
- ☐ la destruction d'un espace naturel à proximité d'un lieu de pêche au homard,
- ☐ la disparition d'un attrait pour les riverains qui met à risque de dévaluation leur bien immobilier,
- ☐ les coûts afférents à l'entretien et les recharges périodiques de l'ouvrage choisi.

Ces préoccupations et opinions ont été exposées à l'initiateur du projet depuis l'été 2020 à travers plusieurs moyens (séances publiques, questions lors du conseil municipal, pétition signée par plus de 1500 personnes, réseaux sociaux) sans que la solution technique n'ait changé ou été adaptée de manière significative. Pour toutes ces raisons, cette incertitude et ces questions sans réponse, l'acceptabilité sociale du projet n'est pas démontrée par l'initiateur du projet, la Ville de Port-Cartier, et je vous demande par la présente la tenue d'une consultation publique.

Pour vous démontrer mon intérêt concernant le milieu touché, voici quelques faits.

Je réside à Port-Cartier depuis toujours, soit 28 ans. J'ai fréquenté la plage Rochelois à toutes les étés de mon enfance à aujourd'hui. Souvent même visité l'hiver, car ces paysages uniques sont toujours source de réconfort et de bien-être. Des souvenirs, il y en a plus d'un relié à cette magnifique plage.

Depuis un an, j'habite avec mon conjoint et ma fille sur [REDACTED] à moins de 300 mètres de la plage Rochelois. C'est l'un des attraits principaux qui m'a incité à demeurer à Port-Cartier après mes études. Depuis la naissance de ma fille, je l'apporte jouer à la plage presque tous les jours du printemps à l'automne puisque c'est un terrain de jeu et de découverte infini! Plusieurs fois par semaine, surtout durant la période estivale, nous allons à la plage Rochelois pour nos loisirs, sport nautique et baignade.

La proximité et l'accès au fleuve Saint-Laurent, exceptionnel à Port-Cartier en plein centre-ville est le joyaux de notre ville. Il est unique d'avoir accès à une plage de sable fin d'une aussi belle qualité au Québec. C'est un aspect incontournable de notre qualité et mode de vie.

Dans l'espoir que vous donnerez une suite favorable à ma demande en mandant le BAPE de tenir une consultation publique sur ce projet,

Je vous prie d'agréer Monsieur le Ministre mes salutation distinguées,

Kathleen Dégarie
[REDACTED]

Louise Morin

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Le 2 juin 2022, Port-Cartier

Monsieur le Ministre Charrette,
Cabinet du Ministre
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyard
675, boul. René-Levesque Est, 30^e étage
Québec (Québec)
G1R 5V7
Ministre@environnement.gouv.qc.ca
Cc : plage.rochelois@bape.gouv.qc.ca

Objet : Demande d'une consultation publique dans le cadre du «Projet de stabilisation de la plage Rochelois à Port-Cartier»

Depuis le 5 mai 2022, se tient la période d'information publique tenue par le BAPE, concernant le projet en objet et plus particulièrement la séance publique tenue au sous-sol de l'église Sacré-Cœur de Port-Cartier, le mercredi 25 mai 2022. L'initiateur du projet, la Ville de Port-Cartier a eu l'occasion d'exposer le projet aux citoyens et ceux-ci de poser leurs questions.

Malheureusement force est de constater que de nombreuses questions restent sans réponse à l'issue de cette période d'information organisée par le BAPE empêchant à ce stade, d'évaluer le projet quant à ces répercussions sur notre milieu. Des inquiétudes fortes et profondes sont apparues à propos de la solution technique retenue par la Ville de recharge de plage par matériaux grossiers :

- la méthode de sélection de la solution technique,
- la non-évaluation d'alternatives techniques ayant moins d'impact sur la plage et l'environnement
- l'apparence et granulométrie de la plage après les travaux,
- la sécurité de l'ouvrage retenue pour les usagers de la plage et notamment les enfants,
- le financement de la solution technique retenue depuis l'expiration du programme de subvention du Ministère de la Sécurité Publique en mars 2022,
- la perte d'un milieu naturel utilisé pour une multitude d'activité récréotouristiques par les riverains, les Port-Cartois et les touristes,
- la perte d'un attrait touristique indéniable pour la ville de Port-Cartier et ses commerces,
- la destruction d'un espace naturel à proximité d'un lieu de pêche au homard,
- la disparition d'un attrait pour les riverains qui met à risque de dévaluation leur bien immobilier
- les coûts afférents à l'entretien et les recharges périodiques de l'ouvrage choisi.

Ces préoccupations et opinions ont été exposées à l'initiateur du projet depuis l'été 2020 à travers plusieurs moyens (séances publiques, questions lors du conseil municipal, pétition signée par plus de 1500 personnes, réseaux sociaux) sans que la solution technique n'ait changé ou été adaptée de manière significative. Pour toutes ces raisons, cette incertitude et ces questions sans réponse, l'acceptabilité sociale du projet n'est pas démontrée par l'initiateur du projet, la Ville de Port-Cartier, et je vous demande par la présente la tenue d'une consultation publique.

Pour vous démontrer mon intérêt au milieu touché, je réside à Port-Cartier depuis 26 ans, sur la [REDACTED] [REDACTED] depuis 1996 à moins de 250 mètres de la plage Rochelois. C'est l'un des attraits principaux qui nous ont fait choisir notre maison familiale dans ce secteur, mon époux, mes enfants et moi sommes usagers de la plage une à plusieurs fois par semaine surtout durant la période estivale, pour nos loisirs, sport nautique et baignade. La proximité et l'accès au fleuve Saint-Laurent, exceptionnel à Port-Cartier en plein centre-ville sur une plage de sable fin est un aspect incontournable de notre qualité et mode de vie. De plus, nos amis de l'extérieur qui viennent nous visiter durant la saison estival adorent le fait de pouvoir aller sur une plage et de se baigner.

Dans l'espoir que vous donnerez une suite favorable à ma demande en mandatant le BAPE de tenir une consultation publique sur ce projet,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, mes salutations distinguées,

*Louise Morin,
Donald Marquis*

Magalie Dionne

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Le 2 juin 2022, à Port-Cartier

Monsieur le Ministre Charrette,

Cabinet du ministre

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Édifice Marie-Guyart

675, boul. René-Lévesque Est, 30e étage

Québec (Québec)

G1R 5V7

Objet : *Demande d'une consultation publique dans le cadre du « Projet de stabilisation de la plage Rochelois à Port-Cartier ».*

En ce moment se tient dans notre localité une période d'information publique tenue par le BAPE concernant le projet de stabilisation de la plage Rochelois à Port-Cartier.

Par la présente, et comme résidente de la ville depuis 21 ans, je tiens à signifier mon opposition face à la réalisation de ce projet tel que présenté.

- Je comprends la nécessité de s'attarder à la problématique d'érosion des berges, mais je ne suis pas favorable à la méthode proposée qui se veut un enrochement de la plage.

- J'habite à deux minutes de cette plage. J'ai choisi ma maison en fonction de la proximité à la plage. Je travaille ici et j'y élève ma famille. Un choix personnel qui me procure une saine qualité de vie.
- Je déplore qu'il n'y ait pas eu d'études environnementales et ce considérant que les travaux ont lieu à l'embouchure d'une rivière à saumons très prisée dans la région et que le Fleuve St-Laurent est une zone de pêche.
- Je ne peux pas considérer que l'apparence de la plage ne permettra plus d'y mettre les pieds après les travaux.
- Je ne peux pas comprendre que la sécurité des familles Port-Cartoise n'ait pas été un enjeu majeur dans les travaux d'enrochement à venir. La configuration de la plage viendra créer un cap de roche très escarpé qui sera très dangereux pour la sécurité de tous.
- L'attraction des régions repose sur la beauté de nos ressources naturelles, de la nature. Les touristes viennent sur la Côte-Nord pour les plages et pour côtoyer la nature. La plage Rochelois est magnifique et constitue un attrait indéniable de notre ville.
- Cette plage est un lieu qui nous permet la pratique d'activités de toutes sortes qu'on soit seul, entre amis ou en famille. Nous y pratiquons notamment des activités nautiques. Les travaux à venir n'ont pas jugés bons de prévoir une zone pour accéder à l'eau. Ce ne sera plus possible de pratiquer la baignade, le kayak ou le paddleboard comme nous le faisons si souvent.
- Je m'oppose à devoir déboursier des sommes importantes par nos taxes pour des travaux avec lesquels je suis en désaccord, car la subvention du Ministère de la Sécurité Publique est échue depuis mars 2022.

J'ai pris part, comme de nombreux citoyens, aux moyens mis à ma disposition pour m'opposer au projet tels que : des séances publiques d'informations, questions lors du conseil municipal, pétition signée, implication sur les réseaux sociaux.

Je demande, en mon nom et au nom de ma famille, de bien vouloir nous entendre et de nous soutenir en organisant une consultation publique en lien avec ce projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, mes salutations distinguées,

Magalie Dionne, fière résidente de Port-Cartier depuis 21 ans

Cabinet du ministre



Gilda Godin

10 JUIN 2022

MELCC

Le 2 juin 2022, à Port-Cartier

Monsieur le Ministre Charrette,
Cabinet du ministre
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30e étage
Québec (Québec)
G1R 5V7
ministre@environnement.gouv.qc.ca
cc : plage.rochelois@bape.gouv.qc.ca

Objet : Demande d'une consultation publique dans le cadre du « Projet de stabilisation de la plage Rochelois à Port-Cartier »

Depuis le 5 mai 2022, se tient la période d'information publique tenue par le BAPE concernant le projet en objet et plus particulièrement la séance publique d'information tenu au sous-sol de l'église Sacré-Cœur de Port-Cartier le mercredi 25 mai, à laquelle j'ai personnellement participé. L'initiateur du projet, la Ville de Port-Cartier, a eu l'occasion d'exposer le projet aux citoyens et ceux-ci de poser leurs questions.

Malheureusement force est de constater que de nombreuses questions restent sans réponse à l'issue de cette période d'information organisée par le BAPE empêchant, à ce stade, d'évaluer le projet quant à ces répercussions sur notre milieu. Des inquiétudes fortes et profondes sont apparues à propos de la solution technique retenue par la Ville de recharge de plage par matériaux grossiers :

- la méthode de sélection de la solution technique,
- la non-évaluation d'alternatives techniques ayant moins d'impact sur la plage et l'environnement,
- l'apparence et granulométrie finale de la plage après les travaux,
- la sécurité de l'ouvrage retenue pour les usagers de la plage et notamment les enfants,
- le financement de la solution technique retenue depuis l'expiration du programme de subvention du Ministère de la Sécurité Publique en mars 2022,
- la perte d'un lieu naturel utilisé pour une multitude d'activité récréotouristiques par les riverains et les Port-Cartois et les touristes,
- la perte d'un attrait touristique indéniable pour la ville de Port-Cartier et ses commerces,
- la destruction d'un espace naturel à proximité d'un lieu de pêche au homard,
- la disparition d'un attrait pour les riverains qui met à risque de dévaluation leur bien immobilier,
- les coûts afférents à l'entretien et les recharges périodiques de l'ouvrage choisi.

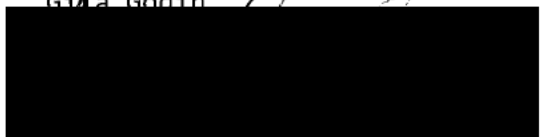
Ces préoccupations et opinions ont été exposées à l'initiateur du projet depuis l'été 2020 à travers plusieurs moyens (séances publiques, questions lors du conseil municipal, pétition signée par plus de 1500 personnes, réseaux sociaux) sans que la solution technique n'ait changé ou été adaptée de manière significative. Pour toutes ces raisons, cette incertitude et ces questions sans réponse, l'acceptabilité sociale du projet n'est pas démontrée par l'initiateur du projet, la Ville de Port-Cartier, et je vous demande par la présente la tenue d'une consultation publique.

Pour vous démontrer mon intérêt au milieu touché, je réside à Port-Cartier depuis X ans, sur la [REDACTED] depuis 2016 à moins de 200 mètres de la plage Rochelois. C'est l'un des attraits principaux qui nous ont fait choisir notre maison familiale dans ce secteur, ma femme, mes enfants et moi sommes des usagers de la plage une à plusieurs fois par semaine surtout durant la période estivale, pour nos loisirs, sport nautique et baignade. La proximité et l'accès au fleuve Saint-Laurent, exceptionnel à Port-Cartier en plein centre-ville sur une plage de sable fin est un aspect incontournable de notre qualité et mode de vie.

Dans l'espoir que vous donnerez une suite favorable à ma demande en mandatant le BAPE de tenir une consultation publique sur ce projet,

Je vous prie d'agréer Monsieur le Ministre mes salutation distinguées,

Gilda Godin



Brigitte Fortin
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

Port-Cartier, le 3 juin 2022

Monsieur le Ministre Charrette,
Cabinet du Ministre
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyard
675, boul. René-Levesque Est, 30^e étage
Québec (Québec)
G1R 5V7
Ministre@environnement.gouv.qc.ca
Cc : plage.rochelois@bape.gouv.qc.ca

Objet : Demande d'une consultation publique dans le cadre du «Projet de stabilisation de la
plage Rochelois à Port-Cartier»

Depuis le 5 mai 2022, se tient la période d'information publique tenue par le BAPE, concernant le projet en objet et plus particulièrement la séance publique tenue au sous-sol de l'église Sacré-Cœur de Port-Cartier, le mercredi 25 mai à laquelle j'ai participé par visioconférence. L'initiateur du projet, la Ville de Port-Cartier a eu l'occasion d'exposer le projet aux citoyens et ceux-ci de poser leurs questions.

Malheureusement, force est de constater que de nombreuses questions restent sans réponse à l'issue de cette période d'information organisée par le BAPE, empêchant à ce stade, d'évaluer le projet quant à ces répercussions sur notre milieu. Des inquiétudes fortes et profondes sont apparues à propos de la solution technique retenue par la Ville de recharge de plage par matériaux grossiers :

- la méthode de sélection de la solution technique,
- la non-évaluation d'alternatives techniques ayant moins d'impact sur la plage et l'environnement
- l'apparence et granulométrie de la plage après les travaux,
- la sécurité de l'ouvrage retenue pour les usagers de la plage et notamment les enfants,
- le financement de la solution technique retenue depuis l'expiration du programme de subvention du Ministère de la Sécurité Publique en mars 2022,
- la perte d'un milieu naturel utilisé pour une multitude d'activité récréotouristiques par les riverains, les Port-Cartois et les touristes,
- la perte d'un attrait touristique indéniable pour la ville de Port-Cartier et ses commerces,
- la destruction d'un espace naturel à proximité d'un lieu de pêche au homard,

- la disparition d'un attrait pour les riverains qui met à risque de dévaluation leur bien immobilier
- les coûts afférents à l'entretien et les recharges périodiques de l'ouvrage choisi.
-

Ces préoccupations et opinions ont été exposées à l'initiateur du projet depuis l'été 2020 à travers plusieurs moyens (séances publiques, questions lors du conseil municipal, pétition signée par plus de 1500 personnes, réseaux sociaux) sans que la solution technique n'ait changé ou été adaptée de manière significative. Pour toutes ces raisons, cette incertitude et ces questions sans réponse, l'acceptabilité sociale du projet n'est pas démontrée par l'initiateur du projet, la Ville de Port-Cartier, et je vous demande par la présente la tenue d'une consultation publique.

Pour vous démontrer mon intérêt au milieu touché, laissez-moi vous dire que je réside à Port-Cartier depuis 40 ans, sur [REDACTED] depuis tout ce temps à moins de 100 mètres de la plage Rochelois. J'ai choisi de m'installer à 2 maisons de chez mes parents car l'accès à la Plage Rochelois était pour moi essentiel et je tenais à faire profiter du lieu à mes enfants. Ce fut un endroit où j'ai moi-même passé tous mes été et où mes enfants se sont baignés, ont construit des châteaux de sable, ont cueilli des coquillages, ont marché sur les dunes à marée basse, ont exploré l'épave du Lady Era en kayak. C'est également un des attraits principaux de la Ville que nous faisons visiter à nos amis et à la famille de passage. Je suis également entrepreneure étant co-proprétaire d'une clinique de physiothérapie et la Plage Rochelois est un attrait indéniable pour attirer de nouveaux employés. Nous en priver sonnerait la fin de ce qui nous distingue à Port-Cartier, soit une plage de sable fin au cœur de la Ville dont on peut jouir aussitôt le travail terminé.

La proximité et l'accès au fleuve Saint-Laurent, exceptionnel à Port-Cartier en plein centre-ville sur une plage de sable fin est un aspect incontournable de notre qualité et mode de vie. Aurait-on l'idée de remplir les plages de Floride de cailloux et de faire un dénivelé qui empêcherait tous les accès? La Floride a choisi de faire de la recharge de sable depuis plus de 45 ans. Durant des années, Miami Beach a déversé sur ses plages des tonnes de sable pompées du fond de l'océan. Port-Cartier l'a elle-même fait dans les années 1970 à l'aide de camion et cela a suffi pendant plus de 40 ans. Je crois sincèrement qu'en 2022 une autre solution que la recharge de cailloux peut être envisagée pour notre plage.

Dans l'espoir que vous donnerez une suite favorable à ma demande en mandatant le BAPE de tenir une consultation publique sur ce projet,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, mes salutations distinguées,



Brigitte Fortin, Port-Cartoise

Bouchard, Marie-Chantal

De: Ministre MELCC
Envoyé: 7 juin 2022 15:03
À: Chouinard, Sonia
Objet: TR : Demande d'une consultation publique dans le cadre du «Projet de stabilisation de la plage Rochelois à Port-Cartier»

Louise Paradis

Responsable d'agenda
Cabinet du ministre de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques
et ministre responsable de la lutte contre le racisme

675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : 418 521-3911
louise.paradis@environnement.gouv.qc.ca

MISE EN GARDE CONCERNANT LES COMMUNICATIONS D'INFLUENCE | En conformité à la loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme, nous vous demandons, si cela n'est pas déjà fait et que vous êtes visé au sens de cette loi, de vous inscrire rapidement au registre des lobbyistes. Pour plus d'information sur la loi : 1 866 281-4615 ou commissairelobby.qc.ca

De : brigitte st-onge [REDACTED] >
Envoyé : 3 juin 2022 09:25
À : Ministre MELCC <ministre@environnement.gouv.qc.ca>
Cc : plage.rochelois@bape.gouv.qc.ca <plage.rochelois@bape.gouv.qc.ca>
Objet : Demande d'une consultation publique dans le cadre du «Projet de stabilisation de la plage Rochelois à Port-Cartier»

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.
Montréal, le 3 juin 2022

Monsieur le Ministre Benoit Charrette,
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyard
675, boul. René-Levesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

OBJET : Demande d'une consultation publique dans le cadre du "Projet de stabilisation de la plage Rochelois à Port-Cartier"

Monsieur le Ministre,

Depuis le 5 mai 2022, se tient la période d'information publique tenue par le BAPE, concernant le projet en objet et plus particulièrement la séance publique tenue au sous-sol de l'église Sacré-Cœur de Port-Cartier le mercredi 25 mai à laquelle j'ai personnellement participé par webdiffusion. L'initiateur du projet, la Ville de Port-Cartier a eu l'occasion d'exposer le projet aux citoyens et ceux-ci de poser leurs questions.

Malheureusement force est de constater que de nombreuses questions restent sans réponse à l'issue de cette période d'information organisée par le BAPE empêchant à ce stade, d'évaluer le projet quant à ces répercussions sur notre milieu. Des inquiétudes fortes et profondes sont apparues à propos de la solution technique de recharge de plage par matériaux grossiers :

- La méthode de sélection de la solution technique;
- La non-évaluation d'alternatives techniques ayant moins d'impact sur la plage et l'environnement;
- L'apparence et granulométrie de la plage après les travaux;
- La sécurité de l'ouvrage retenue pour les usagers de la plage et notamment les enfants;
- Le financement de la solution technique retenue depuis l'expiration du programme de subvention du Ministère de la Sécurité Publique en mars 2022;
- La perte d'un milieu naturel utilisé pour une multitude d'activité récréotouristiques par les riverains, les Port-Cartois et les touristes;
- La perte d'un attrait touristique indéniable pour la ville de Port-Cartier et ses commerces;
- La destruction d'un espace naturel à proximité d'un lieu de pêche au homard;
- La disparition d'un attrait pour les riverains qui met à risque de dévaluation leur bien immobilier;
- Les coûts afférents à l'entretien et les recharges périodiques de l'ouvrage choisi.

Ces préoccupations et opinions ont été exposées à l'initiateur du projet depuis l'été 2020 à travers plusieurs moyens (séances publiques, questions lors du conseil municipal, pétition signée par plus de 1500 personnes, réseaux sociaux) sans que la solution technique n'ait changé ou été adaptée de manière significative. Pour toutes ces raisons, cette incertitude et ces questions sans réponse, l'acceptabilité sociale du projet n'est pas démontrée par l'initiateur du projet, la Ville de Port-Cartier, et je vous demande par la présente la tenue d'une consultation publique.

Pour vous démontrer mon intérêt au milieu touché, je suis née et j'ai résidé à Port-Cartier pendant les dernières années de vie de mon père, feu Victor St-Onge, qui habitait devant la Plage Rochelois. La proximité et l'accès au fleuve Saint-Laurent, exceptionnel à Port-Cartier en plein centre-ville sur une plage de sable fin est un aspect incontournable de la qualité et du mode de vie.

Dans l'espoir que vous donnerez une suite favorable à ma demande en mandatant le BAPE de tenir une consultation publique sur ce projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le ministre, l'expression de ma considération respectueuse.

Brigitte St-Onge

Émilie Bergeron



Le 3 juin 2022, à Port-Cartier

Monsieur le Ministre Charrette,
Cabinet du ministre
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Édifce Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30e étage
Québec (Québec)
G1R 5V7
ministre@environnement.gouv.qc.ca
cc : plage.rochelois@bape.gouv.qc.ca

Objet : Demande d'une consultation publique dans le cadre du « Projet de stabilisation de la plage Rochelois à Port-Cartier »

Depuis le 5 mai 2022, se tient la période d'information publique tenue par le BAPE concernant le projet en objet et plus particulièrement la séance publique d'information tenu au sous-sol de l'église Sacré-Cœur de Port-Cartier le mercredi 25 mai. L'initiateur du projet, la Ville de Port-Cartier, a eu l'occasion d'exposer le projet aux citoyens et ceux-ci de poser leurs questions.

Malheureusement force est de constater que de nombreuses questions restent sans réponse à l'issue de cette période d'information organisée par le BAPE empêchant, à ce stade, d'évaluer le projet quant à ces répercussions sur notre milieu. Des inquiétudes fortes et profondes sont apparues à propos de la solution technique retenue par la Ville de recharge de plage par matériaux grossiers :

- la non-évaluation d'alternatives techniques ayant moins d'impact sur la plage et l'environnement,
- l'apparence et granulométrie finale de la plage après les travaux,
- la sécurité de l'ouvrage retenue pour les usagers de la plage et notamment les enfants,
- la perte d'un lieu naturel utilisé pour une multitude d'activité récréotouristiques par les riverains et les Port-Cartois et les touristes,
- la perte d'un attrait touristique indéniable pour la ville de Port-Cartier et ses commerces,

Ces préoccupations et opinions ont été exposées à l'initiateur du projet depuis l'été 2020 à travers plusieurs moyens (séances publiques, questions lors du conseil municipal, pétition signée par plus de 1500 personnes, réseaux sociaux) sans que la solution technique n'ait changé ou été adaptée

de manière significative. Pour toutes ces raisons, cette incertitude et ces questions sans réponse, l'acceptabilité sociale du projet n'est pas démontrée par l'initiateur du projet, la Ville de Port-Cartier, et je vous demande par la présente la tenue d'une consultation publique.

Pour vous démontrer mon intérêt au milieu touché, je suis native de Port-Cartier. Ma famille et moi sommes des usagers de la plage plusieurs fois par mois surtout durant la période estivale, pour nos loisirs, sport nautique et baignade. La proximité et l'accès au fleuve Saint-Laurent, exceptionnel à Port-Cartier en plein centre-ville sur une plage de sable fin est un aspect incontournable de notre qualité et mode de vie.

Dans l'espoir que vous donnerez une suite favorable à ma demande en mandatant le BAPE de tenir une consultation publique sur ce projet,

Je vous prie d'agréer Monsieur le Ministre mes salutation distinguées,

A solid black rectangular box used to redact the signature of the sender.

Émilie Bergeron

Bouchard, Marie-Chantal

De: Ministre MELCC
Envoyé: 7 juin 2022 15:03
À: Chouinard, Sonia
Objet: TR : Sauvez la plage Rochelois

Louise Paradis

Responsable d'agenda
Cabinet du ministre de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques
et ministre responsable de la lutte contre le racisme

675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : 418 521-3911
louise.paradis@environnement.gouv.qc.ca

MISE EN GARDE CONCERNANT LES COMMUNICATIONS D'INFLUENCE | En conformité à la loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme, nous vous demandons, si cela n'est pas déjà fait et que vous êtes visé au sens de cette loi, de vous inscrire rapidement au registre des lobbyistes. Pour plus d'information sur la loi : 1 866 281-4615 ou commissairelobby.qc.ca

De : Henry Bois [REDACTED]
Envoyé : 3 juin 2022 08:49
À : Ministre MELCC <ministre@environnement.gouv.qc.ca>
Objet : Sauvez la plage Rochelois

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

Henry Bois
[REDACTED]

Le 03 juin 2022, à Québec

Monsieur le Ministre Charrette,
Cabinet du ministre
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec)
G1R 5V7
ministre@environnement.gouv.qc.ca

Objet : Demande d'une consultation publique dans le cadre du « Projet de stabilisation de la plage Rochelois à Port-Cartier »

Depuis le 5 mai 2022, se tient la période d'information publique tenue par le BAPE concernant le projet en objet et plus particulièrement la séance publique d'information tenu au sous-sol de l'église Sacré-Cœur de Port-Cartier le mercredi 25 mai, à laquelle j'ai personnellement participé. L'initiateur du projet, la Ville de Port-Cartier, a eu l'occasion d'exposer le projet aux citoyens et ceux-ci de poser leurs questions.

Malheureusement force est de constater que de nombreuses questions restent sans réponse à l'issue de cette période d'information organisée par le BAPE empêchant, à ce stade, d'évaluer le projet quant à ces répercussions sur notre milieu. Des inquiétudes fortes et profondes sont apparues à propos de la solution technique retenue par la Ville de recharge de plage par matériaux grossiers :

- la méthode de sélection de la solution technique,
- la non-évaluation d'alternatives techniques ayant moins d'impact sur la plage et l'environnement,
- l'apparence et granulométrie finale de la plage après les travaux,
- la sécurité de l'ouvrage retenue pour les usagers de la plage et notamment les enfants,
- le financement de la solution technique retenue depuis l'expiration du programme de subvention du Ministère de la Sécurité Publique en mars 2022,
- la perte d'un lieu naturel utilisé pour une multitude d'activité récréotouristiques par les riverains et les Port-Cartois et les touristes,
- la perte d'un attrait touristique indéniable pour la ville de Port-Cartier et ses commerces,
- la destruction d'un espace naturel à proximité d'un lieu de pêche au homard,
- la disparition d'un attrait pour les riverains qui met à risque de dévaluation leur bien immobilier,
- les coûts afférents à l'entretien et les recharges périodiques de l'ouvrage choisi.

Ces préoccupations et opinions ont été exposées à l'initiateur du projet depuis l'été 2020 à travers plusieurs moyens (séances publiques, questions lors du conseil municipal, pétition signée par plus de 1500 personnes, réseaux sociaux) sans que la solution technique n'ait changé ou été adaptée de manière significative. Pour toutes ces raisons, cette incertitude et ces questions sans réponse, l'acceptabilité sociale du projet n'est pas démontrée par l'initiateur du projet, la Ville de Port-Cartier, et je vous demande par la présente la tenue d'une consultation publique.

Pour vous démontrer mon intérêt au milieu touché, j'ai résidé à Port-Cartier pendant 43 ans, sur la [REDACTED] depuis 1954 près de la plage Rochelois. C'est l'un des attraits principaux qui faisait de moi un usager de la plage une à plusieurs fois par semaine surtout

durant la période estivale, pour nos loisirs, sport nautique et baignade. La proximité et l'accès au fleuve Saint-Laurent, exceptionnel à Port-Cartier en plein centre-ville sur une plage de sable fin est un aspect incontournable de notre qualité et mode de vie.

Dans l'espoir que vous donnerez une suite favorable à ma demande en mandatant le BAPE de tenir une consultation publique sur ce projet,

Je vous prie d'agréer Monsieur le Ministre mes salutation distinguées,

Henry Bois

Téléchargez [Outlook pour iOS](#)

Bouchard, Marie-Chantal

De: Ministre MELCC
Envoyé: 7 juin 2022 15:02
À: Chouinard, Sonia
Objet: TR : Objet : Demande d'une consultation publique dans le cadre du « Projet de stabilisation de la plage Rochelois à Port-Cartier »

Louise Paradis

Responsable d'agenda
Cabinet du ministre de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques
et ministre responsable de la lutte contre le racisme

675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : 418 521-3911
louise.paradis@environnement.gouv.qc.ca

MISE EN GARDE CONCERNANT LES COMMUNICATIONS D'INFLUENCE | En conformité à la loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme, nous vous demandons, si cela n'est pas déjà fait et que vous êtes visé au sens de cette loi, de vous inscrire rapidement au registre des lobbyistes. Pour plus d'information sur la loi : 1 866 281-4615 ou commissairelobby.qc.ca

De : Lise Bacon [REDACTED]
Envoyé : 3 juin 2022 21:11
À : Ministre MELCC <ministre@environnement.gouv.qc.ca>
Cc : plage.rochelois@bape.gouv.qc.ca <plage.rochelois@bape.gouv.qc.ca>
Objet : Objet : Demande d'une consultation publique dans le cadre du « Projet de stabilisation de la plage Rochelois à Port-Cartier »

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

Lise Bacon
[REDACTED]

Le 3 juin 2022, à Port-Cartier

Monsieur le Ministre Charrette,
Cabinet du ministre
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec)

Depuis le 5 mai 2022, se tient la période d'information publique tenue par le BAPE concernant le projet en objet et plus particulièrement la séance publique d'information tenu au sous-sol de l'église Sacré-Cœur de Port-Cartier le mercredi 25 mai, à laquelle j'ai personnellement participé. L'initiateur du projet, la Ville de Port-Cartier, a eu l'occasion d'exposer le projet aux citoyens et ceux-ci de poser leurs questions.

Malheureusement force est de constater que de nombreuses questions restent sans réponse à l'issue de cette période d'information organisée par le BAPE empêchant, à ce stade, d'évaluer le projet quant à ces répercussions sur notre milieu. Des inquiétudes fortes et profondes sont apparues à propos de la solution technique retenue par la Ville de recharge de plage par matériaux grossiers :

- la méthode de sélection de la solution technique,
- la non-évaluation d'alternatives techniques ayant moins d'impact sur la plage et l'environnement,
- l'apparence et granulométrie finale de la plage après les travaux,
- la sécurité de l'ouvrage retenue pour les usagers de la plage et notamment les enfants,
- le financement de la solution technique retenue depuis l'expiration du programme de subvention du Ministère de la Sécurité Publique en mars 2022,
- la perte d'un lieu naturel utilisé pour une multitude d'activité récréotouristiques par les riverains et les Port-Cartois et les touristes,
- la perte d'un attrait touristique indéniable pour la ville de Port-Cartier et ses commerces,
- la destruction d'un espace naturel à proximité d'un lieu de pêche au homard,
- la disparition d'un attrait pour les riverains qui met à risque de dévaluation leur bien immobilier,
- les coûts afférents à l'entretien et les recharges périodiques de l'ouvrage choisi.

Ces préoccupations et opinions ont été exposées à l'initiateur du projet depuis l'été 2020 à travers plusieurs moyens (séances publiques, questions lors du conseil municipal, pétition signée par plus de 1500 personnes, réseaux sociaux) sans que la solution technique n'ait changé ou été adaptée de manière significative. Pour toutes ces raisons, cette incertitude et ces questions sans réponse, l'acceptabilité sociale du projet n'est pas démontrée par l'initiateur du projet, la Ville de Port-Cartier, et je vous demande par la présente la tenue d'une consultation publique.

Pour vous démontrer mon intérêt au milieu touché, je réside à Port-Cartier depuis X ans, sur [REDACTED] depuis 2016 à moins de 200 mètres de la plage Rochelois. C'est l'un des attraits principaux qui nous ont fait choisir notre maison familiale dans ce secteur, ma femme, mes enfants et moi sommes des usagers de la plage une à plusieurs fois par semaine surtout durant la période estivale, pour nos loisirs, sport nautique et baignade. La proximité et l'accès au fleuve Saint-Laurent, exceptionnel à Port-Cartier en plein centre-ville sur une plage de sable fin est un aspect incontournable de notre qualité et mode de vie.

Dans l'espoir que vous donnerez une suite favorable à ma demande en mandatant le BAPE de tenir une consultation publique sur ce projet,

Je vous prie d'agréer Monsieur le Ministre mes salutation distinguées,

Lise Bacon, native et citoyenne de Port-Cartier
Envoyé de mon iPhone

De : [Ministre MELCC](#)
A : [Chouinard, Sonia](#)
Objet : TR : Demande d'une consultation publique dans le cadre du « Projet de stabilisation de la plage Rochelois à Port-Cartier »
Date : 7 juin 2022 15:02:14

Louise Paradis

Responsable d'agenda

Cabinet du ministre de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques
et ministre responsable de la lutte contre le racisme

675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : 418 521-3911
louise.paradis@environnement.gouv.qc.ca

MISE EN GARDE CONCERNANT LES COMMUNICATIONS D'INFLUENCE | En conformité à la loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme, nous vous demandons, si cela n'est pas déjà fait et que vous êtes visé au sens de cette loi, de vous inscrire rapidement au registre des lobbyistes. Pour plus d'information sur la loi : 1 866 281 4615 ou commissairelobby.qc.ca

De : Mathieu Pouliot [REDACTED]
Envoyé : 3 juin 2022 20:50
À : Ministre MELCC <ministre@environnement.gouv.qc.ca>
Cc : plage.rochelois@bape.gouv.qc.ca <plage.rochelois@bape.gouv.qc.ca>
Objet : Demande d'une consultation publique dans le cadre du « Projet de stabilisation de la plage Rochelois à Port-Cartier »

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

Depuis le 5 mai 2022, se tient la période d'information publique tenue par le BAPE concernant le projet en objet et plus particulièrement la séance publique d'information tenu au sous-sol de l'église Sacré-Cœur de Port-Cartier le mercredi 25 mai, à laquelle j'ai personnellement participé. L'initiateur du projet, la Ville de Port-Cartier, a eu l'occasion d'exposer le projet aux citoyens et ceux-ci de poser leurs questions.

Malheureusement force est de constater que de nombreuses questions restent sans réponse à l'issue de cette période d'information organisée par le BAPE empêchant, à ce stade, d'évaluer le projet quant à ces répercussions sur notre milieu. Des inquiétudes fortes et profondes sont apparues à propos de la solution technique retenue par la Ville de recharge de plage par matériaux grossiers :

- la méthode de sélection de la solution technique,
- la non-évaluation d'alternatives techniques ayant moins d'impact sur la plage et l'environnement,
- l'apparence et granulométrie finale de la plage après les travaux,
- la sécurité de l'ouvrage retenue pour les usagers de la plage et notamment les enfants,

- le financement de la solution technique retenue depuis l'expiration du programme de subvention du Ministère de la Sécurité Publique en mars 2022,
- la perte d'un lieu naturel utilisé pour une multitude d'activité récréotouristiques par les riverains et les Port-Cartois et les touristes,
- la perte d'un attrait touristique indéniable pour la ville de Port-Cartier et ses commerces,
- la destruction d'un espace naturel à proximité d'un lieu de pêche au homard,
- la disparition d'un attrait pour les riverains qui met à risque de dévaluation leur bien immobilier,
- les coûts afférents à l'entretien et les recharges périodiques de l'ouvrage choisi.

Ces préoccupations et opinions ont été exposées à l'initiateur du projet depuis l'été 2020 à travers plusieurs moyens (séances publiques, questions lors du conseil municipal, pétition signée par plus de 1500 personnes, réseaux sociaux) sans que la solution technique n'ait changé ou été adaptée de manière significative. Pour toutes ces raisons, cette incertitude et ces questions sans réponse, l'acceptabilité sociale du projet n'est pas démontrée par l'initiateur du projet, la Ville de Port-Cartier, et je vous demande par la présente la tenue d'une consultation publique.

Pour vous démontrer mon intérêt au milieu touché, je réside à Port-Cartier depuis X ans, sur [REDACTED] [REDACTED] depuis 2016 à moins de 200 mètres de la plage Rochelois. C'est l'un des attraits principaux qui nous ont fait choisir notre maison familiale dans ce secteur, ma femme, mes enfants et moi sommes des usagers de la plage une à plusieurs fois par semaine surtout durant la période estivale, pour nos loisirs, sport nautique et baignade. La proximité et l'accès au fleuve Saint-Laurent, exceptionnel à Port-Cartier en plein centre-ville sur une plage de sable fin est un aspect incontournable de notre qualité et mode de vie.

Dans l'espoir que vous donnerez une suite favorable à ma demande en mandatant le BAPE de tenir une consultation publique sur ce projet,

Je vous prie d'agréer Monsieur le Ministre mes salutation distinguées,

Mathieu Pouliot

Bouchard, Marie-Chantal

De: Ministre MELCC
Envoyé: 7 juin 2022 15:03
À: Chouinard, Sonia
Objet: TR : Demande d'une consultation publique dans le cadre du « Projet de stabilisation de la plage Rochelois à Port-Cartier »

Louise Paradis

Responsable d'agenda
Cabinet du ministre de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques
et ministre responsable de la lutte contre le racisme

675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : 418 521-3911
louise.paradis@environnement.gouv.qc.ca

MISE EN GARDE CONCERNANT LES COMMUNICATIONS D'INFLUENCE | En conformité à la loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme, nous vous demandons, si cela n'est pas déjà fait et que vous êtes visé au sens de cette loi, de vous inscrire rapidement au registre des lobbyistes. Pour plus d'information sur la loi : 1 866 281-4615 ou commissairelobby.qc.ca

De : nancy folcoche3 [REDACTED]
Envoyé : 3 juin 2022 06:02
À : Ministre MELCC <ministre@environnement.gouv.qc.ca>
Cc : Ministre MELCC <ministre@environnement.gouv.qc.ca>
Objet : Demande d'une consultation publique dans le cadre du « Projet de stabilisation de la plage Rochelois à Port-Cartier »

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

Nancy Tisseur
[REDACTED]

Le 3 juin 2022, à Port-Cartier

Monsieur le Ministre Charrette,
Cabinet du ministre
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec)
G1R 5V7

Depuis le 5 mai 2022, se tient la période d'information publique tenue par le BAPE concernant le projet en objet et plus particulièrement la séance publique d'information tenu au sous-sol de l'église Sacré-Cœur de Port-Cartier le mercredi 25 mai, à laquelle j'ai personnellement participé. L'initiateur du projet, la Ville de Port-Cartier, a eu l'occasion d'exposer le projet aux citoyens et ceux-ci de poser leurs questions.

Malheureusement force est de constater que de nombreuses questions restent sans réponse à l'issue de cette période d'information organisée par le BAPE empêchant, à ce stade, d'évaluer le projet quant à ces répercussions sur notre milieu. Des inquiétudes fortes et profondes sont apparues à propos de la solution technique retenue par la Ville de recharge de plage par matériaux grossiers :

- la méthode de sélection de la solution technique,
- la non-évaluation d'alternatives techniques ayant moins d'impact sur la plage et l'environnement,
- l'apparence et granulométrie finale de la plage après les travaux,
- la sécurité de l'ouvrage retenue pour les usagers de la plage et notamment les enfants,
- le financement de la solution technique retenue depuis l'expiration du programme de subvention du Ministère de la Sécurité Publique en mars 2022,
- la perte d'un lieu naturel utilisé pour une multitude d'activité récréotouristiques par les riverains et les Port-Cartois et les touristes,
- la perte d'un attrait touristique indéniable pour la ville de Port-Cartier et ses commerces,
- la destruction d'un espace naturel à proximité d'un lieu de pêche au homard,
- la disparition d'un attrait pour les riverains qui met à risque de dévaluation leur bien immobilier,
- les coûts afférents à l'entretien et les recharges périodiques de l'ouvrage choisi.

Ces préoccupations et opinions ont été exposées à l'initiateur du projet depuis l'été 2020 à travers plusieurs moyens (séances publiques, questions lors du conseil municipal, pétition signée par plus de 1500 personnes, réseaux sociaux) sans que la solution technique n'ait changé ou été adaptée de manière significative. Pour toutes ces raisons, cette incertitude et ces questions sans réponse, l'acceptabilité sociale du projet n'est pas démontrée par l'initiateur du projet, la Ville de Port-Cartier, et je vous demande par la présente la tenue d'une consultation publique.

Pour vous démontrer mon intérêt au milieu touché, je réside à Port-Cartier depuis X ans, sur [REDACTED] depuis 2016 à moins de 200 mètres de la plage Rochelois. C'est l'un des attraits principaux qui nous ont fait choisir notre maison familiale dans ce secteur, ma femme, mes enfants et moi sommes des usagers de la plage une à plusieurs fois par semaine surtout durant la période estivale, pour nos loisirs, sport nautique et baignade. La proximité et l'accès au fleuve Saint-Laurent, exceptionnel à Port-Cartier en plein centre-ville sur une plage de sable fin est un aspect incontournable de notre qualité et mode de vie.

Dans l'espoir que vous donnerez une suite favorable à ma demande en mandatant le BAPE de tenir une consultation publique sur ce projet,

Je vous prie d'agréer Monsieur le Ministre mes salutation distinguées,

Nancy Tisseur

Alain Bolduc



Port-Cartier, le 4 juin 2022

Monsieur le Ministre Charrette
Cabinet du Ministre
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyard
675, boul. René-Levesque Est, 30^e étage
Québec (Québec)
G1R 5V7
Ministre@environnement.gouv.qc.ca
Cc : plage.rochelois@bape.gouv.qc.ca

Objet : Demande d'une consultation publique dans le cadre du «Projet de stabilisation de la plage Rochelois à Port-Carier»

Monsieur le Ministre Charrette,

Depuis le 5 mai 2022, se tient la période d'information publique tenue par le BAPE, concernant le projet en objet et plus particulièrement la séance publique tenue au sous-sol de l'église Sacré-Cœur de Port-Cartier, le mercredi 25 mai à laquelle j'ai participé par visioconférence. L'initiateur du projet, la Ville de Port-Cartier a eu l'occasion d'exposer le projet aux citoyens et ceux-ci de poser leurs questions.

Malheureusement, force est de constater que de nombreuses questions restent sans réponse à l'issue de cette période d'information organisée par le BAPE, empêchant à ce stade, d'évaluer le projet quant à ces répercussions sur notre milieu. Des inquiétudes fortes et profondes sont apparues à propos de la solution technique retenue par la Ville de recharge de plage par matériaux grossiers :

- la méthode de sélection de la solution technique,
- la non-évaluation d'alternatives techniques ayant moins d'impact sur la plage et l'environnement
- l'apparence et granulométrie de la plage après les travaux,
- la sécurité de l'ouvrage retenue pour les usagers de la plage et notamment les enfants,
- le financement de la solution technique retenue depuis l'expiration du programme de subvention du Ministère de la Sécurité Publique en mars 2022,
- la perte d'un milieu naturel utilisé pour une multitude d'activité récréotouristiques par les riverains, les Port-Cartois et les touristes,
- la perte d'un attrait touristique indéniable pour la ville de Port-Cartier et ses commerces,
- la destruction d'un espace naturel à proximité d'un lieu de pêche au homard,

- la disparition d'un attrait pour les riverains qui met à risque de dévaluation leur bien immobilier
- les coûts afférents à l'entretien et les recharges périodiques de l'ouvrage choisi.

Ces préoccupations et opinions ont été exposées à l'initiateur du projet depuis l'été 2020 à travers plusieurs moyens (séances publiques, questions lors du conseil municipal, pétition signée par plus de 1500 personnes, réseaux sociaux) sans que la solution technique n'ait changé ou été adaptée de manière significative. Pour toutes ces raisons, cette incertitude et ces questions sans réponse, l'acceptabilité sociale du projet n'est pas démontrée par l'initiateur du projet, la Ville de Port-Cartier, et je vous demande par la présente la tenue d'une consultation publique.

Pour vous démontrer mon intérêt au milieu touché, laissez-moi vous dire que je réside à Port-Cartier depuis 57 ans, sur [REDACTED] depuis 1995 à moins de 100 mètres de la plage Rochelois. Nous avons choisis, mon épouse et moi, de nous installer à cet endroit car l'accès rapide et facile à la Plage Rochelois était essentiel et nous tenions à faire profiter du lieu à nos enfants. Je suis moi-même usager de la plage une à plusieurs fois par semaine surtout durant la période estivale, pour mes loisirs, sport nautique, promenade et baignade. Mes enfants s'y sont baignés, ont construit des châteaux de sable, ont cueilli des coquillages, ont marché sur les dunes à marée basse, ont exploré l'épave du Lady Era en kayak. Et lorsqu'ils reviennent à la maison, c'est toujours le premier endroit où ils vont se ressourcer. Nous priver de cet endroit sonnerait la fin de ce qui nous distingue à Port-Cartier, soit une plage de sable fin au cœur de la Ville dont nous pouvons profiter aussitôt le travail terminé.

La proximité et l'accès au fleuve Saint-Laurent, exceptionnel à Port-Cartier en plein centre-ville sur une plage de sable fin est un aspect incontournable de notre qualité et mode de vie. La Ville de Port-Cartier a fait du remplissage de sable fin dans les années 1970 à l'aide de camion et cela a suffi pendant plus de 40 ans. Je crois sincèrement qu'en 2022 une autre solution que la recharge de gravier grossier peut être envisagée pour notre plage.

Dans l'espoir que vous donnerez une suite favorable à ma demande en mandatant le BAPE de tenir une consultation publique sur ce projet,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, mes salutations distinguées,

[REDACTED]

Alain Bolduc, Port-Carfois

Bouchard, Marie-Chantal

De: Ministre MELCC
Envoyé: 7 juin 2022 15:02
À: Chouinard, Sonia
Objet: TR : Plage Rochelois

Louise Paradis

Responsable d'agenda
Cabinet du ministre de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques
et ministre responsable de la lutte contre le racisme

675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : 418 521-3911
louise.paradis@environnement.gouv.qc.ca

MISE EN GARDE CONCERNANT LES COMMUNICATIONS D'INFLUENCE | En conformité à la loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme, nous vous demandons, si cela n'est pas déjà fait et que vous êtes visé au sens de cette loi, de vous inscrire rapidement au registre des lobbyistes. Pour plus d'information sur la loi : 1 866 281-4615 ou commissairelobby.qc.ca

De : danny l [REDACTED]
Envoyé : 4 juin 2022 10:27
À : Ministre MELCC <ministre@environnement.gouv.qc.ca>
Cc : plage.rochelois@bape.gouv.qc.ca <plage.rochelois@bape.gouv.qc.ca>
Objet : Plage Rochelois

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

Danny LaBrie
[REDACTED]

Le 4 juin 2022, à Port-Cartier

Monsieur le Ministre Charrette,
Cabinet du ministre
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec)
G1R 5V7
ministre@environnement.gouv.qc.ca
cc : plage.rochelois@bape.gouv.qc.ca

Objet : Demande d'une consultation publique dans le cadre du « Projet de stabilisation de la plage Rochelois à Port-Cartier »

Depuis le 5 mai 2022, se tient la période d'information publique tenue par le BAPE concernant le projet en objet et plus particulièrement la séance publique d'information tenu au sous-sol de l'église Sacré-Cœur de Port-Cartier le mercredi 25 mai, à laquelle j'ai personnellement participé. L'initiateur du projet, la Ville de Port-Cartier, a eu l'occasion d'exposer le projet aux citoyens et ceux-ci de poser leurs questions.

Malheureusement force est de constater que de nombreuses questions restent sans réponse à l'issue de cette période d'information organisée par le BAPE empêchant, à ce stade, d'évaluer le projet quant à ces répercussions sur notre milieu. Des inquiétudes fortes et profondes sont apparues à propos de la solution technique retenue par la Ville de recharge de plage par matériaux grossiers :

- la méthode de sélection de la solution technique,
- la non-évaluation d'alternatives techniques ayant moins d'impact sur la plage et l'environnement,
- l'apparence et granulométrie finale de la plage après les travaux,
- la sécurité de l'ouvrage retenue pour les usagers de la plage et notamment les enfants,
- le financement de la solution technique retenue depuis l'expiration du programme de subvention du Ministère de la Sécurité Publique en mars 2022,
- la perte d'un lieu naturel utilisé pour une multitude d'activité récréotouristiques par les riverains et les Port-Cartois et les touristes,
- la perte d'un attrait touristique indéniable pour la ville de Port-Cartier et ses commerces,
- la destruction d'un espace naturel à proximité d'un lieu de pêche au homard,
- la disparition d'un attrait pour les riverains qui met à risque de dévaluation leur bien immobilier,
- les coûts afférents à l'entretien et les recharges périodiques de l'ouvrage choisi.

Ces préoccupations et opinions ont été exposées à l'initiateur du projet depuis l'été 2020 à travers plusieurs moyens (séances publiques, questions lors du conseil municipal, pétition signée par plus de 1500 personnes, réseaux sociaux) sans que la solution technique n'ait changé ou été adaptée de manière significative. Pour toutes ces raisons, cette incertitude et ces questions sans réponse, l'acceptabilité sociale du projet n'est pas démontrée par l'initiateur du projet, la Ville de Port-Cartier, et je vous demande par la présente la tenue d'une consultation publique.

Pour vous démontrer mon intérêt au milieu touché, je réside à Port-Cartier depuis X ans, sur [REDACTED] depuis 2016 à moins de 200 mètres de la plage Rochelois. C'est l'un des attraits principaux qui nous ont fait choisir notre maison familiale dans ce secteur, ma femme, mes enfants et moi sommes des usagers de la plage une à plusieurs fois par semaine surtout durant la période estivale, pour nos loisirs, sport nautique et baignade. La proximité et l'accès au fleuve Saint-Laurent, exceptionnel à Port-Cartier en plein centre-ville sur une plage de sable fin est un aspect incontournable de notre qualité et mode de vie.

Dans l'espoir que vous donnerez une suite favorable à ma demande en mandatant le BAPE de tenir une consultation publique sur ce projet,

Je vous prie d'agréer Monsieur le Ministre mes salutation distinguées,

Danny LaBrie
Envoyé de mon iPhone

Marie-Anne Bolduc



Québec, le 4 juin 2022

Monsieur le Ministre Benoît Charrette,
Cabinet du Ministre
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyard
675, boul. René-Levesque Est, 30^e étage
Québec (Québec)
G1R 5V7
Ministre@environnement.gouv.qc.ca
Cc : plage.rochelois@bape.gouv.qc.ca

Objet : Demande d'une consultation publique dans le cadre du «Projet de stabilisation de la plage Rochelois à Port-Cartier»

Depuis le 5 mai 2022, se tient la période d'information publique tenue par le BAPE, concernant le projet en objet et plus particulièrement via la séance publique tenue au sous-sol de l'église Sacré-Cœur de Port-Cartier. L'initiateur du projet, la Ville de Port-Cartier a eu l'occasion d'exposer le projet aux citoyens et ceux-ci de poser leurs questions.

Malheureusement, force est de constater que de nombreuses questions restent sans réponse à l'issue de cette période d'information organisée par le BAPE, empêchant à ce stade, d'évaluer le projet quant à ces répercussions sur notre milieu. Des inquiétudes fortes et profondes sont apparues à propos de la solution technique retenue par la Ville de recharge de plage par matériaux grossiers :

- la méthode de sélection de la solution technique,
- la non-évaluation d'alternatives techniques ayant moins d'impact sur la plage et l'environnement
- l'apparence et granulométrie de la plage après les travaux,
- la sécurité de l'ouvrage retenue pour les usagers de la plage et notamment les enfants,
- le financement de la solution technique retenue depuis l'expiration du programme de subvention du Ministère de la Sécurité Publique en mars 2022,
- la perte d'un milieu naturel utilisé pour une multitude d'activité récréotouristiques par les riverains, les Port-Cartois et les touristes,
- la perte d'un attrait touristique indéniable pour la ville de Port-Cartier et ses commerces,
- la destruction d'un espace naturel à proximité d'un lieu de pêche au homard,
- la disparition d'un attrait pour les riverains qui met à risque de dévaluation leur bien immobilier
- les coûts afférents à l'entretien et les recharges périodiques de l'ouvrage choisi.

Ces préoccupations et opinions ont été exposées à l'initiateur du projet depuis l'été 2020 à travers plusieurs moyens (séances publiques, questions lors du conseil municipal, pétition signée par plus de 1500 personnes, réseaux sociaux) sans que la solution technique n'ait changé ou été adaptée de manière significative. Pour toutes ces raisons, cette incertitude et ces questions sans réponse, l'acceptabilité sociale du projet n'est pas démontrée par l'initiateur du projet, la Ville de Port-Cartier, et je vous demande par la présente la tenue d'une consultation publique.

Pour vous démontrer mon intérêt au milieu touché, laissez-moi vous dire que je réside à Port-Cartier depuis 23 ans, sur [REDACTED] depuis ma naissance, à moins de 100 mètres de la plage Rochelois. Je suis né à cet endroit car mes parents ont choisi de s'installer dans un lieu où l'accès rapide à la Plage Rochelois était pour eux essentiel. Ce fut un endroit où je me suis baigné, j'y ai construit des châteaux de sable, j'y ai cueilli des coquillages, j'ai marché sur les dunes à marée basse, j'ai exploré l'épave du Lady Era en kayak. C'est également un des attraits principaux de la Ville que je fais visiter à mes amis et j'y retourne toujours lorsque je suis de passage à la maison. J'habite maintenant la Ville de Québec pour mes études universitaires, et mes études collégiales m'ont amenée à la Ville de Montréal. Ce sont 2 villes que j'apprécie grandement mais c'est toujours l'attrait de la Plage Rochelois qui me ramène à Port-Cartier. Je retourne toujours m'y baigner ou faire du kayak. Le sort que lui réserve la Ville de Port-Cartier est plus que désolant et je m'y oppose fermement.

Dans l'espoir que vous donnerez une suite favorable à ma demande en mandatant le BAPE de tenir une consultation publique sur ce projet,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, mes salutations distinguées,

Marie-Anne Bolduc, Port-Cartoise

De : [Ministre MELCC](#)
A : [Chouinard, Sonia](#)
Objet : TR : Demande de bape
Date : 7 juin 2022 15:00:41
Pièces jointes : [image0.jpeg](#)

Louise Paradis

Responsable d'agenda

Cabinet du ministre de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques
et ministre responsable de la lutte contre le racisme

675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : 418 521-3911
louise.paradis@environnement.gouv.qc.ca

MISE EN GARDE CONCERNANT LES COMMUNICATIONS D'INFLUENCE | En conformité à la loi sur la transparence
et l'éthique en matière de lobbyisme, nous vous demandons, si cela n'est pas déjà fait et que vous êtes visé au
sens de cette loi, de vous inscrire rapidement au registre des lobbyistes. Pour plus d'information sur la loi :
1 866 281 4615 ou commissairelobby.qc.ca

De : Mélanie Jean [REDACTED]
Envoyé : 4 juin 2022 14:47
À : Ministre MELCC <ministre@environnement.gouv.qc.ca>
Cc : plage.rochelois@bape.gouv.qc.ca <plage.rochelois@bape.gouv.qc.ca>
Objet : Demande de bape

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

Mélanie Jean
[REDACTED]

Le 4 juin 2022, à Port-Cartier

Monsieur le Ministre Charrette,
Cabinet du ministre
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec)
G1R 5V7

Objet : Demande d'une consultation publique dans le cadre du « Projet de stabilisation de la

plage Rochelois à Port-Cartier »

Depuis le 5 mai 2022, se tient la période d'information publique tenue par le BAPE concernant le projet en objet et plus particulièrement la séance publique d'information tenu au sous-sol de l'église Sacré-Cœur de Port-Cartier le mercredi 25 mai, à laquelle j'ai personnellement participé. L'initiateur du projet, la Ville de Port-Cartier, a eu l'occasion d'exposer le projet aux citoyens et ceux-ci de poser leurs questions.

Malheureusement force est de constater que de nombreuses questions restent sans réponse à l'issue de cette période d'information organisée par le BAPE empêchant, à ce stade, d'évaluer le projet quant à ces répercussions sur notre milieu. Des inquiétudes fortes et profondes sont apparues à propos de la solution technique retenue par la Ville de recharge de plage par matériaux grossiers :

- la méthode de sélection de la solution technique,
- la non-évaluation d'alternatives techniques ayant moins d'impact sur la plage et l'environnement,
- l'apparence et granulométrie finale de la plage après les travaux,
- la sécurité de l'ouvrage retenue pour les usagers de la plage et notamment les enfants,
- le financement de la solution technique retenue depuis l'expiration du programme de subvention du Ministère de la Sécurité Publique en mars 2022,
- la perte d'un lieu naturel utilisé pour une multitude d'activité récréotouristiques par les riverains et les Port-Cartois et les touristes,
- la perte d'un attrait touristique indéniable pour la ville de Port-Cartier et ses commerces,
- la destruction d'un espace naturel à proximité d'un lieu de pêche au homard,
- la disparition d'un attrait pour les riverains qui met à risque de dévaluation leur bien immobilier,
- les coûts afférents à l'entretien et les recharges périodiques de l'ouvrage choisi.

Ces préoccupations et opinions ont été exposées à l'initiateur du projet depuis l'été 2020 à travers plusieurs moyens (séances publiques, questions lors du conseil municipal, pétition signée par plus de 1500 personnes, réseaux sociaux) sans que la solution technique n'ait changé ou été adaptée de manière significative. Pour toutes ces raisons, cette incertitude et ces questions sans réponses, l'acceptabilité sociale du projet n'est pas démontrée par l'initiateur du projet, la Ville de Port-Cartier, et je vous demande par la présente la tenue d'une consultation publique.

Pour vous démontrer mon intérêt au milieu touché, je réside à Port-Cartier depuis 40 ans, sur la [REDACTED] à 500m de ma plage Rochelois. C'est l'un des attraits principaux qui nous ont fait choisir notre maison familiale dans ce secteur, mon conjoint et moi . Nous sommes des usagers de la plage une à plusieurs fois par semaine surtout durant la période estivale, pour nos loisirs, sport nautique et baignade. La proximité et l'accès au fleuve Saint-Laurent, exceptionnel à Port-Cartier en plein centre-ville sur une plage de sable fin est un aspect incontournable de notre qualité et mode de vie.

Dans l'espoir que vous donnerez une suite favorable à ma demande en mandatant le BAPE de tenir une consultation publique sur ce projet,

J'ai créé un groupe il y a 6 jours qui a pour nom Sauvons la plage Rochelois. Depuis, tout près de 1000 membres y ont adhéré et les gens démontrent clairement qu'ils sont profondément en désaccord avec la solution proposée par le BAPE. J'ai fait des sondages et

100% des réponses sont contre la proposition d'installation d'épis rocheux et de remplissage en matériaux grossiers .

Je joint aussi plus bas le liens vers deux pétitions, l'une en 2020 et l'autre en 2022 qui compilent plus de 1400 noms en désaccord avec cette « solution »

Il y a d'autres solutions à envisager qui ne seront pas aussi dévastatrices pour la faune et la flore de l'endroit , qui ne transféreront pas le problème un plus loin, qui seront finales et qui ne nous empêcheront pas de jouir de la présence d'un tel endroit en pleine ville.

Je vous prie d'agréer Monsieur le Ministre mes salutation distinguées,

Mélanie Jean

https://www.facebook.com/groups/portcartier/?ref=share_group_link

<https://www.petitionenligne.com/signatures/plage-rochelois/start/294?u=4620154>

<https://www.change.org/p/sauvons-notre-plage-la-plage-rochelois?fs=e&s=cl>



Mélanie Jean

Raymonde Lebel

[REDACTED]

[REDACTED]

Le 4 juin 2022, Repentigny

Monsieur le Ministre Charrette,

Cabinet du Ministre

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Édifice Marie-Guyard

675, boul. René-Levesque Est, 30e étage

Québec (Québec)

G1R 5V7

Ministre@environnement.gouv.qc.ca Cc : plage.rochelois@bape.gouv.qc.ca

Objet : Demande d'une consultation publique dans le cadre du «Projet de stabilisation de la plage Rochelois à Port-Carier»

Depuis le 5 mai 2022, se tient la période d'information publique tenue par le BAPE, concernant le projet en objet et plus particulièrement la séance publique tenue au sous-sol de l'église Sacré-Cœur de Port-Cartier, le mercredi 25 mai à laquelle mon fils et son épouse ont personnellement participé. L'initiateur du projet, la Ville de Port-Cartier a eu l'occasion d'exposer le projet aux citoyens et ceux-ci de poser leurs questions.

Malheureusement force est de constater que de nombreuses questions restent sans réponse à l'issue de cette période d'information organisée par le BAPE empêchant à ce stade, d'évaluer le projet quant à ses répercussions sur notre milieu. Des inquiétudes fortes et profondes sont apparues à propos de la solution technique retenue par la Ville de recharge de plage par matériaux grossiers :

- la méthode de sélection de la solution technique,

- la non-évaluation d'alternatives techniques ayant moins d'impact sur la plage et l'environnement
- l'apparence et granulométrie de la plage après les travaux,
- la sécurité de l'ouvrage retenue pour les usagers de la plage et notamment les enfants,
- le financement de la solution technique retenue depuis l'expiration du programme de subvention du Ministère de la Sécurité Publique en mars 2022,
- la perte d'un milieu naturel utilisé pour une multitude d'activité récréotouristiques par les riverains, les Port-Cartois et les touristes,
- la perte d'un attrait touristique indéniable pour la ville de Port-Cartier et ses commerces,
- la destruction d'un espace naturel à proximité d'un lieu de pêche au homard,
- la disparition d'un attrait pour les riverains qui met à risque de dévaluation leur bien immobilier
- les coûts afférents à l'entretien et les recharges périodiques de l'ouvrage choisi.

Ces préoccupations et opinions ont été exposées à l'initiateur du projet depuis l'été 2020 à travers plusieurs moyens (séances publiques, questions lors du conseil municipal, pétition signée par plus de 1500 personnes, réseaux sociaux) sans que la solution technique n'ait changé ou été adaptée de manière significative. Pour toutes ces raisons, cette incertitude et ces questions sans réponse, **l'acceptabilité sociale du projet n'est pas démontrée par l'initiateur du projet, la Ville de Port-Cartier, et je vous demande par la présente la tenue d'une consultation publique.**

Pour vous démontrer mon intérêt au milieu touché, d'abord native de Port-Cartier, j'y ai vécu mon enfance fréquentant la plage pendant tout l'été. J'y ai ensuite bâti ma famille de 4 enfants avec qui je passais de merveilleuses journées à leur faire découvrir les beautés naturelles de leur milieu. J'ai quitté Port-Cartier en 2012 et j'y retourne chaque année, ne manquant pas d'aller me ressourcer sur la plage des Rochelois avec mes petits-enfants. La proximité et l'accès au fleuve Saint-Laurent, exceptionnel à Port-Cartier en plein centre-ville sur une plage de sable fin est un aspect incontournable de la qualité et mode de vie des Port-Cartois et Port-Cartoises.

Dans l'espoir que vous donnerez une suite favorable à ma demande en mandatant le BAPE de tenir une consultation publique sur ce projet,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, mes salutations distinguées,

Raymonde Lebel

Bouchard, Marie-Chantal

De: Ministre MELCC
Envoyé: 7 juin 2022 15:00
À: Chouinard, Sonia
Objet: TR : Demande d'une consultation publique dans le cadre du « Projet de stabilisation de la plage Rochelois à Port-Cartier »

Louise Paradis

Responsable d'agenda
Cabinet du ministre de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques
et ministre responsable de la lutte contre le racisme

675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : 418 521-3911
louise.paradis@environnement.gouv.qc.ca

MISE EN GARDE CONCERNANT LES COMMUNICATIONS D'INFLUENCE | En conformité à la loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme, nous vous demandons, si cela n'est pas déjà fait et que vous êtes visé au sens de cette loi, de vous inscrire rapidement au registre des lobbyistes. Pour plus d'information sur la loi : 1 866 281-4615 ou commissairelobby.qc.ca

De : Caroline Proulx [REDACTED]
Envoyé : 5 juin 2022 21:16
À : Ministre MELCC <ministre@environnement.gouv.qc.ca>
Cc : plage.rochelois@bape.gouv.qc.ca <plage.rochelois@bape.gouv.qc.ca>
Objet : Demande d'une consultation publique dans le cadre du « Projet de stabilisation de la plage Rochelois à Port-Cartier »

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

Caroline Proulx
[REDACTED]

Le 5 juin 2022, à Port-Cartier

Monsieur le Ministre Charrette,
Cabinet du ministre
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec)
G1R 5V7

Depuis le 5 mai 2022, se tient la période d'information publique tenue par le BAPE concernant le projet en objet et plus particulièrement la séance publique d'information tenu au sous-sol de l'église Sacré-Cœur de Port-Cartier le mercredi 25 mai, à laquelle j'ai personnellement participé. L'initiateur du projet, la Ville de Port-Cartier, a eu l'occasion d'exposer le projet aux citoyens et ceux-ci de poser leurs questions.

Malheureusement force est de constater que de nombreuses questions restent sans réponse à l'issue de cette période d'information organisée par le BAPE empêchant, à ce stade, d'évaluer le projet quant à ces répercussions sur notre milieu. Des inquiétudes fortes et profondes sont apparues à propos de la solution technique retenue par la Ville de recharge de plage par matériaux grossiers :

- la méthode de sélection de la solution technique,
- la non-évaluation d'alternatives techniques ayant moins d'impact sur la plage et l'environnement,
- l'apparence et granulométrie finale de la plage après les travaux,
- la sécurité de l'ouvrage retenue pour les usagers de la plage et notamment les enfants,
- le financement de la solution technique retenue depuis l'expiration du programme de subvention du Ministère de la Sécurité Publique en mars 2022,
- la perte d'un lieu naturel utilisé pour une multitude d'activité récréotouristiques par les riverains et les Port-Cartois et les touristes,
- la perte d'un attrait touristique indéniable pour la ville de Port-Cartier et ses commerces,
- la destruction d'un espace naturel à proximité d'un lieu de pêche au homard,
- la disparition d'un attrait pour les riverains qui met à risque de dévaluation leur bien immobilier,
- les coûts afférents à l'entretien et les recharges périodiques de l'ouvrage choisi.

Ces préoccupations et opinions ont été exposées à l'initiateur du projet depuis l'été 2020 à travers plusieurs moyens (séances publiques, questions lors du conseil municipal, pétition signée par plus de 1500 personnes, réseaux sociaux) sans que la solution technique n'ait changé ou été adaptée de manière significative. Pour toutes ces raisons, cette incertitude et ces questions sans réponse, l'acceptabilité sociale du projet n'est pas démontrée par l'initiateur du projet, la Ville de Port-Cartier, et je vous demande par la présente la tenue d'une consultation publique.

Pour vous démontrer mon intérêt au milieu touché, je réside à Port-Cartier depuis 32 ans, sur [REDACTED] depuis 2018 à moins de 800 mètres de la plage Rochelois. C'est l'un des attraits principaux qui nous ont fait choisir notre maison familiale dans ce secteur, mon conjoint, mes enfants et moi sommes des usagers de la plage une à plusieurs fois par semaine surtout durant la période estivale, pour nos loisirs, sport nautique et baignade. La proximité et l'accès au fleuve Saint-Laurent, exceptionnel à Port-Cartier en plein centre-ville sur une plage de sable fin est un aspect incontournable de notre qualité et mode de vie.

Dans l'espoir que vous donnerez une suite favorable à ma demande en mandatant le BAPE de tenir une consultation publique sur ce projet,

Je vous prie d'agréer Monsieur le Ministre mes salutation distinguées,

Caroline Proulx

Yergeau, Samuel

De: Ministre MELCC
Envoyé: 13 juin 2022 16:51
À: Émond, Marie-Hélène
Objet: TR :

Louise Paradis

Responsable d'agenda
Cabinet du ministre de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques
et ministre responsable de la lutte contre le racisme

675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : 418 521-3911
louise.paradis@environnement.gouv.qc.ca

MISE EN GARDE CONCERNANT LES COMMUNICATIONS D'INFLUENCE | En conformité à la loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme, nous vous demandons, si cela n'est pas déjà fait et que vous êtes visé au sens de cette loi, de vous inscrire rapidement au registre des lobbyistes. Pour plus d'information sur la loi : 1 866 281-4615 ou commissairelobby.qc.ca

De : Cédric Laviolette [REDACTED]
Envoyé : 5 juin 2022 20:24
À : Ministre MELCC <ministre@environnement.gouv.qc.ca>
Cc : plage.rochelois@bape.gouv.qc.ca <plage.rochelois@bape.gouv.qc.ca>
Objet :

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

Cédric laviolette
[REDACTED]

Le 4 juin 2022, à Port-Cartier

Monsieur le Ministre Charrette,
Cabinet du ministre
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec)
G1R 5V7

Objet : Demande d'une consultation publique dans le cadre du « Projet de stabilisation de la plage Rochelois à Port-Cartier »

Depuis le 5 mai 2022, se tient la période d'information publique tenue par le BAPE concernant le projet en objet et plus particulièrement la séance publique d'information tenu au sous-sol de l'église Sacré-Cœur de Port-Cartier le mercredi 25 mai, à laquelle j'ai personnellement participé. L'initiateur du projet, la Ville de Port-Cartier, a eu l'occasion d'exposer le projet aux citoyens et ceux-ci de poser leurs questions.

Malheureusement force est de constater que de nombreuses questions restent sans réponse à l'issue de cette période d'information organisée par le BAPE empêchant, à ce stade, d'évaluer le projet quant à ces répercussions sur notre milieu. Des inquiétudes fortes et profondes sont apparues à propos de la solution technique retenue par la Ville de recharge de plage par matériaux grossiers :

- la méthode de sélection de la solution technique,
- la non-évaluation d'alternatives techniques ayant moins d'impact sur la plage et l'environnement,
- l'apparence et granulométrie finale de la plage après les travaux,
- la sécurité de l'ouvrage retenue pour les usagers de la plage et notamment les enfants,
- le financement de la solution technique retenue depuis l'expiration du programme de subvention du Ministère de la Sécurité Publique en mars 2022,
- la perte d'un lieu naturel utilisé pour une multitude d'activité récréotouristiques par les riverains et les Port-Cartois et les touristes,
- la perte d'un attrait touristique indéniable pour la ville de Port-Cartier et ses commerces,
- la destruction d'un espace naturel à proximité d'un lieu de pêche au homard,
- la disparition d'un attrait pour les riverains qui met à risque de dévaluation leur bien immobilier,
- les coûts afférents à l'entretien et les recharges périodiques de l'ouvrage choisi.

Ces préoccupations et opinions ont été exposées à l'initiateur du projet depuis l'été 2020 à travers plusieurs moyens (séances publiques, questions lors du conseil municipal, pétition signée par plus de 1500 personnes, réseaux sociaux) sans que la solution technique n'ait changé ou été adaptée de manière significative. Pour toutes ces raisons, cette incertitude et ces questions sans réponses, l'acceptabilité sociale du projet n'est pas démontrée par l'initiateur du projet, la Ville de Port-Cartier, et je vous demande par la présente la tenue d'une consultation publique.

Pour vous démontrer mon intérêt au milieu touché, je réside à Port-Cartier depuis 6 ans ans, sur [REDACTED] à 500m de ma plage Rochelois. C'est l'un des attraits principaux qui nous ont fait choisir notre maison familiale dans ce secteur, ma conjointe et moi . Nous sommes des usagers de la plage une à plusieurs fois par semaine surtout durant la période estivale, pour nos loisirs, sport nautique et baignade. La proximité et l'accès au fleuve Saint-Laurent, exceptionnel à Port-Cartier en plein centre-ville sur une plage de sable fin est un aspect incontournable de notre qualité et mode de vie.

Dans l'espoir que vous donnerez une suite favorable à ma demande en mandatant le BAPE de tenir une consultation publique sur ce projet,

Il y a d'autres solutions à envisager qui ne seront pas aussi dévastatrices pour la faune et la flore de l'endroit , qui ne transféreront pas le problème un plus loin, qui seront finales et qui ne nous empêcheront pas de jouir de la présence d'un tel endroit en pleine ville.

Je vous prie d'agréer Monsieur le Ministre mes salutation distinguées,

Cédric Laviolette

Obtenir [Outlook](#) pour iOS

Le 5 juin 2022

Cabinet du ministre
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre
les changements climatiques
Édifice Maire-Guyart
675, boul. René Lévesque Est, 30^e Étage
Québec (Québec) G1R 5V7
Courriel : ministre@environnement.gouv.qc.ca

Objet : Demande de consultation publique - Stabilisation des berges du secteur de la
Plage Rochelois à Port-Cartier

Madame, Monsieur,

Après avoir pris connaissance du projet de stabilisation des berges du secteur de la Plage Rochelois, je considère que les informations reçues ne sont pas suffisantes et que la réalisation d'un tel projet est inacceptable et causerais un tort irréparable à plusieurs niveaux.

Ainsi, voici les motifs de ma demande :

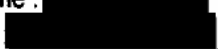
- 1) Solutions drastiques qui mèneraient à une perte d'un attrait touristique très important de même que la perte d'un endroit des plus apprécié par la population port-cartoise;
- 2) Les réponses fournies par le BAPE ne sont pas suffisantes et d'autres questions restent en suspens ;
- 3) Au niveau de la sécurité, ce projet est très inquiétant autant pendant qu'après la réalisation des travaux ;
- 4) Il existe de meilleures solutions qui seraient socialement acceptables, mais qui n'ont pas été envisagées.

Je suis très préoccupée des impacts par rapport au milieu touché par ce projet, et ce, tant au niveau du milieu de vie familiale, social et récréatif. De plus, le volet touristique pour le développement de la ville de Port-Cartier est un point crucial dont il faut absolument tenir compte.

Espérant le tout conforme aux exigences demandées pour l'acceptation de ma demande de consultation publique, veuillez recevoir, madame, monsieur, mes salutations les meilleures.


Christine Proulx


Téléphone :

Courriel 

Claude Boisse--
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

Le 5 juin 2022, Port-Cartier

Monsieur le Ministre Charette,
Cabinet du ministre
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec)
G1R 5V7
ministre@environnement.gouv.qc.ca
cc : plage.rochelois@bape.gouv.qc.ca

Objet : Demande d'une consultation publique dans le cadre du « Projet de stabilisation de la plage Rochelois à Port-Cartier »

Depuis le 5 mai 2022, se tient la période d'information publique tenue par le BAPE concernant le projet en objet et plus particulièrement la séance publique d'information tenue au sous-sol de l'église Sacré-Coeur de Port-Cartier le mercredi 25 mai. L'initiateur du projet, la Ville de Port-Cartier, a eu l'occasion d'exposer le projet aux citoyens et ceux-ci de poser leurs questions.

Malheureusement force est de constater que de nombreuses questions restent sans réponse à l'issue de cette période d'information organisée par le BAPE empêchant, à ce stade, d'évaluer le projet quant à ces répercussions sur notre milieu. Des inquiétudes fortes et profondes sont apparues à propos de la solution technique retenue par la Ville de recharge de plage par matériaux grossiers :

- la méthode de sélection de la solution technique,
- la non-évaluation d'alternatives techniques ayant moins d'impact sur la plage et l'environnement,
- l'apparence et granulométrie finale de la plage après les travaux,
- la sécurité de l'ouvrage retenue pour les usagers de la plage et notamment les enfants,
- le financement de la solution technique retenue depuis l'expiration du programme de subvention du Ministère de la Sécurité Publique en mars 2022,
- la perte d'un lieu naturel utilisé pour une multitude d'activité récréotouristiques par les riverains et les Port-Cartois et les touristes,
- la perte d'un attrait touristique indéniable pour la ville de Port-Cartier et ses commerces,

- la destruction d'un espace naturel à proximité d'un lieu de pêche au homard,
- la disparition d'un attrait pour les riverains qui met à risque de dévaluation leur bien immobilier,
- les coûts afférents à l'entretien et les recharges périodiques de l'ouvrage choisi.

Ces préoccupations et opinions ont été exposées à l'initiateur du projet depuis l'été 2020 à travers plusieurs moyens (séances publiques, questions lors du conseil municipal, pétition signée par plus de 1500 personnes, réseaux sociaux) sans que la solution technique n'ait changé ou été adaptée de manière significative. Pour toutes ces raisons, cette incertitude et ces questions sans réponse, l'acceptabilité sociale du projet n'est pas démontrée par l'initiateur du projet, la Ville de Port-Cartier, et je vous demande par la présente la tenue d'une consultation publique.

Pour vous démontrer mon intérêt au milieu touché en tant que personne native et résidente de Port-Cartier, la plage Rochelois est un attrait principal pour la population depuis mon enfance et c'est un endroit que je fréquente encore régulièrement et qui continu de me charmer. Lors de la saison touristique, nous pouvons observer que ce lieu est très apprécié et fréquenté par les touristes également. La proximité et l'accès au fleuve Saint-Laurent, exceptionnel à Port-Cartier en plein centre-ville sur une plage de sable fin est un aspect incontournable.

Dans l'espoir que vous donnerez une suite favorable à ma demande en mandatant le BAPE de tenir une consultation publique sur ce projet,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, mes salutations distinguées.

Claude Boissé

Bouchard, Marie-Chantal

De: Ministre MELCC
Envoyé: 7 juin 2022 15:00
À: Chouinard, Sonia
Objet: TR : Stabilisation des berges du secteur de la Plage Rochelois à Port-Cartier

Louise Paradis

Responsable d'agenda
Cabinet du ministre de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques
et ministre responsable de la lutte contre le racisme

675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : 418 521-3911
louise.paradis@environnement.gouv.qc.ca

MISE EN GARDE CONCERNANT LES COMMUNICATIONS D'INFLUENCE | En conformité à la loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme, nous vous demandons, si cela n'est pas déjà fait et que vous êtes visé au sens de cette loi, de vous inscrire rapidement au registre des lobbyistes. Pour plus d'information sur la loi : 1 866 281-4615 ou commissairelobby.qc.ca

De : Émilie Dufresne [REDACTED]
Envoyé : 5 juin 2022 21:00
À : Ministre MELCC <ministre@environnement.gouv.qc.ca>
Objet : Stabilisation des berges du secteur de la Plage Rochelois à Port-Cartier

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

Émilie Dufresne

[REDACTED]

Cabinet du ministre
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec)
G1R 5V7

5 juin 2022

Objet: Stabilisation des berges du secteur de la Plage Rochelois à Port-Cartier

Bonjour à vous,

Je vous écris en tant que Port-Cartois qui se questionne et qui vous demande de prendre en compte ses questionnements. Je sais que des études ont déjà été menées par des spécialistes, mais qu'en est-il des gens sur place? Ceux pour qui cette plage est à la fois un havre de paix, un terrain de jeux, un coffre aux trésors de souvenirs et bien plus. C'est pour moi, pour nous et pour tout le Québec, que je demande une médiation dans ce dossier.

Le projet tel qu'il est présenté actuellement représente, oui, une grosse somme d'argent, oui, une solution, mais il est aussi, et surtout, question ici de modifier à jamais l'image d'une ville.

Nous sommes une petite municipalité qui doit se battre pour attirer des touristes, nous n'avons pas la popularité de la Gaspésie. Ce qui attire les gens chez nous, c'est, entre autres, la plage Rochelois, l'une des plus belles plages du Québec. Percé a son rocher, nous, une plage exceptionnelle à deux pas du centre-ville. Personne ne songerait à détruire un joyau touristique comme le Rocher Percé et pourtant c'est exactement ce qui est proposé pour notre plage, une destruction.

Dans le scénario proposé, le projet de recharge de plage va tout simplement détruire à jamais ce bijou auquel nous tenons. Déplacer des maisons et des infrastructures, c'est possible. Déplacer une richesse naturelle, c'est impossible. Déplacer et revoir des plans urbains, c'est coûteux, oui, mais briser un espace naturel unique et rempli de vie, c'est quelque chose qui ne devrait même pas être envisagé, car cela ne devrait pas avoir de prix.

L'importance de préserver l'environnement est sur les lèvres plus que jamais et aller de l'avant avec un tel projet, c'est aller à l'encontre de la logique. On parle de briser un écosystème fragile tant riverain qu'aquatique. La végétation, les poissons et les autres vivants n'ont que peu d'importance dans ce dossier alors qu'ils sont au cœur de la vie.

L'importance de la santé mentale est elle aussi au centre des discussions et aller de l'avant avec ce projet, c'est aussi aller à l'encontre de cette problématique. La plage Rochelois, ici, c'est une thérapie, c'est un mode de vie. C'est un lieu de méditation, de promenade, de rassemblements. C'est l'âme des gens et encore une fois, on ne semble pas en tenir compte dans cette proposition.

Port-Cartier, c'est aussi un endroit qui a de la difficulté à garder ses jeunes, son monde et à attirer des nouveaux arrivants. Je travaille dans une école et la pénurie de main d'œuvre n'est pas un phénomène nouveau ici. Ici, nous n'avons que peu d'installations physiques attrayantes : pas de magasins ou très peu dans un centre d'achats désert, pas de centre de conditionnement physique à la fine pointe, pas de centre sportif impressionnant, pas de centre d'amusement intérieur pour les enfants, bref pas de gros WOW pour attirer les jeunes familles de travailleurs. Mais, nous avons cette plage, cet endroit qui nous rend unique et qui nous donne le goût de rester. Je fais partie de ces personnes qui restent ici pour ça.

Une médiation, c'est se mettre d'accord, c'est concilier et réconcilier des partis. En ce moment, les Port-Cartois ne sont pas d'accord et veulent se faire entendre et recevoir

des propositions qui tiennent compte de leur réalité et de la survie de cette plage. Ainsi, ils pourront se réconcilier.

En tant que simple citoyenne, je vous demande d'entendre mon message et de mettre un frein à ce projet et de voir les autres solutions possibles malgré les coûts.

Émilie Dufresne, Port-Cartoise

France Boissé



Le 5 juin 2022, Port-Cartier

Monsieur le Ministre Charette,
Cabinet du ministre
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec)
G1R 5V7
ministre@environnement.gouv.qc.ca
cc : plage.rochelois@bape.gouv.qc.ca

Objet : Demande d'une consultation publique dans le cadre du « Projet de stabilisation de la plage Rochelois à Port-Cartier »

Depuis le 5 mai 2022, se tient la période d'information publique tenue par le BAPE concernant le projet en objet et plus particulièrement la séance publique d'information tenue au sous-sol de l'église Sacré-Coeur de Port-Cartier le mercredi 25 mai. L'initiateur du projet, la Ville de Port-Cartier, a eu l'occasion d'exposer le projet aux citoyens et ceux-ci de poser leurs questions.

Malheureusement force est de constater que de nombreuses questions restent sans réponse à l'issue de cette période d'information organisée par le BAPE empêchant, à ce stade, d'évaluer le projet quant à ces répercussions sur notre milieu. Des inquiétudes fortes et profondes sont apparues à propos de la solution technique retenue par la Ville de recharge de plage par matériaux grossiers :

- la méthode de sélection de la solution technique,
- la non-évaluation d'alternatives techniques ayant moins d'impact sur la plage et l'environnement,
- l'apparence et granulométrie finale de la plage après les travaux,
- la sécurité de l'ouvrage retenue pour les usagers de la plage et notamment les enfants,
- le financement de la solution technique retenue depuis l'expiration du programme de subvention du Ministère de la Sécurité Publique en mars 2022,
- la perte d'un lieu naturel utilisé pour une multitude d'activité récréotouristiques par les riverains et les Port-Cartois et les touristes,

- la perte d'un attrait touristique indéniable pour la ville de Port-Cartier et ses commerces,
- la destruction d'un espace naturel à proximité d'un lieu de pêche au homard,
- la disparition d'un attrait pour les riverains qui met à risque de dévaluation leur bien immobilier,
- les coûts afférents à l'entretien et les recharges périodiques de l'ouvrage choisi.

Ces préoccupations et opinions ont été exposées à l'initiateur du projet depuis l'été 2020 à travers plusieurs moyens (séances publiques, questions lors du conseil municipal, pétition signée par plus de 1500 personnes, réseaux sociaux) sans que la solution technique n'ait changé ou été adaptée de manière significative. Pour toutes ces raisons, cette incertitude et ces questions sans réponse, l'acceptabilité sociale du projet n'est pas démontrée par l'initiateur du projet, la Ville de Port-Cartier, et je vous demande par la présente la tenue d'une consultation publique.

Pour vous démontrer mon intérêt au milieu touché en tant que personne native et résidente de Port-Cartier, la plage Rochelois est un attrait principal pour la population depuis mon enfance et c'est un endroit que je fréquente encore régulièrement et qui continu de me charmer. Lors de la saison touristique, nous pouvons observer que ce lieu est très apprécié et fréquenté par les touristes également. La proximité et l'accès au fleuve Saint-Laurent, exceptionnel à Port-Cartier en plein centre-ville sur une plage de sable fin est un aspect incontournable.

Dans l'espoir que vous donnerez une suite favorable à ma demande en mandatant le BAPE de tenir une consultation publique sur ce projet,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, mes salutations distinguées.

France Boissé

Yergeau, Samuel

De: Ministre MELCC
Envoyé: 13 juin 2022 16:51
À: Émond, Marie-Hélène
Objet: TR : Demande d'une consultation publique dans le cadre du « Projet de stabilisation de la plage Rochelois à Port-Cartier »

Louise Paradis

Responsable d'agenda
Cabinet du ministre de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques
et ministre responsable de la lutte contre le racisme

675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : 418 521-3911
louise.paradis@environnement.gouv.qc.ca

MISE EN GARDE CONCERNANT LES COMMUNICATIONS D'INFLUENCE | En conformité à la loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme, nous vous demandons, si cela n'est pas déjà fait et que vous êtes visé au sens de cette loi, de vous inscrire rapidement au registre des lobbyistes. Pour plus d'information sur la loi : 1 866 281-4615 ou commissairelobby.qc.ca

De : Gabrielle Séguin [REDACTED]
Envoyé : 5 juin 2022 20:01
À : Ministre MELCC <ministre@environnement.gouv.qc.ca>
Cc : plage.rochelois@bape.gouv.qc.ca <plage.rochelois@bape.gouv.qc.ca>
Objet : Demande d'une consultation publique dans le cadre du « Projet de stabilisation de la plage Rochelois à Port-Cartier »

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

Gabrielle Séguin
[REDACTED]

Le 5 juin 2022, à Port-Cartier

Monsieur le Ministre Charrette,
Cabinet du ministre
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec)
G1R 5V7
ministre@environnement.gouv.qc.ca
cc : plage.rochelois@bape.gouv.qc.ca

Objet : Demande d'une consultation publique dans le cadre du « Projet de stabilisation de la plage Rochelois à Port-Cartier »

Depuis le 5 mai 2022, se tient la période d'information publique tenue par le BAPE concernant le projet en objet et plus particulièrement la séance publique d'information tenu au sous-sol de l'église Sacré-Cœur de Port-Cartier le mercredi 25 mai. L'initiateur du projet, la Ville de Port-Cartier, a eu l'occasion d'exposer le projet aux citoyens et ceux-ci de poser leurs questions.

Malheureusement force est de constater que de nombreuses questions restent sans réponse à l'issue de cette période d'information organisée par le BAPE empêchant, à ce stade, d'évaluer le projet quant à ces répercussions sur notre milieu. Des inquiétudes fortes et profondes sont apparues à propos de la solution technique retenue par la Ville de recharge de plage par matériaux grossiers :

- la méthode de sélection de la solution technique,
- la non-évaluation d'alternatives techniques ayant moins d'impact sur la plage et l'environnement,
- l'apparence et granulométrie finale de la plage après les travaux,
- la sécurité de l'ouvrage retenue pour les usagers de la plage et notamment les enfants,
- le financement de la solution technique retenue depuis l'expiration du programme de subvention du Ministère de la Sécurité Publique en mars 2022,
- la perte d'un lieu naturel utilisé pour une multitude d'activité récréotouristiques par les riverains et les Port-Cartois et les touristes,
- la perte d'un attrait touristique indéniable pour la ville de Port-Cartier et ses commerces,
- la destruction d'un espace naturel à proximité d'un lieu de pêche au homard,
- la disparition d'un attrait pour les riverains qui met à risque de dévaluation leur bien immobilier,
- les coûts afférents à l'entretien et les recharges périodiques de l'ouvrage choisi.

Ces préoccupations et opinions ont été exposées à l'initiateur du projet depuis l'été 2020 à travers plusieurs moyens (séances publiques, questions lors du conseil municipal, pétition signée par plus de 1500 personnes, réseaux sociaux) sans que la solution technique n'ait changé ou été adaptée de manière significative. Pour toutes ces raisons, cette incertitude et ces questions sans réponse, l'acceptabilité sociale du projet n'est pas démontrée par l'initiateur du projet, la Ville de Port-Cartier, et je vous demande par la présente la tenue d'une consultation publique.

Pour vous démontrer mon intérêt au milieu touché, je réside à Port-Cartier depuis 11 ans, sur [REDACTED] depuis 2016 à moins de 200 mètres de la plage Rochelois. C'est l'un des attraits principaux qui nous ont fait choisir notre maison familiale dans ce secteur, mon mari, mes 2 jeunes enfants et moi sommes des usagers de la plage une à plusieurs fois par semaine surtout durant la période estivale, pour nos loisirs, sport nautique et baignade. C'est là qu'on se rencontre entre amis et qu'on créer des souvenirs pour nos familles. La proximité et l'accès au fleuve Saint-Laurent, exceptionnel à Port-Cartier en plein centre-ville sur une plage de sable fin est un aspect incontournable de notre qualité et mode de vie.

Dans l'espoir que vous donnerez une suite favorable à ma demande en mandatant le BAPE de tenir une consultation publique sur ce projet,

Je vous prie d'agréer Monsieur le Ministre mes salutation distinguées,

Gabrielle Séguin

Johanne Boissé



Le 5 juin 2022, Port-Cartier

Monsieur le Ministre Charette,
Cabinet du ministre
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec)
G1R 5V7
ministre@environnement.gouv.qc.ca
cc : plage.rochelois@bape.gouv.qc.ca

Objet : Demande d'une consultation publique dans le cadre du « Projet de stabilisation de la plage Rochelois à Port-Cartier »

Depuis le 5 mai 2022, se tient la période d'information publique tenue par le BAPE concernant le projet en objet et plus particulièrement la séance publique d'information tenue au sous-sol de l'église Sacré-Coeur de Port-Cartier le mercredi 25 mai. L'initiateur du projet, la Ville de Port-Cartier, a eu l'occasion d'exposer le projet aux citoyens et ceux-ci de poser leurs questions.

Malheureusement force est de constater que de nombreuses questions restent sans réponse à l'issue de cette période d'information organisée par le BAPE empêchant, à ce stade, d'évaluer le projet quant à ces répercussions sur notre milieu. Des inquiétudes fortes et profondes sont apparues à propos de la solution technique retenue par la Ville de recharge de plage par matériaux grossiers :

- la méthode de sélection de la solution technique,
- la non-évaluation d'alternatives techniques ayant moins d'impact sur la plage et l'environnement,
- l'apparence et granulométrie finale de la plage après les travaux,
- la sécurité de l'ouvrage retenue pour les usagers de la plage et notamment les enfants,
- le financement de la solution technique retenue depuis l'expiration du programme de subvention du Ministère de la Sécurité Publique en mars 2022,
- la perte d'un lieu naturel utilisé pour une multitude d'activité récréotouristiques par les riverains et les Port-Cartois et les touristes,
- la perte d'un attrait touristique indéniable pour la ville de Port-Cartier et ses commerces,
- la destruction d'un espace naturel à proximité d'un lieu de pêche au homard,

- la disparition d'un attrait pour les riverains qui met à risque de dévaluation leur bien immobilier,
- les coûts afférents à l'entretien et les recharges périodiques de l'ouvrage choisi.

Ces préoccupations et opinions ont été exposées à l'initiateur du projet depuis l'été 2020 à travers plusieurs moyens (séances publiques, questions lors du conseil municipal, pétition signée par plus de 1500 personnes, réseaux sociaux) sans que la solution technique n'ait changé ou été adaptée de manière significative. Pour toutes ces raisons, cette incertitude et ces questions sans réponse, l'acceptabilité sociale du projet n'est pas démontrée par l'initiateur du projet, la Ville de Port-Cartier, et je vous demande par la présente la tenue d'une consultation publique.

Pour vous démontrer mon intérêt au milieu touché en tant que personne ayant grandi à Port-Cartier, la plage Rochelois est un attrait principal pour la population depuis mon enfance et c'est un endroit que j'aime y revenir régulièrement durant l'été avec ma famille qui y réside toujours. C'est un endroit privilégié qui me rappelle mes beaux souvenirs d'enfance. La proximité et l'accès au fleuve Saint-Laurent, exceptionnel à Port-Cartier en plein centre-ville sur une plage de sable fin est un aspect incontournable.

Dans l'espoir que vous donnerez une suite favorable à ma demande en mandatant le BAPE de tenir une consultation publique sur ce projet,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, mes salutations distinguées.

Johanne Boissé

Johanne Guillemette



Le 5 juin 2022, Port-Cartier

Monsieur le Ministre Charette,
Cabinet du ministre
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec)
G1R 5V7
ministre@environnement.gouv.qc.ca
cc : plage.rochelois@bape.gouv.qc.ca

Objet : Demande d'une consultation publique dans le cadre du « Projet de stabilisation de la plage Rochelois à Port-Cartier »

Depuis le 5 mai 2022, se tient la période d'information publique tenue par le BAPE concernant le projet en objet et plus particulièrement la séance publique d'information tenue au sous-sol de l'église Sacré-Coeur de Port-Cartier le mercredi 25 mai. L'initiateur du projet, la Ville de Port-Cartier, a eu l'occasion d'exposer le projet aux citoyens et ceux-ci de poser leurs questions.

Malheureusement force est de constater que de nombreuses questions restent sans réponse à l'issue de cette période d'information organisée par le BAPE empêchant, à ce stade, d'évaluer le projet quant à ces répercussions sur notre milieu. Des inquiétudes fortes et profondes sont apparues à propos de la solution technique retenue par la Ville de recharge de plage par matériaux grossiers :

- la méthode de sélection de la solution technique,
- la non-évaluation d'alternatives techniques ayant moins d'impact sur la plage et l'environnement,
- l'apparence et granulométrie finale de la plage après les travaux,
- la sécurité de l'ouvrage retenue pour les usagers de la plage et notamment les enfants,
- le financement de la solution technique retenue depuis l'expiration du programme de subvention du Ministère de la Sécurité Publique en mars 2022,
- la perte d'un lieu naturel utilisé pour une multitude d'activité récréotouristiques par les riverains et les Port-Cartois et les touristes,
- la perte d'un attrait touristique indéniable pour la ville de Port-Cartier et ses commerces,

- la destruction d'un espace naturel à proximité d'un lieu de pêche au homard,
- la disparition d'un attrait pour les riverains qui met à risque de dévaluation leur bien immobilier,
- les coûts afférents à l'entretien et les recharges périodiques de l'ouvrage choisi.

Ces préoccupations et opinions ont été exposées à l'initiateur du projet depuis l'été 2020 à travers plusieurs moyens (séances publiques, questions lors du conseil municipal, pétition signée par plus de 1500 personnes, réseaux sociaux) sans que la solution technique n'ait changé ou été adaptée de manière significative. Pour toutes ces raisons, cette incertitude et ces questions sans réponse, l'acceptabilité sociale du projet n'est pas démontrée par l'initiateur du projet, la Ville de Port-Cartier, et je vous demande par la présente la tenue d'une consultation publique.

Pour vous démontrer mon intérêt au milieu touché en tant que personne résidente de Port-Cartier, la plage Rochelois est un attrait principal pour la population depuis mon arrivé en 1989 et c'est un endroit que je fréquente encore régulièrement et qui continu de me charmer. Lors de la saison touristique, nous pouvons observer que ce lieu est très apprécié et fréquenté par les touristes également. La proximité et l'accès au fleuve Saint-Laurent, exceptionnel à Port-Cartier en plein centre-ville sur une plage de sable fin est un aspect incontournable.

Dans l'espoir que vous donnerez une suite favorable à ma demande en mandatant le BAPE de tenir une consultation publique sur ce projet,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, mes salutations distinguées.

Johanne Guillemette

Louise Boissé



Le 5 juin 2022, Port-Cartier

Monsieur le Ministre Charette,
Cabinet du ministre
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec)
G1R 5V7
ministre@environnement.gouv.qc.ca
cc : plage.rochelois@bape.gouv.qc.ca

Objet : Demande d'une consultation publique dans le cadre du « Projet de stabilisation de la plage Rochelois à Port-Cartier »

Depuis le 5 mai 2022, se tient la période d'information publique tenue par le BAPE concernant le projet en objet et plus particulièrement la séance publique d'information tenue au sous-sol de l'église Sacré-Cœur de Port-Cartier le mercredi 25 mai. L'initiateur du projet, la Ville de Port-Cartier, a eu l'occasion d'exposer le projet aux citoyens et ceux-ci de poser leurs questions.

Malheureusement force est de constater que de nombreuses questions restent sans réponse à l'issue de cette période d'information organisée par le BAPE empêchant, à ce stade, d'évaluer le projet quant à ces répercussions sur notre milieu. Des inquiétudes fortes et profondes sont apparues à propos de la solution technique retenue par la Ville de recharge de plage par matériaux grossiers :

- la méthode de sélection de la solution technique,
- la non-évaluation d'alternatives techniques ayant moins d'impact sur la plage et l'environnement,
- l'apparence et granulométrie finale de la plage après les travaux,
- la sécurité de l'ouvrage retenue pour les usagers de la plage et notamment les enfants,
- le financement de la solution technique retenue depuis l'expiration du programme de subvention du Ministère de la Sécurité Publique en mars 2022,
- la perte d'un lieu naturel utilisé pour une multitude d'activité récréotouristiques par les riverains et les Port-Cartois et les touristes,

- la perte d'un attrait touristique indéniable pour la ville de Port-Cartier et ses commerces,
- la destruction d'un espace naturel à proximité d'un lieu de pêche au homard,
- la disparition d'un attrait pour les riverains qui met à risque de dévaluation leur bien immobilier,
- les coûts afférents à l'entretien et les recharges périodiques de l'ouvrage choisi.

Ces préoccupations et opinions ont été exposées à l'initiateur du projet depuis l'été 2020 à travers plusieurs moyens (séances publiques, questions lors du conseil municipal, pétition signée par plus de 1500 personnes, réseaux sociaux) sans que la solution technique n'ait changé ou été adaptée de manière significative. Pour toutes ces raisons, cette incertitude et ces questions sans réponse, l'acceptabilité sociale du projet n'est pas démontrée par l'initiateur du projet, la Ville de Port-Cartier, et je vous demande par la présente la tenue d'une consultation publique.

Pour vous démontrer mon intérêt au milieu touché je tiens à vous dire mon désir de conserver la Plage Rochelois dans son état le plus naturel pour les citoyens de Port-Cartier et des touristes. J'ai grandi à Port-Cartier et lorsque j'y retourne, c'est un besoin essentiel de m'y retrouver. Cet endroit fait partie du décor et de la fierté de la population Port-Cardoise.

Dans l'espoir que vous donnerez une suite favorable à ma demande en mandatant le BAPE de tenir une consultation publique sur ce projet,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, mes salutations distinguées.

Louise Boissé

Bouchard, Marie-Chantal

De: Ministre MELCC
Envoyé: 7 juin 2022 15:00
À: Chouinard, Sonia
Objet: TR : Demande d'une consultation publique dans le cadre du « Projet de stabilisation de la plage Rochelois à Port-Cartier »

Louise Paradis

Responsable d'agenda
Cabinet du ministre de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques
et ministre responsable de la lutte contre le racisme

675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : 418 521-3911
louise.paradis@environnement.gouv.qc.ca

MISE EN GARDE CONCERNANT LES COMMUNICATIONS D'INFLUENCE | En conformité à la loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme, nous vous demandons, si cela n'est pas déjà fait et que vous êtes visé au sens de cette loi, de vous inscrire rapidement au registre des lobbyistes. Pour plus d'information sur la loi : 1 866 281-4615 ou commissairelobby.qc.ca

De : Louis-Philippe Jean [REDACTED]
Envoyé : 5 juin 2022 15:13
À : Ministre MELCC <ministre@environnement.gouv.qc.ca>
Cc : Alexandre Tanguay BAPE <plage.rochelois@bape.gouv.qc.ca>
Objet : Demande d'une consultation publique dans le cadre du « Projet de stabilisation de la plage Rochelois à Port-Cartier »

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

Louis-Philippe Jean
[REDACTED]

Le 5 juin 2022, à Port-Cartier

Monsieur le Ministre Charrette,
Cabinet du ministre
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec)

Depuis le 5 mai 2022, se tient la période d'information publique tenue par le BAPE concernant le projet en objet et plus particulièrement la séance publique d'information tenu au sous-sol de l'église Sacré-Cœur de Port-Cartier le mercredi 25 mai, à laquelle j'ai personnellement participé. L'initiateur du projet, la Ville de Port-Cartier, a eu l'occasion d'exposer le projet aux citoyens et ceux-ci de poser leurs questions.

Malheureusement force est de constater que de nombreuses questions restent sans réponse à l'issue de cette période d'information organisée par le BAPE empêchant, à ce stade, d'évaluer le projet quant à ces répercussions sur notre milieu.

Des inquiétudes fortes et profondes sont apparues à propos de la solution technique retenue par la Ville de recharge de plage par matériaux grossiers :

- la méthode de sélection de la solution technique,
- l'absence d'alternatives techniques ayant moins d'impact sur la plage et l'environnement,
- l'apparence et granulométrie finale de la plage après les travaux,
- la sécurité de l'ouvrage retenue pour les usagers de la plage et notamment les enfants,
- le financement de la solution technique retenue depuis l'expiration du programme de subvention du Ministère de la Sécurité Publique en mars 2022,
- la perte d'un lieu naturel utilisé pour une multitude d'activité récréotouristiques par les riverains et les Port-Cartois et les touristes,
- la perte d'un attrait touristique indéniable pour la ville de Port-Cartier et ses commerces,
- la destruction d'un espace naturel à proximité d'un lieu de pêche au homard,
- la disparition d'un attrait pour les riverains qui met à risque de dévaluation leur bien immobilier,
- les coûts afférents à l'entretien et les recharges périodiques de l'ouvrage choisi.

Ces préoccupations et opinions ont été exposées à l'initiateur du projet depuis l'été 2020 à travers plusieurs moyens (séances publiques, questions lors du conseil municipal, pétition signée par plus de 1500 personnes, réseaux sociaux) sans que la solution technique n'ait changé ou été adaptée de manière significative.

Pour toutes ces raisons, cette incertitude et ces questions sans réponse, l'acceptabilité sociale du projet n'est pas démontrée par l'initiateur du projet, la Ville de Port-Cartier, et je vous demande par la présente la tenue d'une consultation publique.

Pour vous démontrer mon intérêt au milieu touché, je réside à Port-Cartier depuis 12 ans, sur [REDACTED] depuis 2019 à moins de 200 mètres de la plage Rochelois.

C'est l'un des attraits principaux qui nous ont fait choisir notre maison familiale dans ce secteur, ma femme, mes enfants et moi sommes des usagers de la plage une à plusieurs fois par semaine été comme hiver.

La solution offerte n'est pas viable et inacceptable par les habitants de la ville.

100% des gens sont contre après plusieurs sondage.

Brisé un lieux naturel en vertue de certaines tempêtes n'est pas une solution.

La proximité et l'accès au fleuve Saint-Laurent, exceptionnel à Port-Cartier en plein centre-ville sur une plage de sable fin est un aspect incontournable de notre qualité et mode de vie.

Dans l'espoir que vous donnerez une suite favorable à ma demande en mandatant le BAPE de tenir une consultation publique sur ce projet,

Je vous prie d'agréer Monsieur le Ministre mes salutation distinguées,

Louis-Philippe Jean
Pneus Michel&Fils
Form'Optimale
Déménagement/Transport Optimal

[REDACTED]

[REDACTED]

Marjolaine Bérubé



Le 5 juin 2022, Port-Cartier

Monsieur le Ministre Charrette,
Cabinet du Ministre
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyard
675, boul. René-Levesque Est, 30^e étage
Québec (Québec)
G1R 5V7
Ministre@environnement.gouv.qc.ca
[Cc : plage.rochelois@bape.gouv.qc.ca](mailto:plage.rochelois@bape.gouv.qc.ca)

Objet : Demande d'une consultation publique dans le cadre du «Projet de stabilisation de la plage Rochelois à Port-Cartier»

Depuis le 5 mai 2022, se tient la période d'information publique tenue par le BAPE, concernant le projet en objet et plus particulièrement la séance publique tenue au sous-sol de l'église Sacré-Cœur de Port-Cartier, le mercredi 25 mai à laquelle j'ai personnellement participé. L'initiateur du projet, la Ville de Port-Cartier a eu l'occasion d'exposer le projet aux citoyens et ceux-ci de poser leurs questions.

Malheureusement force est de constater que de nombreuses questions restent sans réponse à l'issue de cette période d'information organisée par le BAPE empêchant à ce stade, d'évaluer le projet quant à ces répercussions sur notre milieu. Des inquiétudes fortes et profondes sont apparues à propos de la solution technique retenue par la Ville de recharge de plage par matériaux grossiers :

- la méthode de sélection de la solution technique,
- la non-évaluation d'alternatives techniques ayant moins d'impact sur la plage et l'environnement
- l'apparence et granulométrie de la plage après les travaux,
- la sécurité de l'ouvrage retenue pour les usagers de la plage et notamment les enfants,
- le financement de la solution technique retenue depuis l'expiration du programme de subvention du Ministère de la Sécurité Publique en mars 2022,
- la perte d'un milieu naturel utilisé pour une multitude d'activité récréotouristiques par les riverains, les Port-Cartois et les touristes,
- la perte d'un attrait touristique indéniable pour la ville de Port-Cartier et ses commerces,
- la destruction d'un espace naturel à proximité d'un lieu de pêche au homard,
- la disparition d'un attrait pour les riverains qui met à risque de dévaluation leur bien immobilier
- les coûts afférents à l'entretien et les recharges périodiques de l'ouvrage choisi.

Ces préoccupations et opinions ont été exposées à l'initiateur du projet depuis l'été 2020 à travers plusieurs moyens (séances publiques, questions lors du conseil municipal, pétition signée par plus de 1500 personnes, réseaux sociaux) sans que la solution technique n'ait changé ou été adaptée de manière significative. Pour toutes ces raisons, cette incertitude et ces questions sans réponse, l'acceptabilité sociale du projet n'est pas démontrée par l'initiateur du projet, la Ville de Port-Cartier, et je vous demande par la présente la tenue d'une consultation publique.

Pour vous démontrer mon intérêt au milieu touché, je réside à Port-Cartier depuis l'âge de quatre ans et j'ai 62 ans. J'ai passé mon enfance sur le bord de la plage Rochelois à marcher sur les dunes de sable fin et à me baigner avec mes copines. Comme tous les jeunes, je suis partie pour mes études à Québec et Montréal. Même si j'ai trouvé la ville très belle avec tous ces attraits touristiques et c'est environ de villégiature, Je n'ai jamais vue une autre ville avec sa plage en plein centre-ville ou son accès est facile et gratuites pour tous. C'est l'un des attraits principaux qui m'a fait revenir et élever mes enfants ici. Maintenant, mes enfants et mes petits-enfants utilise la plage plusieurs fois par semaine surtout durant la période estivale, pour nos loisirs, Kayac, marche sur les dunes a marée basse, ou simplement faire un pique-nique sur le sable fin à regarder les vagues de ma plage Rochelois. **Pour moi et tous ceux qui ont choisis de rester à Port-Cartier ils l'ont fait pour cette proximité et à l'accès au fleuve Saint-Laurent, exceptionnel à Port-Cartier en plein centre-ville sur une plage de sable fin est un aspect incontournable de notre qualité et mode de vie.**

Dans l'espoir que vous donnerez une suite favorable à ma demande en mandatant le BAPE de tenir une consultation publique sur ce projet,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, mes salutations distinguées,

Marjolaine Bérubé

Roger Roy



Le 5 juin 2022, Port-Cartier

Monsieur le Ministre Charette,
Cabinet du ministre
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Édifce Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec)
G1R 5V7
ministre@environnement.gouv.qc.ca
cc : plage.rochelois@bape.gouv.qc.ca

Objet : Demande d'une consultation publique dans le cadre du « Projet de stabilisation de la plage Rochelois à Port-Cartier »

Depuis le 5 mai 2022, se tient la période d'information publique tenue par le BAPE concernant le projet en objet et plus particulièrement la séance publique d'information tenue au sous-sol de l'église Sacré-Coeur de Port-Cartier le mercredi 25 mai. L'initiateur du projet, la Ville de Port-Cartier, a eu l'occasion d'exposer le projet aux citoyens et ceux-ci de poser leurs questions.

Malheureusement force est de constater que de nombreuses questions restent sans réponse à l'issue de cette période d'information organisée par le BAPE empêchant, à ce stade, d'évaluer le projet quant à ces répercussions sur notre milieu. Des inquiétudes fortes et profondes sont apparues à propos de la solution technique retenue par la Ville de recharge de plage par matériaux grossiers :

- la méthode de sélection de la solution technique,
- la non-évaluation d'alternatives techniques ayant moins d'impact sur la plage et l'environnement,
- l'apparence et granulométrie finale de la plage après les travaux,
- la sécurité de l'ouvrage retenue pour les usagers de la plage et notamment les enfants,
- le financement de la solution technique retenue depuis l'expiration du programme de subvention du Ministère de la Sécurité Publique en mars 2022,
- la perte d'un lieu naturel utilisé pour une multitude d'activité récréotouristiques par les riverains et les Port-Cartois et les touristes,
- la perte d'un attrait touristique indéniable pour la ville de Port-Cartier et ses commerces,
- la destruction d'un espace naturel à proximité d'un lieu de pêche au homard,

- la disparition d'un attrait pour les riverains qui met à risque de dévaluation leur bien immobilier,
- les coûts afférents à l'entretien et les recharges périodiques de l'ouvrage choisi.

Ces préoccupations et opinions ont été exposées à l'initiateur du projet depuis l'été 2020 à travers plusieurs moyens (séances publiques, questions lors du conseil municipal, pétition signée par plus de 1500 personnes, réseaux sociaux) sans que la solution technique n'ait changé ou été adaptée de manière significative. Pour toutes ces raisons, cette incertitude et ces questions sans réponse, l'acceptabilité sociale du projet n'est pas démontrée par l'initiateur du projet, la Ville de Port-Cartier, et je vous demande par la présente la tenue d'une consultation publique.

Pour vous démontrer mon intérêt au milieu touché en tant que personne native et résidente de Port-Cartier, la plage Rochelois est un attrait principal pour la population depuis mon enfance et c'est un endroit que je fréquente encore régulièrement et qui continu de me charmer. Lors de la saison touristique, nous pouvons observer que ce lieu est très apprécié et fréquenté par les touristes également. La proximité et l'accès au fleuve Saint-Laurent, exceptionnel à Port-Cartier en plein centre-ville sur une plage de sable fin est un aspect incontournable.

Dans l'espoir que vous donnerez une suite favorable à ma demande en mandatant le BAPE de tenir une consultation publique sur ce projet,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, mes salutations distinguées.

Roger Roy

Yergeau, Samuel

De: Ministre MELCC
Envoyé: 13 juin 2022 16:50
À: Émond, Marie-Hélène
Objet: TR : Objet : Demande d'une consultation publique dans le cadre du « Projet de stabilisation de la plage Rochelois à Port-Cartier »

Louise Paradis

Responsable d'agenda
Cabinet du ministre de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques
et ministre responsable de la lutte contre le racisme

675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : 418 521-3911
louise.paradis@environnement.gouv.qc.ca

MISE EN GARDE CONCERNANT LES COMMUNICATIONS D'INFLUENCE | En conformité à la loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme, nous vous demandons, si cela n'est pas déjà fait et que vous êtes visé au sens de cette loi, de vous inscrire rapidement au registre des lobbyistes. Pour plus d'information sur la loi : 1 866 281-4615 ou commissairelobby.qc.ca

De : Romain PRECHEUR [REDACTED]
Envoyé : 5 juin 2022 20:27
À : Ministre MELCC <ministre@environnement.gouv.qc.ca>
Cc : plage.rochelois@bape.gouv.qc.ca <plage.rochelois@bape.gouv.qc.ca>
Objet : Objet : Demande d'une consultation publique dans le cadre du « Projet de stabilisation de la plage Rochelois à Port-Cartier »

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

Romain PRÊCHEUR

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Le 5 juin 2022, à Port-Cartier

Monsieur le Ministre Charrette,

Cabinet du ministre

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Édifice Marie-Guyart

675, boul. René-Lévesque Est, 30e étage

Québec (Québec)

G1R 5V7

ministre@environnement.gouv.qc.ca
cc : plage.rochelois@bape.gouv.qc.ca

Objet : Demande d'une consultation publique dans le cadre du « Projet de stabilisation de la plage Rochelois à Port-Cartier »

Depuis le 5 mai 2022, se tient la période d'information publique tenue par le BAPE concernant le projet en objet et plus particulièrement la séance publique d'information tenue au sous-sol de l'église Sacré-Cœur de Port-Cartier le mercredi 25 mai, à laquelle j'ai personnellement participé. L'initiateur du projet, la Ville de Port-Cartier, a eu l'occasion d'exposer le projet aux citoyens et ceux-ci de poser leurs questions.

Malheureusement force est de constater que de nombreuses questions restent sans réponse à l'issue de cette période d'information organisée par le BAPE empêchant, à ce stade, d'évaluer le projet quant à ces répercussions sur notre milieu. Des inquiétudes fortes et profondes sont apparues à propos de la solution technique retenue par la Ville de recharge de plage par matériaux grossiers :

- la méthode de sélection de la solution technique,
- la non-évaluation d'alternatives techniques ayant moins d'impact sur la plage et l'environnement,
- l'apparence et granulométrie finale de la plage après les travaux,
- la sécurité de l'ouvrage retenue pour les usagers de la plage et notamment les enfants,
- le financement de la solution technique retenue depuis l'expiration du programme de subvention du Ministère de la Sécurité Publique en mars 2022,
- la perte d'un lieu naturel utilisé pour une multitude d'activité récréotouristiques par les riverains et les Port-Cartois et les touristes,
- la perte d'un attrait touristique indéniable pour la ville de Port-Cartier et ses commerces,
- la destruction d'un espace naturel à proximité d'un lieu de pêche au homard,
- la disparition d'un attrait pour les riverains qui met à risque de dévaluation leur bien immobilier,
- les coûts afférents à l'entretien et les recharges périodiques de l'ouvrage choisi.

Ces préoccupations et opinions ont été exposées à l'initiateur du projet depuis l'été 2020 à travers plusieurs moyens (séances publiques, questions lors du conseil municipal, pétition signée par plus de 1500 personnes, réseaux sociaux) sans que la solution technique n'ait changé ou été adaptée de manière significative. Pour toutes ces raisons, cette incertitude

et ces questions sans réponse, l'acceptabilité sociale du projet n'est pas démontrée par l'initiateur du projet, la Ville de Port-Cartier, et je vous demande par la présente la tenue d'une consultation publique.

Pour vous démontrer mon intérêt au milieu touché, je réside à Port-Cartier depuis 11 ans, sur [REDACTED] depuis 2016 à moins de 200 mètres de la plage Rochelois. C'est l'un des attraits principaux qui nous ont fait choisir notre maison familiale dans ce secteur, ma femme, mes enfants et moi sommes des usagers de la plage une à plusieurs fois par semaine surtout durant la période estivale, pour nos loisirs, sport nautique et baignade. La proximité et l'accès au fleuve Saint-Laurent, exceptionnel à Port-Cartier en plein centre-ville sur une plage de sable fin, est un aspect incontournable de notre qualité et mode de vie.

Dans l'espoir que vous donnerez une suite favorable à ma demande en mandatant le BAPE de tenir une consultation publique sur ce projet,

Je vous prie d'agréer Monsieur le Ministre mes salutation distinguées,

Romain PRÊCHEUR

Bouchard, Marie-Chantal

De: Ministre MELCC
Envoyé: 7 juin 2022 14:59
À: Chouinard, Sonia
Objet: TR : Plage Rochelois

Louise Paradis

Responsable d'agenda
Cabinet du ministre de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques
et ministre responsable de la lutte contre le racisme

675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : 418 521-3911
louise.paradis@environnement.gouv.qc.ca

MISE EN GARDE CONCERNANT LES COMMUNICATIONS D'INFLUENCE | En conformité à la loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme, nous vous demandons, si cela n'est pas déjà fait et que vous êtes visé au sens de cette loi, de vous inscrire rapidement au registre des lobbyistes. Pour plus d'information sur la loi : 1 866 281-4615 ou commissairelobby.qc.ca

De : Shaunna Goudie [REDACTED]
Envoyé : 5 juin 2022 22:57
À : Ministre MELCC <ministre@environnement.gouv.qc.ca>
Cc : plage.rochelois@bape.gouv.qc.ca <plage.rochelois@bape.gouv.qc.ca>
Objet : Plage Rochelois

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

Shaunna Goudie
[REDACTED]

Le 5 juin 2022, à Port-Cartier

Monsieur le Ministre Charrette,
Cabinet du ministre
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec)
G1R 5V7
ministre@environnement.gouv.qc.ca
cc : plage.rochelois@bape.gouv.qc.ca

Objet : Demande d'une consultation publique dans le cadre du « Projet de stabilisation de la plage Rochelois à Port-Cartier »

Depuis le 5 mai 2022, se tient la période d'information publique tenue par le BAPE concernant le projet en objet et plus particulièrement la séance publique d'information tenu au sous-sol de l'église Sacré-Cœur de Port-Cartier le mercredi 25 mai, à laquelle j'ai participé par zoom. L'initiateur du projet, la Ville de Port-Cartier, a eu l'occasion d'exposer le projet aux citoyens et ceux-ci de poser leurs questions.

Malheureusement force est de constater que de nombreuses questions restent sans réponse à l'issue de cette période d'information organisée par le BAPE empêchant, à ce stade, d'évaluer le projet quant à ces répercussions sur notre milieu. Des inquiétudes fortes et profondes sont apparues à propos de la solution technique retenue par la Ville de recharge de plage par matériaux grossiers :

- la méthode de sélection de la solution technique,
- la non-évaluation d'alternatives techniques ayant moins d'impact sur la plage et l'environnement,
- l'apparence et granulométrie finale de la plage après les travaux,
- la sécurité de l'ouvrage retenue pour les usagers de la plage et notamment les enfants,
- le financement de la solution technique retenue depuis l'expiration du programme de subvention du Ministère de la Sécurité Publique en mars 2022,
- la perte d'un lieu naturel utilisé pour une multitude d'activité récréotouristiques par les riverains et les Port-Cartois et les touristes,
- la perte d'un attrait touristique indéniable pour la ville de Port-Cartier et ses commerces,
- la destruction d'un espace naturel à proximité d'un lieu de pêche au homard,
- la disparition d'un attrait pour les riverains qui met à risque de dévaluation leur bien immobilier,
- les coûts afférents à l'entretien et les recharges périodiques de l'ouvrage choisi.

Ces préoccupations et opinions ont été exposées à l'initiateur du projet depuis l'été 2020 à travers plusieurs moyens (séances publiques, questions lors du conseil municipal, pétition signée par plus de 1500 personnes, réseaux sociaux) sans que la solution technique n'ait changé ou été adaptée de manière significative. Pour toutes ces raisons, cette incertitude et ces questions sans réponse, l'acceptabilité sociale du projet n'est pas démontrée par l'initiateur du projet, la Ville de Port-Cartier, et je vous demande par la présente la tenue d'une consultation publique.

Pour vous démontrer mon intérêt au milieu touché, je réside à Port-Cartier depuis 45 ans sur [REDACTED] depuis 1991 à 4 maison de la plage. C'est l'un des attraits principaux qui nous ont fait choisir notre maison familiale dans ce secteur, mon conjoint, mes enfants et moi sommes des usagers de la plage une à plusieurs fois par semaine surtout durant la période estivale, pour nos loisirs, sport nautique et baignade. La proximité et l'accès au fleuve Saint-Laurent, exceptionnel à Port-Cartier en plein centre-ville sur une plage de sable fin est un aspect incontournable de notre qualité et mode de vie.

Dans l'espoir que vous donnerez une suite favorable à ma demande en mandatant le BAPE de tenir une consultation publique sur ce projet,

Je vous prie d'agréer Monsieur le Ministre mes salutation distinguées,

Shaunna Goudie

Bouchard, Marie-Chantal

De: Ministre MELCC
Envoyé: 7 juin 2022 15:00
À: Chouinard, Sonia
Objet: TR : plage.rochelois@bape.gouv.qc.ca

Louise Paradis

Responsable d'agenda
Cabinet du ministre de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques
et ministre responsable de la lutte contre le racisme

675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : 418 521-3911
louise.paradis@environnement.gouv.qc.ca

MISE EN GARDE CONCERNANT LES COMMUNICATIONS D'INFLUENCE | En conformité à la loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme, nous vous demandons, si cela n'est pas déjà fait et que vous êtes visé au sens de cette loi, de vous inscrire rapidement au registre des lobbyistes. Pour plus d'information sur la loi : 1 866 281-4615 ou commissairelobby.qc.ca

De : Steven Chapados [REDACTED]
Envoyé : 5 juin 2022 19:54
À : Ministre MELCC <ministre@environnement.gouv.qc.ca>
Objet : plage.rochelois@bape.gouv.qc.ca

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

Steven Chapados
[REDACTED]

Le 5 juin 2022, à Port-Cartier

Monsieur le Ministre Charette
Cabinet du ministre
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements
climatiques
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec)
G1R 5V7

Objet : Demande d'une consultation publique dans le cadre du « Projet de
stabilisation de la plage Rochelois à Port-Cartier »
Depuis le 5 mai 2022, se tient la période d'information publique tenue par

le BAPE concernant le projet en objet et plus particulièrement la séance publique d'information tenue au sous-sol de l'église Sacré-Cœur de Port-Cartier le mercredi 25 mai, à laquelle j'ai personnellement participé. L'initiateur du projet, la Ville de Port-Cartier, a eu l'occasion d'exposer le projet aux citoyens et ceux-ci de poser leurs questions.

Malheureusement, les répercussions sur le milieu sont évidentes. En plus de plusieurs questions qui restent sans réponse. La plage Rochelois est une pierre angulaire du développement touristique pour la ville. C'est un atout majeur que la ville possède, elle est l'une des seules à la posséder. Clairement le groupe « Sauvons la plage Rochelois » prouve que les gens sont totalement contre le projet de recharge. Partout, à travers le Québec, Port-Cartier est connu pour la plage Rochelois, sa chute et la Rivière aux Rochers. C'est un « marketing » organique qui serait impossible à refaire même avec des 10aines de millions de dollars en publicité. Prendre la plage, c'est voler le développement actuel et futur pour la ville et les générations futures. À l'heure actuelle, le groupe « Sauvons, la plage Rochelois » regroupe 1022 personnes et un vote de 327 contre 1 contre la recharge.

Force est de constater que de nombreuses questions restent sans réponse à l'issue de cette période d'information organisée par le BAPE empêchant, à ce stade, d'évaluer le projet quant à ces répercussions sur notre milieu. Des inquiétudes fortes et profondes sont apparues à propos de la solution technique retenue par la Ville de recharge de plage par matériaux grossiers :

- la méthode de sélection de la solution technique,
- la non-évaluation d'alternatives techniques ayant moins d'impact sur la plage et l'environnement,
- l'apparence et granulométrie finale de la plage après les travaux,
- la sécurité de l'ouvrage retenue pour les usagers de la plage et notamment les enfants,
- le financement de la solution technique retenue depuis l'expiration du programme de subvention du Ministère de la Sécurité Publique en mars 2022,
- la perte d'un lieu naturel utilisé pour une multitude d'activité récréotouristiques par les riverains et les Port-Cartois et les touristes,
- la perte d'un attrait touristique indéniable pour la ville de Port-Cartier et ses commerces,
- la destruction d'un espace naturel à proximité d'un lieu de pêche au homard,
- la disparition d'un attrait pour les riverains qui met à risque de dévaluation leur bien immobilier,
- les coûts afférents à l'entretien et les recharges périodiques de l'ouvrage choisi.

Ces préoccupations et opinions ont été exposées à l'initiateur du projet depuis l'été 2020 à travers plusieurs moyens (séances publiques, questions lors du Conseil municipal, pétition signée par plus de 1500 personnes, réseaux sociaux) sans que la solution technique n'ait changé ou été adaptée de manière significative. Pour toutes ces raisons, cette incertitude et ces questions sans réponse, l'acceptabilité sociale du

projet n'est pas démontrée par l'initiateur du projet, la Ville de Port-Cartier, et je vous demande par la présente la tenue d'une consultation publique.

Je vous prie d'agréer Monsieur le Ministre mes salutations distinguées.

Steven Chapados

Steven C.

PR8.4.54 Requête de consultation publique ou de médiation

ROY, Cindy



Le 6 juin 2022, Port-Cartier

Monsieur le Ministre Charrette,
Cabinet du Ministre
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyard
675, boul. René-Levesque Est, 30^e étage
Québec (Québec)
G1R 5V7
Ministre@environnement.gouv.qc.ca
[Cc : plage.rochelois@bape.gouv.qc.ca](mailto:plage.rochelois@bape.gouv.qc.ca)

Objet : Demande d'une consultation publique dans le cadre du «Projet de stabilisation de la plage Rochelois à Port-Cartier»

Depuis le 5 mai 2022, se tient la période d'information publique tenue par le BAPE concernant le projet en objet et plus particulièrement la séance publique tenue au sous-sol de l'église Sacré-Cœur de Port-Cartier, le mercredi 25 mai. L'initiateur du projet, la Ville de Port-Cartier a eu l'occasion d'exposer le projet aux citoyens et ceux-ci de poser leurs questions.

Malheureusement force est de constater que de nombreuses questions restent sans réponse à l'issue de cette période d'information organisée par le BAPE empêchant, à ce stade, d'évaluer le projet quant à ces répercussions sur notre milieu. Des inquiétudes fortes et profondes sont apparues à propos de la solution technique retenue par la Ville de recharge de plage par matériaux grossiers :

- la méthode de sélection de la solution technique,
- la non-évaluation d'alternatives techniques ayant moins d'impact sur la plage et l'environnement
- l'apparence et granulométrie de la plage après les travaux,
- la sécurité de l'ouvrage retenue pour les usagers de la plage et notamment les enfants,
- le financement de la solution technique retenue depuis l'expiration du programme de subvention du Ministère de la Sécurité Publique en mars 2022,
- la perte d'un milieu naturel utilisé pour une multitude d'activité récréotouristiques par les riverains, les Port-Cartois et les touristes,
- la perte d'un attrait touristique indéniable pour la ville de Port-Cartier et ses commerces,
- la destruction d'un espace naturel à proximité d'un lieu de pêche au homard,
- la disparition d'un attrait pour les riverains qui met à risque de dévaluation leur bien immobilier
- les coûts afférents à l'entretien et les recharges périodiques de l'ouvrage choisi.

Ces préoccupations et opinions ont été exposées à l'initiateur du projet depuis l'été 2020 à travers plusieurs moyens (séances publiques, questions lors du conseil municipal, pétition signée par plus de 1500 personnes, réseaux sociaux) sans que la solution technique n'ait changée ou été adaptée de manière significative. Pour toutes ces raisons, ainsi que cette incertitude et ces questions sans réponse,

l'acceptabilité sociale du projet n'est pas démontrée par l'initiateur du projet, la Ville de Port-Cartier, et je vous demande par la présente la tenue d'une consultation publique.

Pour vous démontrer mon intérêt au milieu touché, j'ai résidé à Port-Cartier de 1993 à 2016, sur [REDACTED], à moins de 5km de la plage Rochelois. C'est l'un des attraits principaux où il faisait bon aller y promener notre chien, prendre une marche, faire un pique-nique, se détendre. La proximité et l'accès au fleuve Saint-Laurent, exceptionnel à Port-Cartier en plein centre-ville sur une plage de sable fin est un aspect incontournable de la qualité et mode de vie des Port-Cartois(e)s.

Dans l'espoir que vous donnerez une suite favorable à ma demande en mandatant le BAPE de tenir une consultation publique sur ce projet,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, mes salutations distinguées,

Cindy Roy

De : [Ministre MELCC](#)
A : [Chouinard, Sonia](#)
Objet : TR : Demande de consultation publique-Projet de stabilisation de la plage Rochelois
Date : 7 juin 2022 14:57:40

Louise Paradis

Responsable d'agenda

Cabinet du ministre de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques
et ministre responsable de la lutte contre le racisme

675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : 418 521-3911
louise.paradis@environnement.gouv.qc.ca

MISE EN GARDE CONCERNANT LES COMMUNICATIONS D'INFLUENCE | En conformité à la loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme, nous vous demandons, si cela n'est pas déjà fait et que vous êtes visé au sens de cette loi, de vous inscrire rapidement au registre des lobbyistes. Pour plus d'information sur la loi : 1 866 281 4615 ou commissairelobby.qc.ca

De : Melanie Dubuc [REDACTED]
Envoyé : 6 juin 2022 18:42
À : Ministre MELCC <ministre@environnement.gouv.qc.ca>
Cc : plage.rochelois@bape.gouv.qc.ca <plage.rochelois@bape.gouv.qc.ca>
Objet : Demande de consultation publique-Projet de stabilisation de la plage Rochelois

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

Projet de stabilisation de la plage Rochelois

Demande de consultation publique

1. Motifs de la demande

La séance de consultation publique à laquelle j'ai assisté a laissé beaucoup de questions en suspens, et plusieurs incertitudes demeurent, dont celles-ci :

L'évaluation des enjeux sociaux, économique et environnementaux a-elle été réalisée en tenant compte de tous les facteurs?

Rappelons que la plage Rochelois est une plage naturelle de sable fin et fréquentée durant toute l'année, autant par les aînés que les tous petits. De nombreuses activités y sont pratiquées notamment le kayak, la planche à pagaie, le kite surf, la baignade, l'observation de la faune (garrot d'Islande, macreuses, Plongeon huard, phoques, etc.), sans oublier la raquette durant l'hiver. La randonnée, le fatbike, les promenades avec les animaux de compagnie sont aussi des activités populaires durant toute l'année. Ces activités se déroulent autant à marée basse qu'à marée haute.

La plage Rochelois est un donc un lieu très apprécié et fréquenté tant pour les activités sportives et de détente, en toute saison, par les citoyens et visiteurs de tous âges et de toutes classes sociales. C'est un lieu de rassemblement. Accessible gratuitement sans obligation

d'avoir recours à la voiture pour la majorité des citoyens et touristes, la plage est située au cœur de la municipalité à quelques minutes de marche pour les résidents et les campeurs. Cette magnifique plage de sable fin est un aménagement naturel exceptionnel d'une valeur inestimable.

C'est dans ce contexte que je considère le projet proposé dans sa version actuelle inacceptable et qu'une consultation publique est essentielle. La recharge judicieusement planifiée en sable fin est la seule option acceptable au niveau social, économique et environnemental.

L'impact réel de la recharge en gravier plutôt qu'en sable fin a-t-il été minimisé?

Lors de la présentation du 25 mai dernier, il a été mentionné que les usages actuels de la plage seraient préservés avec une recharge en gravier. Or, avec l'aménagement proposé, le seul usage possible sera de s'y promener prudemment avec des bottes de marche, puisque la plage sera en gravier avec une granulométrie variable allant jusqu'à un diamètre non précisé (possiblement jusqu'à 8 pouces selon la présentation du 25 mai).

Il n'a pas été précisé jusqu'où le gravier sera présent une fois le point d'équilibre atteint (après environ 5 ans), laissant croire que toute la plage, tant à marée haute qu'à marée basse, malgré un éventuel classement granulaire, sera constituée de gravier avec granulométrie variable, avec un diamètre allant de sable fin (25%) jusqu'à possiblement 15 cm et peut-être plus.

Qui se détend en allant prendre une marche dans un amas de roches au risque de se tordre les chevilles?

Qui pratique son sport préféré ou la baignade aux abords d'un amas de gravier?

Les risques de foulures et de blessures associés à une granulométrie variable seront bien réels pour tous les utilisateurs de la plage.

L'historique des travaux effectués sur la plage Rochelois n'a pas été présenté.

Lors de la présentation, une photo prise dans les années '80 a été présentée pour illustrer l'importance du recul actuel du talus de la plage. Le but était de mettre en lumière que la plage a été soumise à une érosion très importante durant les quarante dernières années.

Lorsque cette photographie a été présentée, il n'a pas été précisé que cette plage avait précédemment fait l'objet de travaux dans les années 70-80. Étant non-résidente de la région à ce moment, il m'est impossible de préciser la nature et la date de ces travaux. Selon les dires des résidents de longue date, il y aurait eu du « dragage » pour rehausser la plage juste avant ce cliché.

Je comprends donc que cette « recharge » réalisée dans les années 70 ou 80 de sable fin a montré une pérennité d'une quarantaine d'année, ce qui m'apparaît somme toute appréciable.

La durabilité d'un ouvrage en sable fin a été possiblement faussement sous-estimé car les différents scénarios possibles de recharge de sable fin n'ont pas été expliqués.

Le projet présenté n'est pas réalisé avec du sable fin car jugé non durable selon un comparatif qui a été présenté lors de la séance d'information du 25 mai. Il s'agissait de comparer le même ouvrage (même structure, mêmes dimensions) en gravier ou en sable. Cette option désavantageait l'ouvrage en sable fin qui est plus facilement emporté par les courants littoraux. Précisons que l'ouvrage étudié s'avance vers la mer de plusieurs pieds par rapport à sa configuration initiale naturelle.

Je crois que la recharge ponctuelle en sable fin, en respectant la pente naturelle et les dimensions initiales, avec ou sans épis/récifs auraient dû être étudiés et présentés.

Les coûts inhérents autres solutions n'ont pas été présentés.

Les autres solutions, notamment la recharge en sable fin avec ou sans récif qui permettrait de préserver l'aspect et les usages actuels et futurs de la plage ont été écartées étant jugées « trop dispendieuses », sans en préciser les montants en question.

Les mesures d'atténuations prévues semblent insuffisantes, insatisfaisantes et inadéquates et leur réalisation posent des enjeux pour lesquels aucune évaluation des impacts réels n'a été réalisée.

La principale mesure d'atténuation proposée est l'ajout d'une couche de 45 cm de sable fin sur le plateau de recharge en gravier pour donner une « allure » de plage à cet ouvrage de gravier.

Aucune végétalisation n'est prévue. Les vents omniprésents en bordure de mer vont soulever inlassablement les particules de sable, menant possiblement à une érosion rapide de cette couche de sable. Ces vents vont de plus rendre la plage et ses environs inhospitaliers, étant continuellement fouettés par le sable. Mentionnons que la rue Rochelois, avec son panorama spectaculaire, est un lieu hautement fréquenté par les cyclistes, joggeurs et familles avec jeunes enfants. De nombreux parents y promènent leurs enfants en poussettes. Le risque d'ensablement de la rue et des propriétés associé à ce projet en bordure de la rue Rochelois n'a pas été évalué.

Le niveau sonore et la dégradation de la qualité de l'air générés lors de la réalisation des travaux n'ont pas été évalués. Jusqu'à quel point la qualité de vie des résidents vivant à proximité va être impacté lors des travaux s'échelonnant sur plusieurs semaines durant la saison chaude?

Plusieurs incertitudes demeurent quant à l'aspect futur et la durabilité réelle de ce projet.

Le scénario proposé est le résultat d'une simulation. Il aurait été nécessaire de présenter plusieurs travaux avec un recul de plus de 5 ans pour affirmer que les simulations présentées sont valides. Le manque de recul et d'expérience dans ce type de projet lui donne un caractère expérimental. Considérant que l'intervention proposée va altérer le caractère de la plage de façon permanente, la ville de Port-Cartier, ses résidents et touristes ne devraient pas accepter de financer et subir la réalisation de travaux expérimentaux.

Le seul ouvrage de référence est expérimental et le résultat est désastreux. Aucun exemple d'ouvrage similaire avec un recul de plusieurs années pour garantir que le classement granulaire redonnera l'aspect naturel à la plage n'a été présenté.

Le projet proposé est similaire à celui précédemment exécuté à la plage McCormick. Le résultat est tout simplement une catastrophe. Aucun résident ne fréquente cet endroit. L'endroit est défiguré. Cet amas de débris rocheux ne peut même pas être qualifié de plage.

2. Intérêt par rapport au projet.

Je suis citoyenne de Port-Cartier nouvellement arrivée dans la région en 2016. Utilisatrice du milieu pour la détente et différentes activités sportives et sociales, mère de 2 enfants, copropriétaire d'une résidence située sur [REDACTED], directement touchée par le projet.

Mon lieu de travail principal est situé à Sept-Îles et celui de mon conjoint à Port-Cartier. Entre les deux municipalités situées à 65 km de distance l'une de l'autre, nous avons choisi de nous établir à Port-Cartier en raison de la beauté des nombreux attraits récréatifs naturels situés en pleine ville, la plage de sable fin étant le principal. Nous avons de nombreux amis et parenté de la grande région de Montréal qui viennent nous visiter et qui profitent de la plage. Jamais je n'aurais choisi de m'établir aux abords d'un amas de gravier, ou de devenir

citoyenne d'une municipalité qui détruit ses milieux naturels.

Originaire de la région de Montréal, Je sillonne le Québec depuis de nombreuses années en tant que touriste et donc en mesure d'apprécier la valeur inestimable d'une plage urbaine de cette envergure.

L'aménagement actuel de la plage fait en sorte qu'elle est accessible à tous sur pratiquement tout sa longueur. Elle n'est pas enclavée par des résidences privées comme c'est le cas pour la majorité des plages urbaines (ex. Secteur des plages à Sept-Îles).

Cet endroit est un lieu de rassemblement pour tous et j'y fait régulièrement de nouvelles rencontres, comme ce fut le cas à mon arrivée dans ce nouveau milieu, ce qui a grandement contribué à mon intégration sociale.

La vue imprenable dont je suis l'heureuse spectatrice me permet de confirmer que cette plage est fréquentée dès le lever du jour jusqu'à très tard le soir et parfois la nuit par des gens de tous âges et de toute classe sociale, qui y pratiquent un large éventail d'activités diverses.

Je serais très à l'aise que mes taxes et impôts servent à l'entretien et à la préservation d'un milieu naturel si important pour la population. Je ne pourrais jamais accepter de contribuer à sa destruction.

Je crois à l'importance du bien-être de chaque citoyen dans le respect de l'environnement. Les saines habitudes de vie sont primordiales pour le maintien de la santé physique et mentale de tous, maintenant et pour les générations futures.

La Plage Rochelois est un milieu unique au Québec avec une valeur récréotouristique, sociale et économique actuelle et future inestimable. Il serait réducteur et présomptueux de croire qu'un ouvrage en gravier est la seule solution à retenir.

Mélanie Dubuc,
Résidente de Port-Cartier

« Ce qui est détruit disparaît à jamais »

Bouchard, Marie-Chantal

De: Ministre MELCC
Envoyé: 7 juin 2022 14:58
À: Chouinard, Sonia
Objet: TR : Demande de consultation publique Projet de stabilisation de la plage Rochelois à Port-Cartier

Louise Paradis

Responsable d'agenda
Cabinet du ministre de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques
et ministre responsable de la lutte contre le racisme

675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : 418 521-3911
louise.paradis@environnement.gouv.qc.ca

MISE EN GARDE CONCERNANT LES COMMUNICATIONS D'INFLUENCE | En conformité à la loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme, nous vous demandons, si cela n'est pas déjà fait et que vous êtes visé au sens de cette loi, de vous inscrire rapidement au registre des lobbyistes. Pour plus d'information sur la loi : 1 866 281-4615 ou commissairelobby.qc.ca

De : Patricia Couette [REDACTED]
Envoyé : 6 juin 2022 16:45
À : Ministre MELCC <ministre@environnement.gouv.qc.ca>
Objet : Demande de consultation publique Projet de stabilisation de la plage Rochelois à Port-Cartier

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

Monsieur le ministre,

Je demande une consultation publique pour le Projet de stabilisation de la plage Rochelois à Port-Cartier pour les raisons suivantes.

Le projet tel que présenté détruira notre joyaux port-cartois. Depuis le début, le Ministère de la sécurité publique ne veut considérer aucune autre solution qui serait acceptable pour tous.

Tourisme Côte-Nord fait la promotion de notre belle plage en milieu urbain. Elle est utilisée par les citoyens et les touristes. De plus, le concept proposé soulève un enjeu de sécurité pour l'accès à l'eau. En effet, la pente proposée sera trop abrupte et à marée haute, le risque de ne plus toucher au fond dès les premiers pas à l'eau sera très dangereux pour tous. À marée basse, il sera également difficile de se rendre à l'étendu d'eau.

Lors de la séance publique d'information du B.A.P.E. tenue le 25 mai à Port-Cartier, plusieurs citoyens ont posé des questions à l'ingénieur de la ville ainsi qu'un consultant d'Englobe et trop de questions des citoyens sont demeurés sans réponses.

Nos plages sur la Côte-Nord ne sont pas des plages avec des cailloux grossiers mais en sable fin. Et notre plage Rochelois on y tient.

Pourquoi le ministère de la sécurité publique ne veut pas se pencher sur un projet tel qu'un mur de protection (mur de palplanches) comme à Sainte-Luce sur mer? Pourquoi doit-on accepter un projet auquel les citoyens n'ont pas eu leur mot à dire?

C'est ce que je vous demande M. le ministre, il faut que les citoyens ai leur mot à dire et pour le moment, je ne crois pas que ce projet ai une acceptabilité sociale.

Je vous prie d'agréer mes salutations distinguées

Patricia Couette



Bouchard, Marie-Chantal

De: Ministre MELCC
Envoyé: 7 juin 2022 14:59
À: Chouinard, Sonia
Objet: TR : Demande d'une consultation publique dans le cadre du « Projet de stabilisation de la plage Rochelois à Port-Cartier

Louise Paradis

Responsable d'agenda
Cabinet du ministre de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques
et ministre responsable de la lutte contre le racisme

675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : 418 521-3911
louise.paradis@environnement.gouv.qc.ca

MISE EN GARDE CONCERNANT LES COMMUNICATIONS D'INFLUENCE | En conformité à la loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme, nous vous demandons, si cela n'est pas déjà fait et que vous êtes visé au sens de cette loi, de vous inscrire rapidement au registre des lobbyistes. Pour plus d'information sur la loi : 1 866 281-4615 ou commissairelobby.qc.ca

De : renee.proulx [REDACTED]
Envoyé : 6 juin 2022 10:39
À : Ministre MELCC <ministre@environnement.gouv.qc.ca>
Objet : FW: Demande d'une consultation publique dans le cadre du « Projet de stabilisation de la plage Rochelois à Port-Cartier

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

Sent from Samsung tablet

----- Message d'origine -----

De : "renee.proulx" <renee.proulx@cgocable.ca>
Date : 22-06-06 10 h 13 a.m. (GMT-05:00)
À : ministres@environnement.gouv.qc.ca
Cc : plage.rochelois@bape.gouv.qc.ca
Objet : Demande d'une consultation publique dans le cadre du « Projet de stabilisation de la plage Rochelois à Port-Cartier

Sent from Samsung tablet

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
Le 6 juin 2022, à Port-Cartier

Monsieur le Ministre Charrette,

Cabinet du ministre

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Édifice Marie-Guyart

675, boul. René-Lévesque Est, 30e étage

Québec (Québec)

G1R 5V7

ministre@environnement.gouv.qc.ca

cc : plage.rochelois@bape.gouv.qc.ca

Objet : Demande d'une consultation publique dans le cadre du « Projet de stabilisation de la plage Rochelois à Port-Cartier »

Depuis le 5 mai 2022, se tient la période d'information publique tenue par le BAPE concernant le projet en objet et plus particulièrement la séance publique d'information tenu au sous-sol de l'église Sacré-Cœur de Port-Cartier le mercredi 25 mai. L'initiateur du projet, la Ville de Port-Cartier, a eu l'occasion d'exposer le projet aux citoyens et ceux-ci de poser leurs questions.

Malheureusement force est de constater que de nombreuses questions restent sans réponse à l'issue de cette période d'information organisée par le BAPE empêchant, à ce stade, d'évaluer le projet quant à ces répercussions sur notre milieu. Des inquiétudes fortes et profondes sont apparues à propos de la solution technique retenue par la Ville de recharge de plage par matériaux grossiers :

- la méthode de sélection de la solution technique,
- la non-évaluation d'alternatives techniques ayant moins d'impact sur la plage et l'environnement,
- l'apparence et granulométrie finale de la plage après les travaux,
- la sécurité de l'ouvrage retenue pour les usagers de la plage et notamment les enfants,
- le financement de la solution technique retenue depuis l'expiration du programme de subvention du Ministère de la Sécurité Publique en mars 2022,
- la perte d'un lieu naturel utilisé pour une multitude d'activité récréotouristiques par les riverains et les Port-Cartois et les touristes,
- la perte d'un attrait touristique indéniable pour la ville de Port-Cartier et ses commerces,
- la destruction d'un espace naturel à proximité d'un lieu de pêche au homard,
- la disparition d'un attrait pour les riverains qui met à risque de dévaluation leur bien immobilier,
- les coûts afférents à l'entretien et les recharges périodiques de l'ouvrage choisi.

Ces préoccupations et opinions ont été exposées à l'initiateur du projet depuis l'été 2020 à travers plusieurs moyens (séances publiques, questions lors du conseil municipal, pétition signée par plus de 1500 personnes, réseaux sociaux) sans que la solution technique n'ait changé ou été adaptée de manière significative. Pour toutes ces raisons,

cette incertitude et ces questions sans réponse, l'acceptabilité sociale du projet n'est pas démontrée par l'initiateur du projet, la Ville de Port-Cartier, et je vous demande par la présente la tenue d'une consultation publique.

Pour vous démontrer mon intérêt au milieu touché, je réside à Port-Cartier depuis 50 ans. C'est l'un des attraits principaux, mes enfants et moi sommes des usagers de la plage, surtout durant la période estivale, pour nos loisirs, sport nautique et baignade. La proximité et l'accès au fleuve Saint-Laurent, exceptionnel à Port-Cartier en plein centre-ville sur une plage de sable fin est un aspect incontournable de notre qualité et mode de vie.

Dans l'espoir que vous donnerez une suite favorable à ma demande en mandatant le BAPE de tenir une consultation publique sur ce projet,

Je vous prie d'agréer Monsieur le Ministre mes salutation distinguées,

Renée Proulx

Bouchard, Marie-Chantal

De: Ministre MELCC
Envoyé: 7 juin 2022 14:57
À: Chouinard, Sonia
Objet: TR : Demande d'une consultation publique dans le cadre du « Projet de stabilisation de la plage Rochelois à Port-Cartier »

Louise Paradis

Responsable d'agenda
Cabinet du ministre de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques
et ministre responsable de la lutte contre le racisme

675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : 418 521-3911
louise.paradis@environnement.gouv.qc.ca

MISE EN GARDE CONCERNANT LES COMMUNICATIONS D'INFLUENCE | En conformité à la loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme, nous vous demandons, si cela n'est pas déjà fait et que vous êtes visé au sens de cette loi, de vous inscrire rapidement au registre des lobbyistes. Pour plus d'information sur la loi : 1 866 281-4615 ou commissairelobby.qc.ca

De : Alexandre Légaré [REDACTED]
Envoyé : 6 juin 2022 20:53
À : Ministre MELCC <ministre@environnement.gouv.qc.ca>
Objet : Demande d'une consultation publique dans le cadre du « Projet de stabilisation de la plage Rochelois à Port-Cartier »

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

Yves-Alexandre Légaré
[REDACTED]

Le 6 juin 2022, à Port-Cartier

Monsieur le Ministre Charrette,
Cabinet du ministre
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec)
G1R 5V7

Depuis le 5 mai 2022, se tient la période d'information publique tenue par le BAPE concernant le projet en objet et plus particulièrement la séance publique d'information tenu au sous-sol de l'église

Sacré-Cœur de Port-Cartier le mercredi 25 mai, à laquelle j'ai personnellement participé. L'initiateur du projet, la Ville de Port-Cartier, a eu l'occasion d'exposer le projet aux citoyens et ceux-ci de poser leurs questions.

Malheureusement force est de constater que de nombreuses questions restent sans réponse à l'issue de cette période d'information organisée par le BAPE empêchant, à ce stade, d'évaluer le projet quant à ces répercussions sur notre milieu. Des inquiétudes fortes et profondes sont apparues à propos de la solution technique retenue par la Ville de recharge de plage par matériaux grossiers :

- la méthode de sélection de la solution technique,
- la non-évaluation d'alternatives techniques ayant moins d'impact sur la plage et l'environnement,
- l'apparence et granulométrie finale de la plage après les travaux,
- la sécurité de l'ouvrage retenue pour les usagers de la plage et notamment les enfants,
- le financement de la solution technique retenue depuis l'expiration du programme de subvention du Ministère de la Sécurité Publique en mars 2022,
- la perte d'un lieu naturel utilisé pour une multitude d'activité récréotouristiques par les riverains et les Port-Cartois et les touristes,
- la perte d'un attrait touristique indéniable pour la ville de Port-Cartier et ses commerces,
- la destruction d'un espace naturel à proximité d'un lieu de pêche au homard,
- la disparition d'un attrait pour les riverains qui met à risque de dévaluation leur bien immobilier,
- les coûts afférents à l'entretien et les recharges périodiques de l'ouvrage choisi.

Ces préoccupations et opinions ont été exposées à l'initiateur du projet depuis l'été 2020 à travers plusieurs moyens (séances publiques, questions lors du conseil municipal, pétition signée par plus de 1500 personnes, réseaux sociaux) sans que la solution technique n'ait changé ou été adaptée de manière significative. Pour toutes ces raisons, cette incertitude et ces questions sans réponse, l'acceptabilité sociale du projet n'est pas démontrée par l'initiateur du projet, la Ville de Port-Cartier, et je vous demande par la présente la tenue d'une consultation publique.

Pour vous démontrer mon intérêt au milieu touché, je réside à Port-Cartier depuis X ans, sur [REDACTED] depuis 2016 à moins de 200 mètres de la plage Rochelois. C'est l'un des attraits principaux qui nous ont fait choisir notre maison familiale dans ce secteur, ma femme, mes enfants et moi sommes des usagers de la plage une à plusieurs fois par semaine surtout durant la période estivale, pour nos loisirs, sport nautique et baignade. La proximité et l'accès au fleuve Saint-Laurent, exceptionnel à Port-Cartier en plein centre-ville sur une plage de sable fin est un aspect incontournable de notre qualité et mode de vie.

Dans l'espoir que vous donnerez une suite favorable à ma demande en mandatant le BAPE de tenir une consultation publique sur ce projet,

Je vous prie d'agréer Monsieur le Ministre mes salutation distinguées,

Yves-Alexandre Légaré